



RAPPORT
ANNUEL

95

ARVAL
CARDIF
CETELEM
COFICA
CORTAL
KLÉPIERRE
SÉGÉCÉ
SINVIM
UCB
UFB LOCABAIL



COMPAGNIE BANCAIRE



Présentation du Groupe

4	Un Groupe décentralisé
6	Un Groupe spécifique
8	Une direction collégiale
10	Les chiffres clés
12	Les métiers du Groupe

Information et transparence

20	La transparence dans la gestion
24	La transparence à l'égard des actionnaires et des marchés financiers
29	La clarté à l'égard des clients
33	L'information régulière des collaborateurs

Rapport de gestion

37	Message du Directoire
38	Une activité contrastée
41	Une gestion active des ressources humaines
43	Une politique prudente de refinancement
46	La diminution du risque
49	Une progression des résultats
53	Les observations du Conseil de Surveillance

Le livret de l'actionnaire

56	Action et actionariat
60	Le Service Actionnaire

Les résolutions

En cahier séparé

Les données financières

En cahier séparé

1946 UFEFE • 1951 UCB • 1953 CETELEM •
 1956 SÉGÉCÉ • 1959 COMPAGNIE BANCAIRE •
 1961 SINVIM • 1968 LOCABAIL IMMOBILIER
 • 1969 SIS • 1970 COFICA • 1973 CARDIF
 • 1983 CORTAL • 1984 FINDOMESTIC - Italie •
 1985 UFB DEUTSCHLAND • 1986 UCB
 GROUP - Grande-Bretagne • 1988 FIMASER -
 Belgique • 1988 UCB CREDICASA - Italie •
 1988 UCB SOCABAIL IMMOBILIARE - Italie
 • 1988 FIMESTIC - Espagne • 1989 ARVAL •
 1989 UFB HUMBERCLYDE - Grande-Bretagne
 • 1989 UFB FINFACTOR - Espagne • 1989
 UCI - Espagne • 1990 KLÉPIERRE • 1990 UFB
 ITALIA • 1991 PINNACLE - Grande-Bretagne
 • 1991 UNIFACTORS BELGIUM • 1991 ARVAL
 BELGIUM • 1992 CORTAL BELGIQUE • 1993
 COFIPARC • 1993 CETELEM PORTUGAL •
 1993 CORTAL BANK - Luxembourg • 1994
 BANQUE DIRECTE • 1994 CMV • 1994 INVEST
 LIFE - Luxembourg • 1995 ARVAL ITALIA •

4 UN GROUPE DÉCENTRALISÉ

6 UN GROUPE SPÉCIFIQUE

8 UNE DIRECTION COLLÉGIALE

10 LES CHIFFRES CLÉS

12 LES MÉTIERS DU GROUPE

Services financiers aux entreprises	12
Financement de l'équipement des particuliers	14
Financements immobiliers	15
Investissements immobiliers et promotion	16
Assurance-vie	17
Épargne	17



Présentation DU GROUPE

Un Groupe DÉCENTRALISÉ

Détenu à 46,6 % par la Compagnie Financière de Paribas, le Groupe de la Compagnie Bancaire est l'un des grands groupes bancaires européens spécialisés dans les services financiers aux particuliers et aux entreprises.

Depuis la création de la première société, il y a tout juste 50 ans, le Groupe s'est construit sur une idée originale pour le secteur bancaire : à chaque nouveau besoin financier identifié, une société spécialisée. Aux activités de crédit, base originelle du développement du groupe, ont été progressivement adjoints la promotion et les investissements immobiliers, les métiers de l'assurance et de l'épargne, la location longue durée de véhicules d'entreprises, ainsi que, depuis 1994, la banque sans guichet destinée aux particuliers.

Les grands métiers du Groupe sont aujourd'hui :

- **les services financiers aux entreprises** avec la création, en 1946, de l'UFEFE, devenue l'UFB en 1950, puis UFB Locabail en 1988, et celle d'Arval en 1989 ;
- **les financements immobiliers**, dès 1951, avec la naissance de l'UCB ;
- **le financement de l'équipement des particuliers**, avec le lancement de Cetelem en 1953, auquel Cofica, acquise en 1970, a été rattachée ;
- **l'investissement immobilier, la promotion et la gestion de centres commerciaux** exercés respectivement par Klépierre (née en 1990 de la réorganisation d'actifs de Locabail Immobilier et de la Compagnie Bancaire), par Sinvim créée en 1961, et la Ségécé fondée en 1956 ;

- **l'assurance-vie**, avec la création de Cardif en 1973 ;

- **l'épargne** distribuée par marketing direct, enfin, avec la naissance de Cortal en 1983.

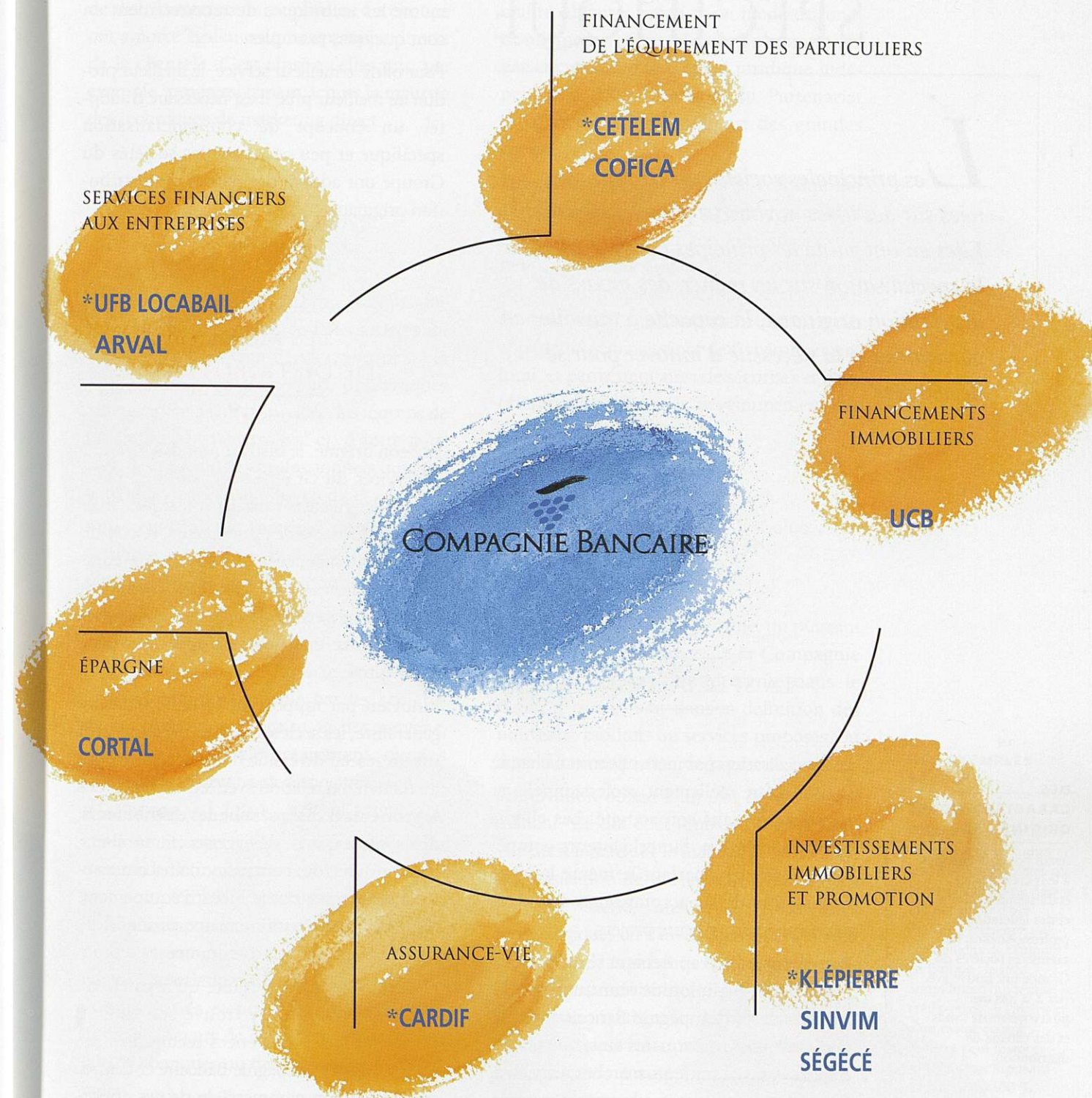
Cotée en bourse depuis 1961, la Compagnie Bancaire fait partie des valeurs du CAC 40. A travers les participations majoritaires qu'elle détient dans ses sociétés, elle assure un rôle de holding et remplit plusieurs missions.

Elle élabore la stratégie du Groupe et en coordonne la mise en œuvre, chaque filiale ayant la responsabilité de l'adapter à ses propres activités. Développement, organisation, ressources humaines, politique commerciale, produits, et, surtout, résultats économiques et financiers relèvent de la compétence des sociétés. Quatre d'entre elles sont cotées en bourse (Cardif, Cetelem, Klépierre, UFB Locabail).

Elle implique les sociétés dans la gestion du Groupe par son mode de direction collégiale. La Compagnie Bancaire a, en effet, mis en place le 1^{er} janvier 1970, une structure duale avec un Directoire et un Conseil de Surveillance. Autour du président, le Directoire – et, plus largement, le Comité Directeur – réunit les présidents des grandes sociétés.

Elle centralise également les opérations de refinancement du Groupe : cela lui confère un poids financier qui la rend à même de lever aux meilleures conditions, sur les marchés financiers, la masse de capitaux nécessaire à l'activité de chacune de ses sociétés de crédit.

Elle assure certaines prestations dans les domaines juridique, fiscal, technique et social. Ces services permettent ainsi aux sociétés de bénéficier à la fois d'économies d'échelle et de compétences pointues. Enfin, la Compagnie Bancaire impulse le développement des synergies commerciales, humaines et logistiques entre les sociétés du Groupe.



*Sociétés cotées en Bourse

Un Groupe SPÉCIFIQUE

Les principales sociétés du Groupe sont nées sur des idées novatrices pour leur époque. Elles en ont gardé les principes de base que sont la spécialisation sur un métier, des modes de distribution originaux, la capacité à travailler en partenariat et la nécessité d'innover pour se développer.

LA SPÉCIALISATION

DES CARACTÉRISTIQUES ORIGINELLES

Ayant pour actionnaires à leur création des établissements bancaires et des fédérations professionnelles, les premières sociétés du Groupe ont trouvé avec eux à la fois des pourvoyeurs de fonds et des canaux de distribution.

La spécialisation par métier permet à chaque société d'être réellement professionnelle et responsable dans son activité. Les clients finaux ont besoin d'interlocuteurs compétents et réactifs, parlant le même langage qu'eux, afin de les accompagner dans leur développement et leurs projets.

Pour répondre rapidement et de façon optimale à l'évolution de leurs attentes, les sociétés de la Compagnie Bancaire se sont dotées d'outils performants ainsi que d'indicateurs avancés sur leurs marchés respectifs. Cette gestion permet une bonne adéquation qualité-prix et la personnalisation de l'offre. Les systèmes expert, les méthodes de "scoring" pour l'acceptation du crédit, l'ana-

lyse de comportement des épargnants, ou même les techniques de recouvrement en sont quelques exemples.

Pour offrir le meilleur service, le meilleur produit au meilleur prix, il est nécessaire d'adopter un concept de commercialisation spécifique et peu coûteux : les sociétés du Groupe ont adopté des modes de distribution originaux.

LES MODES DE DISTRIBUTION

Dès son origine, la distribution des produits et services du Groupe s'est faite non pas à travers des guichets bancaires classiques, mais par l'intermédiaire de prescripteurs, et avec un minimum d'agences. Ce système de commercialisation s'est révélé particulièrement efficace et a permis de rationaliser les frais de structure et de développer une offre compétitive.

Innovant par rapport au système bancaire généraliste, les sociétés du Groupe s'appuient sur un réseau diversifié de prescripteurs qui les mettent en relation avec leurs clients. Ces "apporteurs d'affaires" sont des distributeurs, des commerçants, des agents immobiliers, des courtiers, des concessionnaires automobiles, des vendeurs de biens d'équipement, des gestionnaires patrimoniaux, ainsi que des réseaux bancaires ou d'assurance.

Une relation n'est durable qu'à partir du moment où chacun y trouve son intérêt. En alliant les compétences techniques des sociétés de la Compagnie Bancaire et la force de distribution commerciale de ces apporteurs, reconnus pour leur compétence, le service offert au client devient complet et de meilleure qualité.

Sans renoncer à la prédominance de ce mode de distribution, certaines filiales du Groupe ont amorcé également une approche directe de la clientèle. C'est ainsi qu'elles ont, par exemple, progressivement acquis la maîtrise des techniques de marketing direct.

LE PARTENARIAT

Le partenariat est à l'origine de la Compagnie Bancaire. En effet, les premières sociétés du Groupe ont fondé leur développement sur la coopération avec, d'une part, des banques qui mettaient à leur disposition les moyens de refinancement nécessaires, et, d'autre part, avec des organismes professionnels qui facilitaient la distribution des crédits.

Ainsi, en 1953 par exemple, Cetelem est-il né d'une association entre les banques et le syndicat des industries électriques.

Aujourd'hui, le partenariat se définit plus précisément dans l'alliance, équitable pour les deux parties, des apports techniques ou méthodologiques fournis par les sociétés de la Compagnie Bancaire, et des moyens, d'accès à la clientèle notamment, que les partenaires mettent à sa disposition.

Il ne se gère que dans une relation durable et suivie, et concerne pratiquement tous les métiers de la Compagnie Bancaire. Ce qui est vrai pour le crédit à la consommation ou le financement des entreprises l'est aussi pour l'assurance ou l'épargne. Les partenaires appartiennent à des secteurs économiques variés et peuvent être aussi bien des distributeurs de biens de consommation que des banques ou des compagnies d'assurance.

Le partenariat peut aller du simple accord de financement des ventes ou de distribution de produits à la constitution d'une enseigne

commerciale. En fonction de l'importance du chiffre d'affaires prévu et du mode de fonctionnement retenu, il peut se concrétiser par la création d'une entité juridique indépendante. Une direction du Partenariat est présente dans la plupart des grandes sociétés.

Pour le Groupe, le partenariat constitue un axe stratégique de développement aussi bien en France qu'à l'étranger. Forte de l'expérience acquise en France, le Groupe s'appuie aujourd'hui fréquemment, pour sa croissance internationale, sur des partenaires. Ceux-ci apportent la connaissance de l'environnement local, et permettent ainsi de sécuriser et d'accélérer la réussite et le développement des sociétés.

L'INNOVATION

L'innovation est, depuis l'origine, un puissant ressort de la croissance de la Compagnie Bancaire. Elle est omniprésente dans le Groupe, que ce soit dans la définition des nouveaux produits ou services proposés, ou dans la rationalisation de la gestion interne.

L'innovation oblige à un état de veille permanent. Ce qui était innovant hier devient vite un standard sur le marché. C'est le degré de satisfaction de la clientèle, évidemment non brevetable, ainsi que les barrières technologiques ou d'investissements, qui vont déterminer la rapidité de la mise sur le marché d'un produit identique concurrent. L'organisation intègre les dernières méthodes et technologies : informatique puissante, télématique performante, permettent une pratique pointue du marketing direct, une sélection affinée sur l'octroi du crédit par un système de score de plus en plus performant, ou un recouvrement mieux adapté.

DES EXEMPLES RÉCENTS

La Centrale des Placements de Cortal, supermarché de toutes les SICAV disponibles sur le marché ; la carte Aurore qui fait aujourd'hui figure de référence avec 6,5 millions de porteurs en Europe ; le prêt Simpl'Immo qui rénove le crédit-relais : à l'intérieur d'un même contrat, le client peut financer son nouveau logement à hauteur de 100 %, tout en ayant jusqu'à deux ans pour revendre l'ancienne habitation.

Une Direction COLLÉGIALE

Conseil de Surveillance

JACQUES DE FOUCHIER
PRÉSIDENT FONDATEUR
ANDRÉ LÉVY-LANG
PRÉSIDENT
PHILIPPE DULAC
VICE-PRÉSIDENT
JEAN-YVES HABÉRER
PRÉSIDENT HONORAIRE
MICHEL FRANÇOIS-PONCET
PRÉSIDENT D'HONNEUR
ANTONIO BORGES
NICHOLAS CLIVE WORMS
JEAN-CLAUDE COLLI
FRANÇOIS HENROT
DENIS KESSLER
CHRISTIAN MANSET
JEAN PEYRELEVADE

Collège des Censeurs

CHARLES DE CROISSET
MAURICE LAURÉ
CLAUDE PIERRE-BROSSOLETTE
RENÉ THOMAS

*Sous réserve des décisions
de l'Assemblée du 20 mars 1996.*

Participent également aux réunions du Conseil de Surveillance

JEAN CHICOYE
RENÉ DURAND
MICHEL FÉTIZON
BORIS MÉRA
HUBERT DE NONNEVILLE

Comité Directeur

BERNARD MÜLLER*
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE
BERNARD AUBERGER*
PRÉSIDENT DE LA BANQUE DIRECTE
ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE CORTAL
DIDIER BROWNE*
PRÉSIDENT DE L'UCB
MICHEL CLAIR*
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE BANCAIRE
FRANÇOIS DAMBRINE*
PRÉSIDENT D'UFB LOCABAIL
JACQUES LESIGNE*
PRÉSIDENT DE KLÉPIERRE ET DE SINVIM
MARC MANGEZ
PRÉSIDENT DE CETELEM
PIERRE SIMON
PRÉSIDENT D'HONNEUR DU CRÉDIT DU NORD
PAUL VILLEMAGNE*
PRÉSIDENT DE CARDIF

Participent également au Comité Directeur

PASCAL BONNET
CONSEILLER DU DIRECTOIRE
PHILIPPE WAHL
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

**Membres du Directoire*



JACQUES LESIGNE



PAUL VILLEMAGNE

FRANÇOIS DAMBRINE

BERNARD AUBERGER

MARC MANGEZ

MICHEL CLAIR

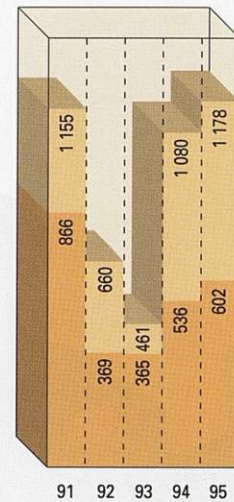
DIDIER BROWNE

BERNARD MÜLLER

PIERRE SIMON

Le Groupe, SES CHIFFRES CLÉS

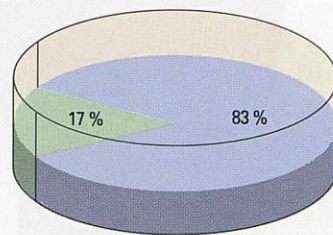
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ
en millions de francs



■ Résultat net global
■ Part de la Compagnie Bancaire

En progression de 9 %, le résultat net consolidé global confirme le redressement amorcé en 1994.

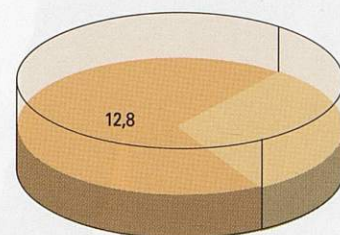
RÉPARTITION DES EFFECTIFS
DU GROUPE
au 31 décembre 1995



■ France
■ Hors de France

La croissance des effectifs dans certaines sociétés, comme Cetelem par exemple, a compensé les réductions subies par l'UCB en France et en Grande-Bretagne après la cession d'UCB Home Loans. Les effectifs totaux sont restés stables à 8 310.

FONDS PROPRES*
en milliards de francs



■ Fonds propres, part de la Compagnie Bancaire
■ Fonds propres, part des tiers

Les fonds propres totaux s'élevaient à 18,5 milliards de francs au 31 décembre 1995.

*Après répartition.

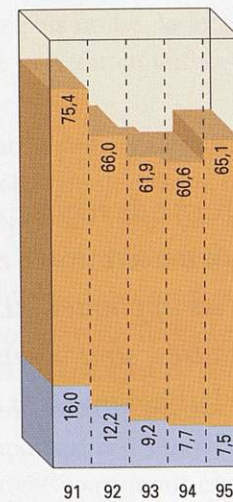
602
millions de francs

Résultat net consolidé,
part de la Compagnie Bancaire

12,5 %

Ratio Cooke
estimé au 31.12.95
(fonds propres totaux)

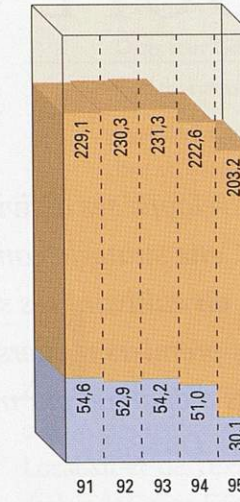
CRÉDITS DISTRIBUÉS
en milliards de francs



■ Total Groupe
■ dont Etranger

Signe de la maîtrise retrouvée de la croissance, la production de crédits est repartie à la hausse en 1995.

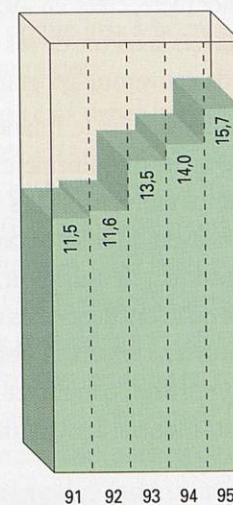
ENCOURS DE CRÉDITS GÉRÉS
en milliards de francs



■ Total Groupe
■ dont Etranger

A taux de change constants et à périmètre constant (hormis la cession d'UCB Home Loans), les encours de crédits gérés seraient restés stables en 1995.

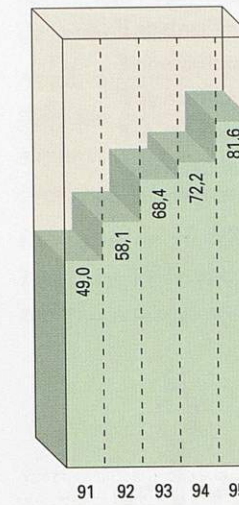
ÉPARGNE COLLECTÉE*
en milliards de francs



La croissance hors de France a sensiblement contribué à la hausse de la collecte en 1995.

*Brute pour les produits long terme, nette pour les produits court terme.

ÉPARGNE GÉRÉE
en milliards de francs



L'épargne gérée continue à croître. La progression est de 13 % en 1995.

+7%

La croissance
des crédits distribués en 1995

203,2

milliards de francs

Les encours
de crédits gérés

+12%

La croissance
de l'épargne collectée

81,6

milliards de francs
L'épargne gérée

Les métiers DU GROUPE

Depuis 50 ans, le Groupe a développé ses activités par une approche de niches, en marge des grandes banques généralistes. Cette stratégie constante l'a conduit à accroître le nombre de ses métiers, mais sans se disperser, en cultivant ses savoir-faire pour les appliquer aux nouveaux besoins financiers émergents. A ses premiers métiers de crédits spécialisés, sont venus s'ajouter l'assurance-vie, la vente de produits d'épargne par marketing direct, l'affacturage, et enfin la banque sans guichet avec la Banque Directe.

Services financiers aux entreprises

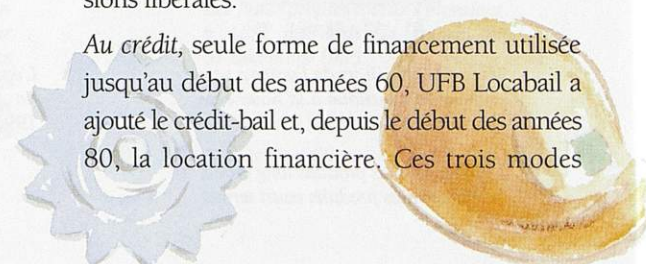
DONNÉES CLÉS		1995
Président		FRANÇOIS DAMBRINE
Collaborateurs		1 226 personnes
Opérations nouvelles		21,2 milliards de F
• Financement d'investissements		11,0 milliards de F
• Factures acquises		10,2 milliards de F
Encours de crédits géré		30,2 milliards de F
Contribution au résultat net global du Groupe		196 millions de F

ARVAL

UFB DEUTSCHLAND

UFB FINFACTOR
ESPAGNEUFB HUMBERCLYDE
GRANDE-BRETAGNE

UFB ITALIA

UNIFACTORS
BELGIUM

UFB Locabail est la société du groupe responsable des services financiers aux entreprises. Société pionnière, créée en 1950, elle a, depuis, élargi à la fois la nature de ses interventions et sa zone de couverture géographique.

Le cœur de son métier est le financement à moyen terme de biens d'équipement pour les petites et moyennes entreprises. Les matériels financés sont aussi divers qu'outils de production, matériels de logistique, de transport, équipement bureautique ou informatique. Ses domaines d'intervention couvrent l'essentiel des secteurs économiques : industrie, commerce, travaux publics, transports routiers, agriculture, professions libérales.

Au crédit, seule forme de financement utilisée jusqu'au début des années 60, UFB Locabail a ajouté le crédit-bail et, depuis le début des années 80, la location financière. Ces trois modes

de financement ont vu leur part respective évoluer, et si, aujourd'hui, le crédit-bail reste le financement le plus utilisé, la location financière a dépassé le crédit en termes de production nouvelle.

UFB Locabail s'est régulièrement adaptée aux nouveaux besoins des clients. Cela l'a conduite à développer, dès 1984, une offre de gestion financière à court terme des ventes. Elle propose des solutions d'affacturage pour les créances interentreprises, et de "floor-plan", appelé maintenant gestion financière de réseaux, destiné au financement de stocks cédés par les constructeurs ou les importateurs à leur réseau de distribution. L'activité court terme est aujourd'hui en forte expansion.

En France, plus de 15 000 vendeurs de biens d'équipement travaillent avec UFB Locabail, qui est au cœur des relations entre constructeurs, distributeurs et utilisateurs. Elle s'est organisée en fonction de la spécificité des métiers de ses interlocuteurs et est spécialisée par marché pour l'étude et la gestion des dossiers de financement. Son réseau commercial de 60 agences couvre l'intégralité du territoire.

Des accords de partenariats noués avec des banques, avec des distributeurs ou des constructeurs ont donné lieu à la création de sociétés filiales communes.

Forte de son expérience française, UFB Locabail est installée en Grande-Bretagne (UFB Humberclyde), en Allemagne (UFB Deutschland), en Belgique (Unifactors Belgium), en Italie (UFB Leasing Italia et UFB Factoring Italia) et en Espagne (UFB Finfactor). Ce réseau européen lui permet de compléter son offre de services, que ce soit en moyen terme ou en court terme, et de proposer ainsi des solutions de financement aux constructeurs, distributeurs ou entreprises dont l'activité a une dimension européenne.



DONNÉES CLÉS		1995
Président		FRANÇOIS DAMBRINE
Directeur Général		MICHEL PEYRAT
Collaborateurs		140 personnes
Opérations nouvelles		8 726 véhicules
Parc en location		17 892 véhicules

Arval, créée en 1989, est le fruit de l'association des techniques de financement d'UFB Locabail et de l'expertise du marché automobile de Cofica. Filiale commune à parité de ces deux sociétés, Arval est spécialisée dans la location longue durée de véhicules automobiles toutes marques destinés aux entreprises. Les formules de gestion de parc qu'elle propose vont de la location simple jusqu'à la formule du "tout compris". La flexibilité du service est forte et se décline au choix : maintenance, réparations, assurance, gestion du carburant, assistance, remplacement régulier du véhicule font partie des services proposés. Les formules sont adaptées à chaque type de besoin des entreprises, en fonction de leur taille, de leur métier ou de la mission de l'utilisateur.

Arval, à travers des filiales, est présente en Belgique, et depuis 1995, en Italie. Elle l'est aussi à travers des accords commerciaux en Grande-Bretagne, Allemagne, Suisse et Autriche.

Avec plus de 15 000 véhicules en service en France en 1995, elle a quintuplé son parc automobile en quatre ans.

ARVAL
BELGIQUEARVAL
ITALIAUFB LOCABAIL
ARVAL

Financement de l'équipement des particuliers

DONNÉES CLÉS	1995
Président du Directoire	MARC MANGEZ
Collaborateurs	3 024 personnes
Crédits distribués	42,3 milliards de F
Encours de crédits géré	64,7 milliards de F
Contribution au résultat net global du Groupe	1 155 millions de F

COFICA

CETELEM
PORTUGALFIMASER
BELGIQUEFIMESTIC
FINADIS
FIPRYCA
ESPAGNEFINDOMESTIC
ITALIE

Cetelem, créé en 1953, est la société du Groupe responsable du financement de l'équipement des ménages.

Les comportements des consommateurs n'ont cessé d'évoluer depuis cette époque. L'écoute des clients, l'adaptation de l'offre à leur demande a conduit Cetelem à innover, aussi bien dans ses modes de distribution que dans la gamme des produits offerts.

Dans les magasins, la collaboration avec les distributeurs peut se matérialiser sous la forme d'accords spécifiques de partenariat. Cetelem propose aux consommateurs une large palette de financements de leurs achats : du prêt classique à la carte de crédit, souvent personnalisée aux couleurs de l'enseigne.

Dans ses propres agences (70 en France), ses attachés commerciaux offrent la gamme complète de ses produits et services : crédits pour l'équipement du foyer, acquisition d'un logement ou travaux d'aménagement, prêts personnels, cartes de crédit, et également produits d'épargne et services d'assurance et d'assistance.

Lancé en 1985, le produit phare de Cetelem est la carte *Aurore*, acceptée dans plus de 100 000 points de vente et détenue par

6,5 millions de porteurs, dont 1,5 million à l'étranger. Gratuite, elle est à la fois un moyen de paiement et une réserve permanente d'argent. Elle est utilisée également comme support multi-services par des établissements financiers et des compagnies d'assurance avec lesquels Cetelem a conclu des accords d'association.

Cofica, filiale à 100 % de Cetelem, est spécialisée dans le financement de l'acquisition d'automobiles sur le lieu de vente. Cofica collabore en France avec plus de 7 000 concessionnaires et agents de toutes marques. Elle est aussi associée à certains constructeurs automobiles. Son activité est complétée par deux filiales : Cofiparc, créée en 1993, finance les flottes de voitures dont ont besoin les PME, tandis que CMV, acquise en 1994, finance les véhicules des professions médicales.

Hors de France, Cetelem est présent en Italie (Findomestic), en Espagne (Fimestic, Fipryca et Finadis), en Belgique (Fimaser) et au Portugal (Cetelem Portugal).

CETELEM

COFICA

Financements immobiliers

DONNÉES CLÉS	1995
Président	DIDIER BROWNE
Collaborateurs	1 854 personnes
Crédits distribués	12,0 milliards de F
Encours de crédits géré	107,6 milliards de F
Contribution au résultat net global du Groupe	-438 millions de F

L'UCB, créée en 1951, est la société responsable du financement des opérations immobilières, et principalement aujourd'hui, des financements immobiliers aux particuliers.

Son champ d'intervention concernait à l'origine l'habitat aidé et les promoteurs. Il s'est étendu ensuite au financement de locaux professionnels.

La vocation de l'UCB est d'être partenaire de tous les professionnels concernés par l'immobilier : ils sont plus de 30 000 – agents immobiliers, notaires, conseillers en gestion de patrimoine, mais aussi experts comptables, conseillers juridiques et fiscaux, banques – à remplir ainsi le rôle d'apporteurs d'affaires.

L'UCB a bâti une organisation spécifique qui lui permet de gérer ces relations. Elle approche sa clientèle à travers deux réseaux de vente : celui de ses salariés et celui de ses agents agréés. Ces derniers sont majoritairement des agents d'assurance ayant signé avec l'UCB un contrat d'exclusivité sur une zone géographique déterminée. La souplesse de cette organisation permet de couvrir la totalité du territoire national.

L'UCB ayant arrêté son activité de crédit aux promoteurs en 1993, elle intervient, depuis, dans deux domaines de financements immobiliers.

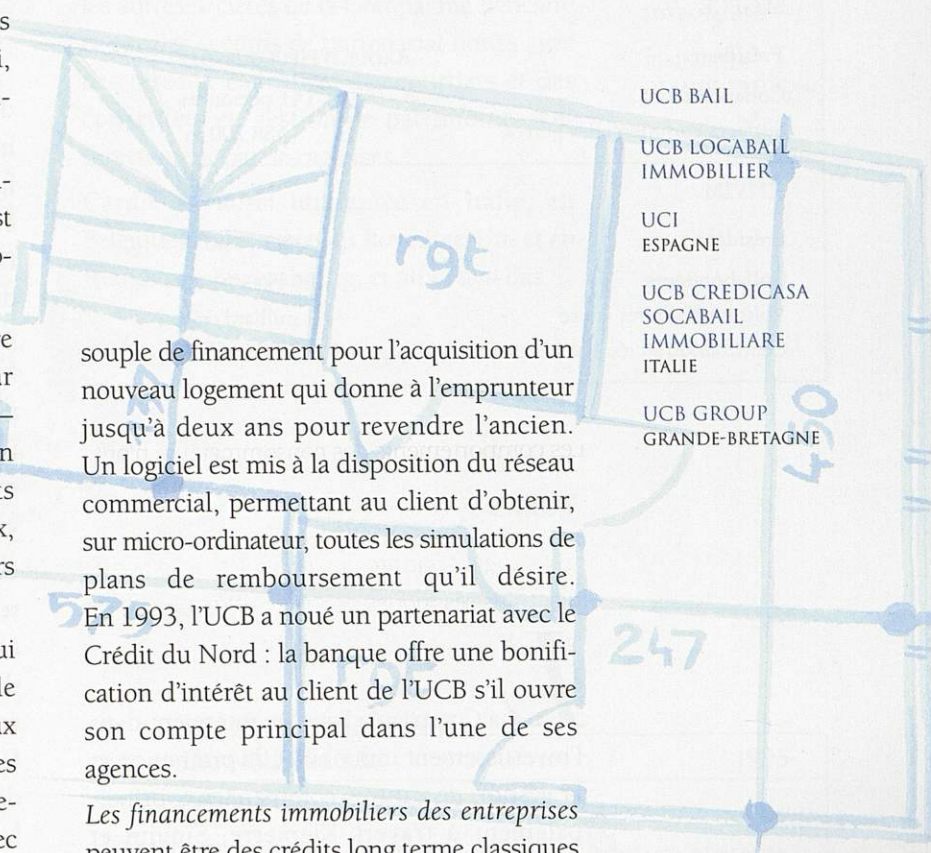
Le crédit aux particuliers concerne aussi bien l'acquisition que la rénovation de logements individuels ou collectifs. La créativité et la réactivité de l'UCB sont à la source de produits innovants : Simpl'Immo est une formule

souple de financement pour l'acquisition d'un nouveau logement qui donne à l'emprunteur jusqu'à deux ans pour revendre l'ancien. Un logiciel est mis à la disposition du réseau commercial, permettant au client d'obtenir, sur micro-ordinateur, toutes les simulations de plans de remboursement qu'il désire. En 1993, l'UCB a noué un partenariat avec le Crédit du Nord : la banque offre une bonification d'intérêt au client de l'UCB s'il ouvre son compte principal dans l'une de ses agences.

Les financements immobiliers des entreprises peuvent être des crédits long terme classiques ou bien des crédits-bail à travers UCB-Bail (non sicomi) et UCB Locabail Immobilier (sicomi).

L'UCB est aussi implantée en Espagne (UCI), en Italie (Socabail Immobiliare et UCB Credicasa) et en Grande-Bretagne (UCB Group). L'activité de financements immobiliers aux particuliers du Royaume-Uni a été cédée en juin 1995 à Nationwide Building Society, mutuelle britannique d'épargne et de crédit au logement.

UCB



Investissements immobiliers et promotion

DONNÉES CLÉS		1995
KLÉPIERRE		
Président	JACQUES LESIGNE	
Valeur nette comptable du patrimoine	3,0 milliards de F	
Contribution au résultat net global du Groupe	129 millions de F	
SÉGÉCÉ		
Président	RAOUL D'HEUCQUEVILLE	
Collaborateurs	141 personnes	
Surfaces commerciales gérées	588 200 m ²	
SINVIM		
Président	JACQUES LESIGNE	
Collaborateurs	80 PERSONNES	
Volume d'affaires traité	1,1 milliard de F	
Contribution au résultat net global du Groupe	-568 millions de F	

La Compagnie Bancaire intervient dans l'investissement immobilier, la promotion et la gestion de centres commerciaux, principalement à travers Klépierre, Sinvim et la Ségécé.

Klöpierre est une société foncière ouverte au public, propriétaire de bureaux et de centres commerciaux. Le patrimoine, d'une valeur nette comptable de 3,0 milliards de francs au 31 décembre 1995, est entièrement loué à des entreprises extérieures à la Compagnie Bancaire. En 1995, ses centres commerciaux ont été apportés à une filiale spécialisée, Klécentres. Cette société a aussi acquis 40 % du capital de la Ségécé.

La **Ségécé**, créée en 1956, est un des pionniers de l'urbanisme commercial en France,

domaine dans lequel elle maîtrise toutes les interventions qui contribuent à la création, la valorisation et l'exploitation des centres commerciaux. Elle assume à la fois la conception et l'étude des centres, leur réalisation dans le cadre de maîtrises d'ouvrages déléguées par des promoteurs financiers, puis leur placement auprès d'investisseurs et enfin, pour le compte de ceux-ci et de leurs locataires, leur gestion et leur animation commerciale.

Sinvim exerce une activité de promotion immobilière. Spécialisée initialement dans la réalisation et la vente de logements, et ayant, à ce titre, construit plus de 70 000 logements depuis 1961, elle a progressivement étendu son activité aux bureaux et aux locaux professionnels. Gravement affectée par la crise de l'immobilier, Sinvim a cédé à des sociétés foncières du Groupe une large partie de ses immeubles de bureaux préalablement loués. Elle achève ses programmes de construction de logements en cours, et s'oriente à présent vers la prestation de services, en mettant sa compétence à la disposition d'investisseurs ou d'utilisateurs susceptibles d'assurer le risque financier d'une construction ou d'une rénovation d'immeuble.

KLÉPIERRE

SINVIM

SÉGÉCÉ

Assurance-Vie

Cardif, compagnie d'assurance-vie et de capitalisation, née en 1973, propose trois grandes catégories de produits :

- des contrats d'épargne individuelle (à primes périodiques, à prime unique ou à versements libres),
- des assurances couvrant les risques de décès ou d'invalidité (contrats individuels ou collectifs pour les emprunteurs des établissements de crédit),
- des contrats, à l'intention des entreprises et de leur personnel, couvrant les charges futures de retraite ; des plans d'épargne et des régimes de prévoyance collective. Ces derniers permettent à tous les salariés de personnaliser leur couverture décès, arrêt de travail et frais médicaux, tandis qu'ils donnent à l'entreprise un moyen supplémentaire de responsabiliser son personnel et de maîtriser ses engagements.

DONNÉES CLÉS		1995
CARDIF		
Président	PAUL VILLEMAGNE	
Collaborateurs	710 personnes	
Primes émises	12,9 milliards de F	
Collecte gérée	74,0 milliards de F	
Contribution au résultat net global du Groupe	298 millions de F	

Cardif distribue ses produits, soit à travers les autres sociétés de la Compagnie Bancaire et par des accords de partenariat noués avec des réseaux bancaires, des courtiers et des conseillers en gestion de patrimoine, soit directement par ses agences.

Cardif est aussi implantée en Italie, en Belgique, en Espagne, au Royaume-Uni et en Irlande, au Luxembourg, et aux Pays-Bas.

INVEST LIFE
LUXEMBOURG

PINNACLE
GRANDE-BRETAGNE

CARDIF

Épargne

Cortal, créée en 1983, est la première banque française spécialisée dans la distribution par *marketing direct* de produits d'épargne, de placements et de services boursiers. Banque sans guichets, ayant recours aux solutions télématiques, elle offre ses services et ses conseils à ses 171 000 clients par téléphone, par minitel, par télécopie et aussi, bien sûr, par courrier. Réactive et innovante dans un marché très évolutif, elle donne à ses clients la possibilité d'acheter n'importe quelle SICAV existante en France : c'est le

DONNÉES CLÉS		1995
CORTAL		
Président du Conseil de Surveillance	BERNARD AUBERGER	
Président du Directoire	OLIVIER LE GRAND	
Collaborateurs	182 personnes	
Epargne collectée	2,9 milliards de F	
Epargne gérée	17,5 milliards de F	

service majeur proposé par la Centrale des Placements.

Cortal est implantée en Belgique et au Luxembourg (Cortal Bank).

CORTAL
BELGIQUE

CORTAL BANK
LUXEMBOURG

CORTAL

20	LA TRANSPARENCE DANS LA GESTION	
	Des outils de contrôle et d'action	20
	Quelques exemples d'indicateurs	21
	Des indicateurs communs pour les sociétés de crédit	22
24	LA TRANSPARENCE A L'ÉGARD DES ACTIONNAIRES ET DES MARCHÉS FINANCIERS	
	Une culture originelle	24
	Des indicateurs constants sur longue période	25
	Une palette de documents	26
	Des coups de projecteurs	27
29	LA CLARTÉ A L'ÉGARD DES CLIENTS	
	Une démarche volontariste	29
	Des offres et des contrats lisibles	30
	La liberté de choix	31
	Le service après-vente	32
33	L'INFORMATION RÉGULIÈRE DES COLLABORATEURS	
	Des journaux internes depuis 30 ans	33
	Dialoguer pour partager les objectifs	35

Information et TRANSPARENCE

*P*our toute société cotée, la transparence financière est non seulement un devoir mais aussi un défi majeur. Plusieurs facteurs y contribuent. Les autorités boursières, la Commission des Opérations de Bourse (COB) au premier chef, se montrent de plus en plus exigeantes sur la quantité, la qualité et la régularité de l'information diffusée au marché. En pesant d'un poids croissant sur la Place de Paris, les investisseurs institutionnels anglo-saxons poussent dans le même sens. Les actionnaires individuels, beaucoup plus nombreux depuis les privatisations, sont mieux avertis. La culture financière des différents acteurs, directs ou indirects, ne cesse de progresser, d'autant plus vite que les technologies de l'information démultiplient les outils mis à leur disposition.

Pour être à la mode, le concept de transparence, pour un public donné, n'est ni évident, ni simple. La véritable transparence n'est pas uniquement quantitative, elle est aussi, et surtout, qualitative. Elle implique que l'information fournie soit claire, lisible, accessible, pour ceux à qui elle est destinée. Elle exige donc des efforts de "mise à niveau" de la part de l'émetteur de cette information.

De surcroît, pour une entreprise, l'exigence de transparence ne concerne pas seulement les marchés financiers, les actionnaires et les investisseurs, mais aussi les clients et les collaborateurs. Et cette exigence ne peut être satisfaite si elle n'est pas d'abord appliquée à la gestion de l'entreprise elle-même.

Pour les sociétés du Groupe de la Compagnie Bancaire, la transparence est un enjeu original. En effet, ses sociétés, depuis la première, née en 1946, ont été créées en rassemblant, sur les idées de Jacques de Fouchier et de ses principaux collaborateurs, des capitaux four-



nis par les grandes banques de la Place et des organisations professionnelles. Par nécessité, mais aussi par conviction personnelle, Jacques de Fouchier estimait qu'il devait rendre des comptes à ses bailleurs de fonds : la transparence est le fondement de la confiance. Cet esprit s'est cultivé avec l'introduction en Bourse en 1961 et renforcé avec la croissance rapide d'un Groupe devenu un gros émetteur de titres obligataires dans le public. La transparence financière demeure pour la Compagnie Bancaire une obligation permanente, dont le contenu s'enrichit au fil des années. Pour autant, le Groupe ne prétend pas à l'exemplarité.

UN RAPPORT DÉTAILLÉ DÈS 1946

La transparence est le fondement de la confiance. Ce credo du fondateur Jacques de Fouchier est toujours le même pour un Groupe structurellement emprunteur sur les marchés.

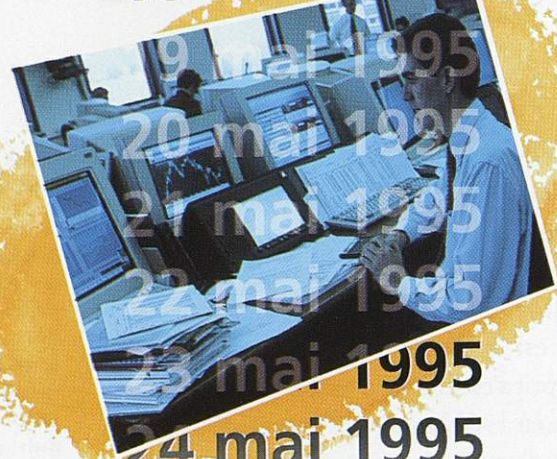
La transparence DANS LA GESTION

Pour pouvoir fournir aux actionnaires, aux investisseurs, aux collaborateurs, des informations claires et fiables, encore faut-il bien connaître ses propres coûts et recettes, la formation de ses résultats présents et savoir estimer ses profits futurs.

DES OUTILS DE CONTRÔLE ET D'ACTION

17 mai 1995

18 mai 1995



23 mai 1995

24 mai 1995

25 mai 1995

DE LONGUES SÉRIES STATISTIQUES

Dès 1959, le premier rapport annuel de la Compagnie Bancaire, parlait des "ordinateurs électroniques" dont le Groupe envisageait de se doter. Celui de 1961 jugeait le recours aux techniques modernes d'automatisation, "particulièrement utile à une gestion économique et pure".

Le principe organisationnel du Groupe – un métier, une société – est un réel atout pour assurer la clarté dans la gestion. Cette spécialisation originelle permet une analyse précise des coûts, des recettes et des risques, par métier.

Depuis leur naissance, les sociétés ont accumulé, méthodiquement, un grand nombre de données sur leurs activités, leurs différents coûts et recettes, ainsi que leurs marges : par produit, par marché, par stade de production de crédit, à l'échelle locale, régionale, nationale, par mode de distribution, etc. Cela, au jour le jour. Elles se sont construit des outils de gestion sans cesse perfectionnés, en sélectionnant les indicateurs les plus significatifs, avec des séries homogènes dans le temps. Ces outils n'ont pas été bâtis seulement sur les volumes, mais aussi sur la composition des marges, celles-ci étant actualisées.

Le but est en effet de déterminer la valeur, à aujourd'hui, des produits et des charges attendus durant toute la vie d'un contrat. Certains indicateurs intègrent, en outre, l'objectif de rémunération des fonds propres. Ils sont devenus des instruments de pilotage des activités, d'action et d'animation à tous les niveaux de l'entreprise.

QUELQUES EXEMPLES D'INDICATEURS

Un indicateur n'a de sens que s'il est constamment confronté à un objectif fixé à l'avance, qui n'est pas remis en cause en cours d'exercice. Il est en effet conçu pour mesurer des performances.

LE "TJOU" DE CETELEM

Un premier exemple d'indicateur est le "Tjou" de Cetelem. Cette abréviation de "transactions journalières" est utilisée dans toutes les activités opérationnelles. Il y a pratiquement un Tjou pour tout. Ainsi, chaque agence commerciale mesure, chaque jour, le nombre de crédits, de toute nature, accordés chez les distributeurs, le volume et le taux créditeur moyen des prêts personnels attribués ou bien encore le nombre de comptes permanents assortis à la carte Aurore. Le recouvrement amiable des impayés dispose aussi, pour les quatre phases qui le composent, de toute une série de chiffres quotidiens, tels que le nombre de dossiers régularisés pour chaque génération de dossiers transmis. Au contentieux, la mesure principale est le montant des sommes recouvrées.

Cette masse d'informations collectées devient un outil d'action dès lors que chaque chiffre est,

ÉVALUER LES RÉSULTATS FUTURS

Les indicateurs de gestion ont pour but de quantifier les marges que devrait générer un nouveau dossier de crédit sur toute sa durée ou bien un nouveau client "recruté", qu'il faut fidéliser. Ils sont régulièrement comparés à un objectif fixé à l'avance et permettent alors d'agir et de réagir à temps.



00956	Performance (C) (Banque Paribas) C +	4,90	-14,9
00924	Performance (C) (Banque Paribas) D +	4,90	-14,9
00901	Castrol (Castrol) D +	3,35	-17,4
02906	France Index Slow (Banque Paribas) D'	5,00	-16,1
00941	Obligataire Convertible (Banque Paribas) D'	2,50	-10,7
00908	Credit Associer (Banque Paribas) C	1,25	-7,9
00976	Performance (Banque Paribas) D	2,00	-7,1
02907	Performance (C) (Banque Paribas) C +	3,00	-4,7
00958	Performance (C) (Banque Paribas) D +	4,00	-14,9
00921	Performance (C) (Banque Paribas) D +	4,00	-14,9
00981	Castrol (Castrol) D +	3,35	-17,4
02906	France Index Slow (Banque Paribas) D'	5,00	-16,1
00941	Obligataire Convertible (Banque Paribas) D'	2,50	-10,7
00908	Credit Associer (Banque Paribas) C	1,25	-7,9
00976	Performance (Banque Paribas) D	2,00	-7,1
00921	Performance (C) (Banque Paribas) D +	3,00	-4,7

chaque jour, comparé à un objectif fixé à l'avance, à travers un processus itératif. Ainsi, selon le type d'activité, le suivi du Tjou donne le degré d'avancement de la production, l'efficacité du recouvrement ou celle du contentieux. Par l'analyse des écarts, le Tjou est un instrument de pilotage réactif et, pour chaque responsable, à tous les niveaux, un élément d'orientation et d'animation de son équipe.

LE "TEMPS DE RETOUR CLIENT" DE CORTAL

Second exemple, pris chez Cortal : "le temps de retour d'un nouveau client", exprimé en nombre de mois. C'est, transposé à une activité de marketing direct, l'équivalent d'un retour sur investissement, c'est-à-dire la mesure du temps nécessaire pour qu'un client nouvellement "recruté" couvre les charges de gestion qu'il a induites. Pour la Banque Cortal, l'investissement, ce sont les budgets consacrés à la publicité, frais de création compris : spots télévisés, espaces dans les journaux, avec un coupon détachable à renvoyer, mailings directs à domicile. Ces dépenses, rapportées au nombre de personnes qui ont manifesté

leur intérêt et demandé plus d'informations, par retour des coupons, courrier ou téléphone, donnent le coût d'un "prospect", autrement dit, d'un client potentiel. Transformer ce prospect en client suppose de lui avoir envoyé des documents et vendu un ou plusieurs produits d'épargne. La somme de toutes ces dépenses constitue le coût de recrutement d'un client. Aujourd'hui, la banque sait évaluer, à partir de ses bases statistiques et de ses analyses de comportement, ce que ce client devrait générer en recettes et coûter en gestion sur les deux ou trois années à venir. Cortal calcule, en nombre de mois, le temps nécessaire pour que les recettes couvrent le total des dépenses. Le résultat est comparé à un objectif fixé pour l'année. Cet indicateur peut être élaboré par produit, par campagne ou même par type de support publicitaire.

LE "PBA" DE LUCB

Autre exemple, le "PBA" utilisé par l'UCB pour ses crédits immobiliers. Ce "PBA", ou Produit Brut Actualisé, est l'un des indicateurs les plus synthétiques de ceux auxquels les sociétés du Groupe ont recours. Il s'agit d'une mesure, en francs, du rendement attendu de chaque prêt octroyé par l'UCB, en prenant en compte l'ensemble des caractéristiques du crédit et du client : montant, durée (donc l'encours généré futur), score... Il est calculé dossier par dossier. S'appuyant sur les séries chronologiques accumulées par la société depuis de nombreuses années, il intègre tous les paramètres jugés pertinents. Partant de la marge financière (la différence entre les intérêts dus par le client et ceux payés par l'UCB pour son refinancement), le PBA inclut tous les produits et charges directement liés au dossier (frais d'ouverture, assurances diverses, rémunérations servies aux "apporteurs d'affaires"...), l'esti-

mation du risque de défaillance et du coût de gestion, la probabilité statistique de remboursement anticipé, jusqu'à la rémunération des fonds propres. Le "PBA" est ainsi un instrument qui permet de connaître la contribution de chaque crédit à la couverture des frais d'exploitation de l'entreprise.

Calculé en temps réel, à l'octroi du crédit, il permet d'ajuster en continu la tarification, en tenant compte à la fois des conditions de concurrence et des objectifs de rentabilité d'ensemble de l'entreprise.

DES INDICATEURS COMMUNS POUR LES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT

Si chaque société a ses propres batteries de chiffres, la Compagnie Bancaire, en tant qu'actionnaire, a défini et harmonisé des concepts de gestion appliqués à chaque société, suivis régulièrement, comparés systématiquement à l'objectif du budget de l'année en cours et au chiffre de l'année précédente. Pour les sociétés de crédit, le contrôle de gestion suit, en particulier, la "marge à la production" et les courbes de risque.

LA "MARGE À LA PRODUCTION"

La marge à la production est un outil de gestion prévisionnelle destiné au suivi de la rentabilité des crédits nouveaux et à la politique tarifaire.

Dans les sociétés, cette marge est calculée dossier par dossier. Si chaque filiale décline cet indicateur à sa manière, en particulier dans sa diffusion auprès des différents acteurs du processus de production du crédit, le principe de

L'ÉQUIPE DU CONTRÔLE DE GESTION

Derrière les courbes de risques par génération de crédit, l'équipe du contrôle de gestion de la Compagnie Bancaire. Chargée aussi de la planification à moyen terme, elle est constamment en contact avec ses homologues dans les différentes sociétés du Groupe.



calcul reste identique : cette marge est la somme de tous les flux attendus d'un nouveau crédit, celle-ci étant ramenée à sa valeur d'aujourd'hui. Ce sont, en effet, ces flux qui feront les résultats de demain. Cet indicateur est donc un outil majeur de prévision. Il est ainsi suivi par la Compagnie Bancaire, chaque mois, par société, par grande catégorie de produits. Cette marge est comparée à un objectif qui intègre la rémunération souhaitable des fonds propres. Toute dérive est analysée et la politique commerciale peut, s'il le faut, être infléchie.

LA PRÉVISION DES RISQUES D'IMPAYÉS

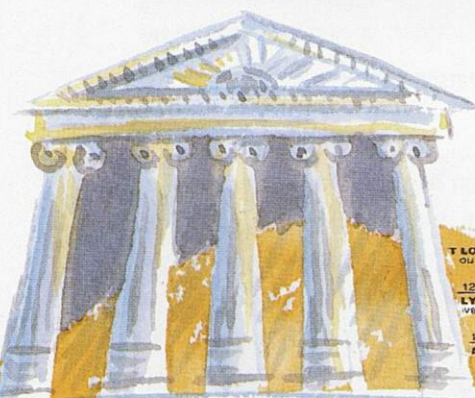
La charge du risque, c'est-à-dire la somme des pertes liées aux impayés et des dotations (nettes de reprises) aux provisions pour créances douteuses, est un élément majeur

dans la formation des résultats des sociétés de crédit. Elle fait donc l'objet d'un contrôle attentif. Chaque société dispose d'indicateurs sur les impayés aux échéances (en nombre et en montant), sur leur résorption durant le passage des dossiers en recouvrement, sur le nombre et le montant des entrées et sorties de dossiers au contentieux. Il s'agit là de données comptables.

Au-delà, les sociétés ont aussi conçu des instruments de gestion prévisionnelle. Le coût du risque est calculé, en cumul, par génération de crédit, une génération correspondant à la production d'une période déterminée (mois, trimestre, semestre, année). Son évolution est suivie sur toute sa durée. On obtient ainsi, après conversion en indices, des "courbes de risque générationnelles". Celles-ci servent à comparer la qualité des générations successives, à prévoir la charge du risque des années à venir et, enfin, à ajuster la tarification.

La transparence à l'égard des actionnaires et DES MARCHÉS FINANCIERS

Pour être en mesure d'informer correctement les marchés financiers, les actionnaires et aussi les collaborateurs, il faut disposer d'une grande visibilité sur ses propres comptes, c'est-à-dire ses volumes et ses marges par métier, produit, réseau de distribution et même par dossier dans le crédit.



Code	Nom	Changement	Volume	Montant	Changement	Volume	Montant
466.25	12547		450	+21,88	0,8	1315,675	27.67.98
820.21							
10848656	BERTRAND FAURE (ex-)	164,9	156,6	4045	021791		405
2	SBIF (CA) div par 10	160	+ 5,3	3850	50		394
152	12114	29-05-95	51	167	3850	3888 12049	19 12-95
513	82972	5-25	3,5	1,75	159	+31,92	13,24
27648000	BIC (CA) div par 2	10-9-95	563	569	833	71295796	15-06-95
501	50			1,05	759	10	1
570	570,5	12086	16-01-95	61	569	-1,23	770
1,96	34254	7-5	5	2,5	556	+15,05	2,65
404	5081020	B.A.S. (CA)	470	457,2	559	10128807	DASSAULT AVIATION (CB)
360	20			452	+2,77	313	50
450	464,28	12162	1-07-92	95	480	+4,84	475
1,55	45666	6	2	450	+29,48	1,64	7465 10-78
227,4	192183938	B.N.P. (CA) div	195	197,5	222	4709522	DASSAULT ELECTRON
185,4	25			195	-1,26	160	60
185	193,03	13110	27-06-95	112	197,5	+5,41	275
0,636	378180	4,8	3,2	1,6	193,3	-11,72	0,95
580	5435404	BOLLORE TECHNOLOGIES	562	573	283	6724310	DE DIETRI
426	50	CA) A ou E	579	-1,91	217	26	19-05-10
495	540,5	12585	15-07-92	121	583	-13,54	265
1,71	18206	33	22	11	553	+31,82	0,92
945	192386	BONGRAIN (CA)	2860	2869	460	7221717	
50				2879		405,6	
2862,79	12010	16-05-95	72	2870	+0,7	460	
1081	21,5	11	30	2859	+2,62	1,59	
94	BOUVIGUES (CA) div	Ex.	499	508	58		
14, A ou E				507	-1,77		
		21-07-95	32	508			

QUARANTE ANS DE COTATION

Pour financer une croissance alors exponentielle, la Compagnie Bancaire s'est introduite en Bourse dès 1961, deux ans à peine après sa création, vite suivie par ses filiales: l'UCB et l'UFB en 1963, le Cetelem en 1966.

UNE CULTURE ORIGINELLE

L'UFEFE, née en 1946, devenue l'UFB en 1950, l'UCB bâtie en 1951 et Cetelem, créé en 1953, ont été portés sur les fonts baptismaux par les principales banques de la Place, consentant à mettre leurs moyens en commun pour développer des financements spécialisés. Figuraient ainsi parmi les premiers actionnaires le Crédit Lyonnais, la Société générale, MM. Worms & Cie, le Crédit du Nord, le CIC, la Banque de Paris et des Pays-Bas (Paribas), la Banque de l'Indochine (devenue plus tard Indosuez), le CCF, la BNCI (aujourd'hui la BNP), ainsi que des banques étrangères. Ce sont elles qui, les premières années, ont fourni aux sociétés du "Groupe Fouchier" les fonds propres et les ressources de financement nécessaires au développement de leurs activités de crédit. Une telle construction et la volonté de rigueur de leurs dirigeants, ont imprimé aux sociétés de la Compagnie Bancaire une forte culture de transparence à l'égard de leurs actionnaires. En 1959, le regroupement au sein d'un holding,

la Compagnie Bancaire, des participations des banques dans les sociétés du Groupe, a été conçu pour adapter l'organisation à un développement très rapide des activités et, en conséquence, de ses besoins en fonds propres. Le capital de l'UFB, par exemple, était passé de 150 millions d'anciens francs en 1953 à 1,1 milliard de centimes en 1959, celui de l'UCB de 200 millions à 1,1 milliard également. Dès 1961, la Compagnie Bancaire était introduite en Bourse.

Déjà, après son premier exercice en 1959, le holding publiait un rapport annuel de 58 pages décrivant, pour chaque société du Groupe, ses activités, ses encours, la composition de sa clientèle, avec un bilan "consolidé" (ou plutôt agrégé) des quatre principales filiales. Apparaît, dès 1960, un compte de résultat "consolidé", bien avant que la réglementation ne l'imposât aux sociétés cotées. Aussi, dès 1963, la Compagnie Bancaire recevait le Prix du Meilleur Rapport décerné par l'hebdomadaire financier la Vie Française (elle obtiendra plus tard, en 1989, le Prix Cristal de... la transparence financière décerné par la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris). Au fil des années, la quantité d'informations données dans le rapport annuel ne cesse de s'accroître: en 1966, le rapport, toujours de même format, compte 107 pages et 113 en 1969.

Cet effort d'information s'explique aussi parce que la Compagnie Bancaire doit faire régulièrement appel à ses actionnaires, puis au marché obligataire, pour assurer le développement de ses filiales. En dix ans, entre 1959 et 1969, l'encours total des sociétés de crédit a été multiplié par 15. Les fonds propres consolidés de la Compagnie Bancaire ont bondi de 51 millions de francs à sa création à 842 millions en 1969. Les besoins de financement du Groupe sont tels qu'en 1965, la Compagnie Bancaire invente les obligations "échangeables" en actions, avec une émission

de 84 millions de francs. Ce produit sera, sur la Place, le premier d'une longue lignée d'émissions d'obligations convertibles.

L'encours de financement porté par la Compagnie Bancaire était au 31 décembre 1995 de 193 milliards de francs. La société se doit donc d'informer régulièrement le marché et les investisseurs sur sa situation financière. Ce n'est pas un hasard si le Groupe est encore le seul établissement financier à publier des résultats trimestriels.

DES INDICATEURS CONSTANTS SUR LONGUE PÉRIODE

Quelques mauvaises surprises annoncées au marché en 1995 par certaines grandes sociétés à la suite de changements de méthodes comptables ont mis un coup de projecteur sur une condition majeure de la transparence financière: la constance des indicateurs publiés. La Compagnie Bancaire s'est toujours attachée à fournir des chiffres sur des séries longues. Ses premiers rapports annuels donnent, par exemple, les encours de Cetelem, de l'UFB et de l'UCB, sur au moins six ans. Dans le rapport de 1969, production, encours, fonds propres et bénéfices sont donnés sur dix ans.

En 1971, la Compagnie Bancaire mettait à la disposition des analystes et des investisseurs un classeur à fiches où figurait, entre autres chiffres et graphiques, la courbe du volume d'encours de crédits du Groupe depuis... 1959, ainsi que celle des résultats consolidés. S'y trouvaient également les comptes des principales sociétés, avec en bas de page, des notes explicatives sur la fiscalité du crédit-bail, par exemple, ou le mode d'évaluation de la production de Sinvim. Ce classeur

CB

CAC 40



S'ADAPTER A SES LECTEURS

Tous ceux qui s'intéressent au titre Compagnie Bancaire n'ont pas les mêmes besoins d'information. Aussi, chacun peut obtenir toute l'information disponible ou demander le support qui lui convient.

transformé en document relié a trouvé son régime de croisière dès 1975. Il comptait déjà 168 pages et détaillait la composition du refinancement des crédits. Celui de 1994, certes plus dense, en comprend 192.

En 1993, la France est en récession. Après trois années d'érosion sensible de ses marges, le Groupe est lourdement affecté par la crise immobilière : les pertes de l'UCB s'aggravent de 732 millions de francs en 1992 à 1,3 milliard ; celles de Sinvim se creusent à 826 millions de francs. Cette année-là, c'est grâce à 554 millions de francs de plus-values sur cessions de titres que le Groupe peut afficher un bénéfice consolidé global de 461 millions de francs. Aux journalistes, comme aux analystes, la société ne cache pas que, sans ces plus-values, son résultat aurait été une perte d'environ 260 millions de francs. Par ailleurs, la réglementation bancaire ayant été modifiée en 1993, la Compagnie Bancaire fournit tous les éléments qui permettent de raccorder la nouvelle présentation de son compte d'exploitation à l'ancienne.

En outre, elle fait apparaître de nouvelles données, celles des indicateurs de risques des sociétés de crédit, parce qu'en pleine crise, le risque est devenu une composante majeure de leur résultat. Ce tableau affiche pour le Groupe et chacune des filiales, la charge du risque sur encours moyen, le taux d'encours douteux sur

encours total et le taux de provisionnement des encours douteux, avec la définition des règles de calcul (voir pour 1995 p. 46).

UNE PALETTE DE DOCUMENTS

Trop d'information "tue" l'information. Mieux vaut mettre à la disposition des différents publics intéressés les données qu'ils souhaitent et qu'ils sont à même de bien comprendre. Les discours et les documents doivent être donc déclinés pour chaque public. Ainsi, l'Annuaire financier, unique en France, constitue pour les analystes financiers l'instrument de base de leurs études sur la Compagnie Bancaire. Il décrit la situation économique et financière des sociétés du Groupe sur près de 200 pages. Pour faciliter la tâche des analystes, le rapport annuel présente dans un livret séparé les comptes annuels détaillés.

Outil d'information plus universel, le rapport annuel s'efforce d'être lisible. Il est publié tôt, dès les premiers jours de mars. Une version en anglais est également disponible. Pour se conformer aux recommandations de la COB, la Compagnie Bancaire édite, en outre, un "document de référence", encore un peu plus complet que le rapport annuel. Parallèlement, elle met à la disposition de ses actionnaires une plaquette abrégée, ainsi qu'une "Lettre" de commentaires sur les résultats.

Pour les investisseurs qui sont les interlocuteurs permanents des équipes de la Direction de la trésorerie, la Compagnie Bancaire publie depuis trois ans un livret spécifique détaillant tous les moyens de financement, des titres de créances négociables à la titrisation. Les émissions de MTN à Londres et aux Etats-Unis donnent lieu également à une notice d'information spécifique (conformément, aux Etats-Unis, aux règles de la SEC).

DES COUPS DE PROJECTEURS

Chaque année, selon les préoccupations dominantes des acteurs des marchés financiers, la Compagnie Bancaire détaille un aspect de son activité lors des conférences de presse, des réunions d'analystes et à l'Assemblée générale de ses actionnaires. En 1994, elle a fait le point sur ses engagements immobiliers et recommence pour l'exercice 1995. Innovations cette année, le Groupe expose plus complètement sa politique de gestion des produits dérivés, ainsi que sa situation au regard de la directive publiée par la Banque de France en juillet sur la "vente à perte".

LES ENGAGEMENTS IMMOBILIERS

Les engagements immobiliers du Groupe sont constitués par les investissements immobiliers des sociétés foncières, telle Klépierre, ceux de Cardif et de ses filiales, par les opérations de promotion immobilière de Sinvim et les crédits consentis par l'UCB aux promoteurs – activité arrêtée en 1993, mais dont il reste à gérer les encours – et les gages récupérés. Hors les comptes de Klépierre, rendus publics puisque la société est cotée, la volonté de transparence du Groupe le conduit depuis deux ans à communiquer aux réunions d'analystes, de journalistes ou d'actionnaires, la décomposition des autres postes.

En ce qui concerne Sinvim, filiale de promotion, son stock d'opérations (bureaux et logements) est exprimé en valeur de vente, c'est-à-dire en prenant la valeur future des immeubles, une fois leur construction achevée, quel que soit leur stade d'avancement à la fin de l'exercice. Tout écart à la baisse par rapport aux prix du marché fait l'objet d'une provision.

LA GESTION DES PRODUITS DÉRIVÉS

"Caps", "swaps", "floors", ces instruments financiers appelés produits dérivés, la Compagnie Bancaire les utilise pour couvrir des risques en application de sa politique de préservation de la valeur ; elle ne prend pas de "position ouverte" durable, déconnectée de son objectif, à l'exception de l'activité exercée par l'une de ses filiales dans le cadre d'une allocation de fonds propres strictement limitée.

Les risques qu'elle cherche à couvrir sont d'origine financière ou structurelle. Les risques financiers sont strictement bornés par une politique "d'adossement" : les crédits octroyés par les filiales sont adossés à des ressources de même profil, en taux, en liquidité et en devise. Le risque structurel est principalement, pour les sociétés de crédit, le risque de hausse des taux qui érode les marges et les volumes des productions ultérieures. Il est géré par l'utilisation de "caps", de taux plafond, produits qui garantissent un taux maximum aux ressources futures, dans le cadre d'une politique de macro-couverture.

Ainsi, au 31 décembre 1995, le Groupe était acheteur de caps pour 21 milliards de francs, dont 8,8 affectés à la couverture des productions à venir.

Pour contrôler la gestion de ces instruments, la Compagnie Bancaire suit plusieurs séries d'indicateurs. La politique d'adossement est évaluée à l'aune de "l'impasse de taux", mesurée par la différence, pour chaque échéance, entre les ressources et les emplois à taux fixes, et de "gaps de liquidité", qui expriment les besoins de trésorerie sur chaque échéance. S'y ajoute un indicateur d'exigence des fonds propres adéquats.

Le suivi des opérations de macro-couverture s'effectue en les valorisant au prix du marché, et en déterminant leur sensibilité aux variations de taux (voir p. 44).

Outre ces indicateurs, la Compagnie Bancaire a défini une politique rigoureuse de contrôle de ses opérations. Seules sa salle de marchés et celle de Cardif traitent des produits dérivés. Elles sont organisées en "front-office" qui lève les fonds, en contrôle interne financier qui suit toutes les opérations non encore bouclées, (d'autres contrôles étant ultérieurement assurés par la direction comptable et l'équipe de gestion actif-passif) et en "back-office" qui assure et garantit la sécurité des mouvements de fonds et de titres.

Chaque semaine, l'ensemble des opérations de marché est présenté à un "comité de financement". C'est là que sont arrêtées les décisions de financement, en particulier celles concernant les macro-couvertures et l'adossément.

LA "RECOMMANDATION TRICHET"

Sujet fréquent de controverse dans les rapports entre les industriels de biens de consommation, en particulier, et la grande distribution, la "vente à perte" est devenue également une préoccupation dans le secteur bancaire, à propos de la guerre des taux de crédit que se livrent les grands réseaux. Aussi, par une lettre de juillet 1995, le Gouverneur de la Banque de France et président de la

Commission bancaire, Jean-Claude Trichet, a demandé aux établissements de crédit de déclarer "l'ensemble des concours octroyés à des conditions inférieures au taux d'un placement sans risque, de même durée, majoré de 0,60 %". Le produit de référence réputé sans risque est l'obligation émise par l'Etat. L'objectif de la Commission bancaire est d'établir une plus grande vérité des prix des services bancaires, à commencer par celui des crédits aux particuliers. Elle précise ainsi "que les conditions de taux qui sont appliquées à la clientèle soient fixées de façon à intégrer le coût de la ressource, les coûts opératoires, la couverture normale du risque, ainsi qu'une rémunération minimale des fonds propres". Elle demande aux établissements de crédit de lui fournir désormais les nouveaux concours à la clientèle octroyés dans l'année, par nature, catégorie de clientèle, cela en nombre, en valeur et en taux, en distinguant, dans chaque cas, les taux variables et les taux fixes.

En ce qui concerne le Groupe de la Compagnie Bancaire, la part des crédits octroyés à un taux inférieur à celui des OAT (obligation assimilable du Trésor) plus 60 centimes, ressort pour le dernier trimestre de 1995 à 0,1 % en montant. Ces ratios sont calculés sur la base des taux pratiqués par les sociétés, corrigés des éventuelles bonifications consenties par des tiers.

0,60 %

OAT

La clarté à l'égard DES CLIENTS

L'information due au client passe par la vérité des prix qui doivent refléter et expliciter les services rendus. La lisibilité des contrats, la liberté de choix ainsi que le service après-vente sont aussi nécessaires.

UNE DÉMARCHE VOLONTARISTE

Il y a quelque audace à parler de transparence dans les relations avec les clients quand le propos concerne le secteur de la banque et des services financiers. Nul ne peut s'ériger en modèle, mais, la question étant régulièrement posée, en particulier par les associations de consommateurs, on ne peut dès lors esquiver le débat.

Du point de vue du client, il est plus juste de parler de clarté. Celle-ci peut être déclinée en plusieurs thèmes.

Le plus brûlant est celui du prix. En l'occurrence, la "transparence" ne consiste pas à détailler les marges réalisées par un fournisseur sur ce qu'il vend à son client. Elle signifie plutôt de donner à chaque produit son juste prix. En matière de crédit, cela veut dire, d'abord, d'être en mesure de connaître son coût réel et de fournir au client une information claire sur le taux, les divers frais facturés, les assurances que l'emprunteur pourra, le cas échéant, payer. Le coût d'un crédit ne se résume pas uniquement à son taux, même

s'il intègre tous les frais annexes. Il reflète le prix des services qu'il rend. La structure du Groupe de la Compagnie Bancaire et la spécialisation de chaque société permet à chacune de bien connaître ses coûts et ses marges. Ainsi, la plus grande part de l'épargne collectée par la Banque Cortal n'est pas une ressource pour le Groupe, elle est placée en fonction des choix des clients.

Ne pas conduire le client à l'erreur est de l'intérêt de chacun. C'est une évidence, mieux vaut un client satisfait qui revient, qu'un client mécontent que l'on perd. Sans parler du coût supporté par l'entreprise quand le client mal averti n'arrive pas à rembourser son crédit.

La "niche" qu'a visée Cardif, lors de sa création en 1973, sur le marché de l'assurance, a été celle de contrats simples et clairs, c'est-à-dire "purs" et non mixés, à une époque où la limpidité n'était pas la caractéristique première des produits offerts. Depuis, les contrats sont devenus plus complexes et Cardif a été l'un des promoteurs des produits multi-supports qui, à défaut d'être simples, ont le mérite d'identifier le support de chaque placement et de donner au client une réelle liberté de choix. Autre exemple, UFB Locabail fournit



UNE INFORMATION PRÉCISE

Au téléphone ou à un guichet, la qualité de l'information fournie est d'autant plus grande que les conseillers des sociétés du Groupe sont, comme elles, spécialisés et connaissent bien ses métiers et ses produits, par essence, plus limités que ceux d'un grand réseau généraliste.

à ses clients tous les éléments comptables et fiscaux caractéristiques de ses financements, pour les aider à déterminer la formule la plus adaptée à leur situation financière.

DES OFFRES ET DES CONTRATS LISIBLES

Les sociétés du Groupe s'efforcent d'être claires dans la présentation de leurs produits et ensuite de rédiger les contrats de façon simple et lisible pour le client, autant que la réglementation le permet, du fait de l'intervention croissante du législateur pour défendre les droits des emprunteurs ou des assurés, de la création continue de nouveaux produits, l'exercice n'est jamais terminé. Et, il entretient une confrontation permanente, au sein des sociétés, entre les juristes et les commerciaux.

OFFRE DE CRÉDIT DE L'UCB

LES EFFORTS DE L'UCB

Depuis 1992, l'UCB a revu toutes ses offres. Elles ont été conçues du point de vue du client, sans être limitées aux obligations réglementaires. Parallèlement, la société a doté tous ses commerciaux d'un logiciel, baptisé Aladin, qui leur permet de faire, rapidement, en temps réel, toutes les simulations nécessaires pour éclairer le client dans son choix.

Toute offre préalable de crédit proposée par la société de prêts immobiliers s'accompagne d'un mode d'emploi en cinq parties, de la manière de remplir l'acceptation du crédit, aux modalités d'envoi par lettre avec accusé de réception. Elle met, en particulier, en évidence le délai de réflexion de 10 jours institué par la loi et le traitement informatique des dossiers bloque automatiquement tout enregistrement d'une acceptation avant l'écoulement de ce délai. Tout en s'adaptant à la réglementation locale, UCI, société espagnole créée en association avec le Banco Santander, a appliqué les mêmes principes de l'autre côté des Pyrénées.

CLARIFIER LES CONTRATS DE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Le crédit à la consommation est sans doute le domaine où l'exercice de rédaction d'un contrat lisible est le plus difficile, notamment en raison des obligations légales. Que faire lorsque pour l'ouverture d'un crédit chez un commerçant, le législateur contraint la banque à intituler le contrat "offre préalable de crédit, accessoire ou non à des contrats de vente, utilisable par fractions et assortie d'une carte de crédit et d'avis de débit" ? Ou qu'en Espagne, le contrat doit comporter la formule

mathématique $(I = CP (1 + TIN/12) 1/30 - CP)$: c'est la plus simple). Il faut bien s'y soumettre, mais par sa culture volontariste, Cetelem a appris à faire face à ce type de question.

En France, l'assurance facultative à laquelle un emprunteur peut souscrire est en général, pour lui, un casse-tête. Pis, c'est une partie de son contrat qu'il omet souvent de lire, consciemment ou non, sauf quand surgit la maladie, la perte d'emploi ou d'autres difficultés. En réalité, l'assurance constitue, en soi, un véritable produit ou service complémentaire. Aussi, au début de 1995, après avoir soigneusement étudié la concurrence, Cetelem a refondu sa présentation en mettant davantage en évidence la garantie offerte dans les différents cas prévus par l'assurance. Les cas d'exclusion sont même soulignés en caractères gras.

Si, en Italie, la carte Aurora compte plus d'un million de porteurs trois ans à peine après son lancement, c'est grâce, en particulier, à l'effort de simplicité mené par les équipes de Findomestic pour rendre son utilisation aisée et les relevés de comptes facilement accessibles.

IDENTIFIER LE PRIX DU SERVICE RENDU

Arrivée il y a seulement cinq ans sur le marché de la location longue durée de flottes de véhicules, Arval a cherché à marquer sa différence. Un de ses chevaux de bataille : le "contrat à livre ouvert". Dans ce cas, Arval facture à son client, à prix coûtant, toutes les dépenses qu'elle engage ou engagera, depuis l'achat du véhicule, à son entretien, jusqu'au mode de calcul des loyers. Un article du contrat précise même que le preneur "aura connaissance, pour

cetelem S. A. à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 952 986 060 F
R. C. Paris B 542 097 907 - Siège social : 5, avenue Kéiser, 75116 Paris

Offre préalable de Prêt Personnel

Elle est valable 15 jours soit jusqu'au et conjointement et solidairement à :

Le
La présente offre de crédit est faite à :

Nom, Prénom
Adresse
Né(e) le : / / à Dpt

Elle est faite aux conditions suivantes :

Montant du crédit	Intérêts du prêt (1)	Perceptions facultatives (3)	Assurance facultative Option	Nombre de mensualités	Montant mensuel sans assurance	Coût total du crédit sans assurance
Durée du crédit (mois (1))	Taux nominal conventionnel de (2)	Taux effectif global	Coût	Coût mensuel de l'assurance	avec assurance facultative	avec assurance facultative

(1) **Date + un - 1 jour :** Le montant des intérêts, le montant des échéances et la date indiqués ci-dessus sont calculés pour le paiement de la première échéance de mise à disposition des fonds. Si cette dernière date diffère de plus de 1 jour de la date prévue, le montant des intérêts et le montant des échéances seront ajustés dans la limite de 10 % au maximum du montant total des intérêts. Cette modification sera établie au plus tard sept jours avant la date de première échéance. En cas de versement des fonds par tranches successives, la durée indiquée doit être augmentée du nombre de mois correspondant à la durée de tranches d'investissement (cf. article 11-2 du verso).

(2) **Taux nominal conventionnel :** L'emprunteur paie les intérêts au taux nominal conventionnel indiqué ci-dessus. En l'absence de frais de dossier, ce dernier sera égal au taux effectif global indiqué ci-dessus.

(3) **Taxe de dossier :** Les frais de dossier, s'il en est perçu, seront perçus lors de la mise à disposition des fonds.

Modalités de mise à disposition du crédit : Le montant du prêt sera disponible dès l'expiration du délai légal de vérification de 7 jours suivant votre acceptation. La totalité des fonds sera versée à l'emprunteur sans réserve de paiement du montant des sommes dues par le client au titre de l'article 11-2 du verso de la présente offre. La première échéance sera due au plus tard le 7 du deuxième mois suivant la date de versement des fonds, sauf en cas de branches de paiement (cf. article 11-3 du verso).

Le montant du prêt sera disponible dès l'expiration du délai légal de vérification de 7 jours suivant votre acceptation. La totalité des fonds sera versée à l'emprunteur sans réserve de paiement du montant des sommes dues par le client au titre de l'article 11-2 du verso de la présente offre. La première échéance sera due au plus tard le 7 du deuxième mois suivant la date de versement des fonds, sauf en cas de branches de paiement (cf. article 11-3 du verso).

chaque véhicule, du prix catalogue, de la remise accordée au loueur, du taux de financement de la location, de l'estimation de la valeur de fin de contrat du véhicule". Originalité du contrat, le prix du service rendu par Arval est, lui, négocié séparément.

Autre innovation qui va dans le même sens : la location au kilomètre. Le client choisit le kilométrage qu'il souhaite, avec la liberté de l'utiliser sans contrainte de rythme sur plusieurs années, dans la limite de quatre ans. Ainsi, le client paie les kilomètres parcourus sans avoir à décider a priori de la durée de location.

LA LIBERTÉ DE CHOIX

LA CENTRALE DES PLACEMENTS

Un des meilleurs exemples au sein du Groupe de la Compagnie Bancaire est sans doute celui de la Centrale des Placements de Cortal. Dans cette formule créée en 1994, la Banque offre toutes les sicav existantes sur la Place de Paris. Simple distributeur, Cortal ne cherche pas,

OFFRE DE PRÊT PERSONNEL CETELEM

Sur son offre de prêt personnel, une série d'éléments est clairement mise en évidence grâce à des encadrés verts : ceux qui font le coût total du crédit, des frais de dossier au montant des mensualités totales, avec ou sans assurance facultative.

COMMENT REPENDRE A NOTRE OFFRE DE CREDIT

UNE LOI POUR VOUS INFORMER ET VOUS PROTEGER
Le 13 juillet 1979, une loi a été votée pour garantir l'information et la protection de toute personne intervenant dans un crédit.
Cette loi exige que tout intervenant reçoive de l'établissement prêteur une offre de crédit écrite contenant la description précise des conditions du crédit et que chaque intervenant notifie par écrit son acceptation.

Pour accepter notre offre de crédit, nous vous demandons de suivre les étapes suivantes :

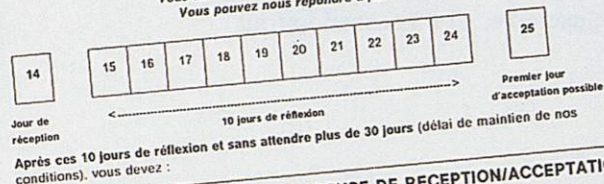
1 - LIRE L'OFFRE DE CREDIT

Il est très important que vous lisiez attentivement l'offre de crédit que nous vous soumettons. En consultant le sommaire qui vous servira de guide, vous trouverez tout ce qui vous intéresse et tout ce que vous devez savoir.
Si vous avez besoin d'explications complémentaires, vous pouvez contacter votre interlocuteur dont les coordonnées figurent sur la lettre d'accompagnement de notre offre de crédit.

2 - ATTENDRE 10 JOURS

La loi a prévu un délai de réflexion de 10 jours. Vous ne pouvez donc pas nous répondre avant que ces 10 jours ne se soient complètement écoulés.
Par exemple :

Si vous recevez notre offre le 14,
Vous devez réfléchir 10 jours, du 15 au 24 inclus,
Vous pouvez nous répondre à partir du 25.



3 - REMPLIR ET SIGNER LA LETTRE ACCUSE DE RECEPTION/ACCEPTATION qui se trouve à la suite de l'offre de crédit

... c'est-à-dire la date à laquelle vous avez

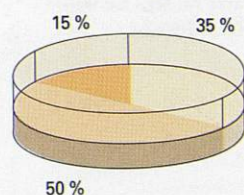
comme la plupart des banques, à vendre les produits "maison". Et pour aider son client, Cortal calcule sur un an et sur trois ans les performances de chacune des sicav, ainsi que leur volatilité (la régularité de la performance). Désormais la Centrale des Placements (Service actions compris) représente 60 % de la collecte de la banque.

LES CONTRATS MULTI-SUPPORTS

LE CONTRAT MULTI-CROISSANCE

Il propose un placement réparti sur une gamme de huit supports dont le Fonds général Cardif (à un taux minimum garanti), et sept Sicav (monétaire, obligataire française, obligataire étrangère, actions françaises ou internationales, immobilière). Chacun choisit le dosage qui lui convient.

La version "Equilibre"



- Val Gestion
- Fonds général Cardif
- Cardimmo

Dans le secteur de l'assurance-vie, Cardif offre aujourd'hui l'une des gammes les plus complètes de contrats multi-supports en francs et en devises. Ces contrats permettent au souscripteur de choisir comme référence de valorisation de son capital plusieurs actifs ou "supports" ayant chacun des objectifs financiers précis. Son contrat Multi-Croissance a été primé en 1994 et en 1995 par la Lettre de l'assurance, le mensuel Gestion de Fortune et la station de radio BFM.

Née d'une volonté du Groupe de simplifier les contrats d'assurance-vie, Cardif offre aujourd'hui des produits complexes. Le paradoxe n'est qu'apparent, il résulte de l'option prise par Cardif d'offrir à ses clients le service le plus large possible pour répondre précisément aux besoins de chacun.

LE SERVICE APRÈS-VENTE

Cetelem s'est doté depuis de nombreuses années d'un service consommateur baptisé "Relations Clientèle", dont le responsable dépend directement du Directoire. Ce directeur s'efforce de roder son équipe à toutes les subtilités de l'entreprise, pour qu'en bout de chaîne, le client obtienne, dans tous les cas,



LE SERVICE CONSOMMATEUR DU CETELEM

Son Directeur, Stanislas Wolanski

dans un délai maximum de huit jours, une réponse à son interrogation ou à sa réclamation. Cetelem gérant en France plus de trois millions de dossiers, ce service reçoit, par courrier ou par téléphone, quelque 30 000 requêtes, protestations ou réclamations par an. Il peut s'agir de difficultés liées à la maladie ou au chômage, de désaccords en matière d'assurance ou bien encore de litiges dus, par exemple, à des défauts de livraison des distributeurs. Toutes les lettres recommandées qui sont adressées au Directoire ou au Président sont vues par ce dernier qui suit personnellement la qualité des réponses qui sont apportées.

Les réclamations font l'objet d'un suivi statistique attentif, par produit, réseau et région, pour améliorer la qualité et fidéliser les clients. Parallèlement, Cetelem a entrepris de revoir, dans le sens d'une meilleure compréhension, toutes les lettres envoyées aux clients durant la vie de leur crédit.

A l'UCB, une fois le contrat signé, le client reçoit un "Guide pratique" de son crédit. Ce document de dix pages explicite le mode de lecture des relevés, le fonctionnement de l'assurance associée au crédit. Il inclut un paragraphe intitulé "que faire en cas de difficulté de paiement" et fournit même des conseils sur ce qui doit figurer sur sa déclaration d'impôt.

L'information régulière DES COLLABORATEURS

L'information des collaborateurs est depuis plus de trente ans une tradition bien établie à la Compagnie Bancaire. Ses vecteurs sont multiformes : journaux internes, comités d'entreprise, réunions spécifiques au sein de chaque société du Groupe en fonction de sa culture propre. Ses objectifs : entretenir le dialogue et faire partager les axes stratégiques de chaque société et du Groupe tout entier.

DES JOURNAUX INTERNES DEPUIS 30 ANS

DE "CB INFORMATIONS" AU JOURNAL "LE GROUPE"

En 1964, les entreprises ne parlent pas encore de communication interne. Elles commencent à évoquer la nécessité d'informer leur personnel sur la marche de l'entreprise. En juin de cette année-là, moins de cinq ans après sa création, la Compagnie Bancaire publie à l'intention de tous les salariés du Groupe le premier numéro de "CB Informations". Originalité pour l'époque, ses différentes rubriques ont été définies après consultation des collaborateurs à l'issue d'un concours organisé spécialement pour recueillir leur avis. Au sommaire de ce premier numéro, figurent un sujet professionnel, la présentation de l'une des sociétés du Groupe et de son marché. Mais la plus grande partie du



UNE INFORMATION MULTIFORME

Les journaux et lettres diverses ne sont pas les seuls vecteurs d'information. Outre les instances légales comme les comités d'entreprise, chaque société et même chaque service organise des réunions spécifiques, des portes ouvertes, des séminaires pour se faire mieux connaître de chaque collaborateur.



journal est consacrée à la vie quotidienne des salariés, des colonies de vacances au "carnet" des mariages et des naissances.

"CB Informations" aura de beaux jours devant lui. Il changera peu... jusqu'en 1987, date à laquelle il laissera place au journal "Le Groupe", qui existe toujours. Les conseils du médecin et les récits de voyage ont été abandonnés au profit de l'activité et de la politique du Groupe et de ses sociétés. Les rédacteurs bénévoles ont cédé la plume aux professionnels, pigistes ou responsables de communication. Le style et la conception du journal est plus proche de celle d'un magazine de la grande presse.

L'information est également diffusée par d'autres médias : une lettre bimensuelle rapporte les faits marquants de la période, un courrier, baptisé "Fil bleu", s'efforce d'apporter aux responsables des sociétés une information plus approfondie, qu'il leur appartient de retransmettre à leurs équipes. Chaque trimestre, les résultats financiers consolidés y sont commentés et, chaque année, le rapport annuel est adressé à chaque salarié, accompagné d'un courrier signé du Président du Directoire.

A CHAQUE SOCIÉTÉ SES PROPRES SUPPORTS

La presse diffusée par le holding n'est que l'une des sources d'information des collaborateurs. De la plus grande (Cetelem) à la plus modeste en taille (la Banque Directe), chaque filiale est dotée d'une fonction de communication interne et publie un périodique d'information à l'usage de ses propres salariés. Chacune gère en toute autonomie ses outils de communication, qui reflètent sa culture spécifique.

Avec sa couverture très colorée, "Nous Cetelem", publié cinq fois par an, évoque

immédiatement le dynamisme de la société de crédit aux particuliers. Le magazine reflète les valeurs dominantes de l'entreprise : esprit d'équipe, recherche permanente de la qualité, de l'amélioration du service, accent mis sur la satisfaction du client et sa fidélisation transparaissent dans le choix des articles et dans leur rédaction. La vie de l'entreprise et celle de ses équipes sont omniprésentes. Nombreuses y sont les photos de collaborateurs. L'éditorial est rédigé par l'un des responsables de la société : le Président ou l'un de ses proches expose son avis sur un thème majeur, la qualité par exemple. Feuilletter "Nous Cetelem" permet de se faire immédiatement une idée des métiers, des rapports humains, des succès de l'entreprise. Les collaborateurs lui font un excellent accueil.

"Forum" est un magazine trimestriel destiné aux hommes et aux femmes de l'UCB, le spécialiste du crédit immobilier. Plus sobre, moins épais, il consacre une bonne partie de son contenu à la description des métiers et des opérations commerciales en cours. Le Président y prend souvent la plume pour expliquer les choix importants faits par l'entreprise, en particulier dans les circonstances difficiles générées par la crise immobilière.

La dernière née du Groupe, la Banque Directe, n'est pas en reste. Une simple lettre paraît régulièrement pour informer les salariés sur la marche de l'entreprise, l'évolution de ses résultats, le profil de ses clients, la vie quotidienne des collaborateurs. Les moyens, plus modestes, n'empêchent pas la circulation de l'information.

Amenée à quitter son siège parisien pour un immeuble de Rueil-Malmaison, UFB Locabail a mené, près d'une année durant, une campagne de sensibilisation de ses collaborateurs à ce déménagement en créant une lettre d'informations spéciale, "Les Echos de Rueil".

Outre des précisions sur les futurs locaux et bureaux, les lecteurs y trouvaient une foule

d'informations pratiques destinées à leur permettre de mieux vivre ce transfert et à s'approprier les lieux à l'avance.

La liste des exemples peut être longue, toutes les entreprises du Groupe, de Cardif à la Ségécé, informant leurs équipes par l'intermédiaire d'un journal d'entreprise spécifique, sur le fond comme sur la forme.

DIALOGUER POUR PARTAGER LES OBJECTIFS

L'objectif de ces diverses publications est toujours le même : donner à l'ensemble des collaborateurs de la Compagnie Bancaire l'accès à l'information dont ils ont besoin dans leur vie professionnelle, qu'il s'agisse d'activité, de produits, d'environnement économique, de métiers. L'information est la matière première du dialogue, et le dialogue, le vecteur du partage des objectifs de l'entreprise.

La marche de chacune des sociétés et surtout ses résultats sont régulièrement expliqués. Le cadre privilégié en est le comité d'entreprise. Les ordres du jour en sont autant les comptes rendus mensuels de l'activité de chaque société, de ses marges et de ses résultats, que les sujets classiques liés aux salaires et à la vie quotidienne des collaborateurs. Les éventuelles difficultés du moment et, surtout, celles à venir ne sont pas cachées. Le dialogue est le plus souvent franc et direct, parfois vif et critique. Les dirigeants s'appliquent à expliquer la formation des résultats pour faire bien comprendre aux élus la situation des sociétés.

Depuis six ans, la crise immobilière contraint l'UCB à réduire ses effectifs. Cette attrition forcée, de 2127 personnes fin 1989 à 1242 au 31 décembre 1995, ne se fait pas sans douleur ni traumatisme. Les échanges et les négocia-



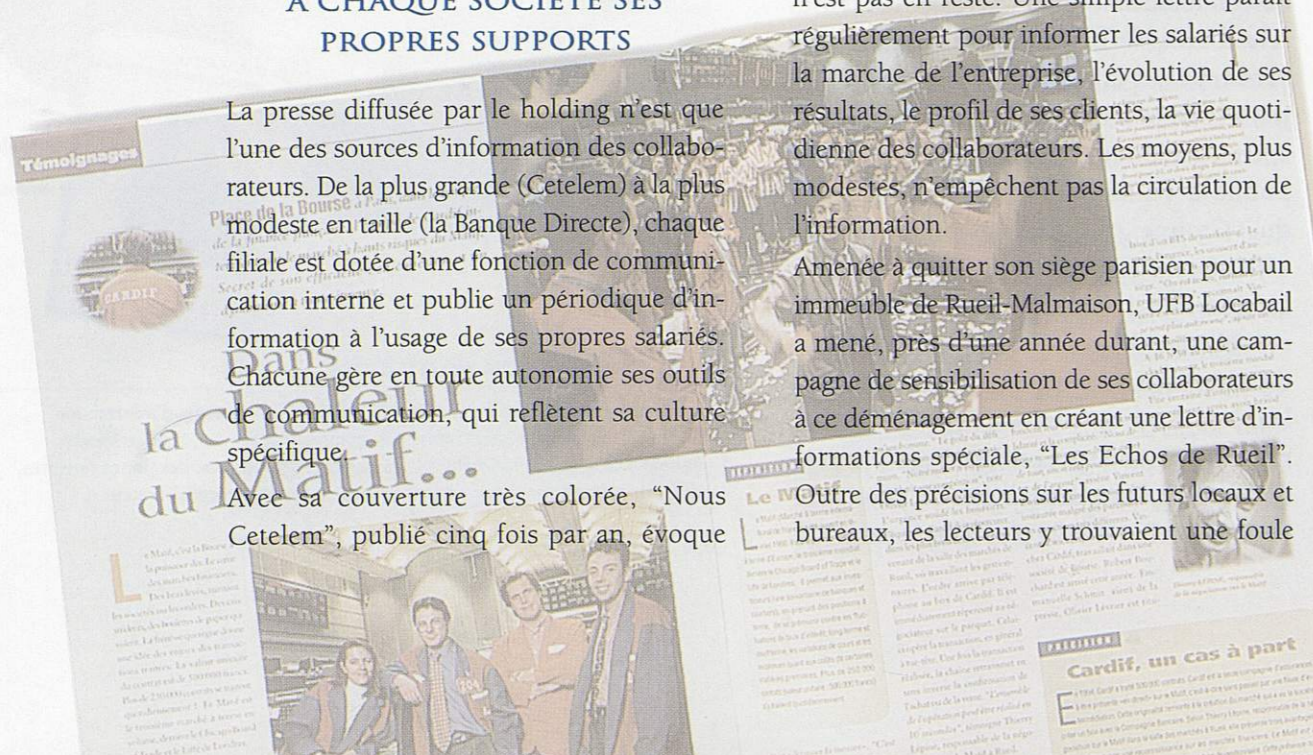
LA BIBLIOTHÈQUE DE RUEIL

UFB Locabail, Cardif et l'UCB sont regroupées dans le quartier de Rueil 2000, face à l'île des Impressionnistes. Elles ont aussi en commun un restaurant.

tions avec les partenaires sociaux peuvent être "musclés", mais tout est mis sur la table afin de parvenir à un accord.

Les réunions du comité de groupe, qui rassemble trois fois par an les représentants du personnel et des syndicats, et les dirigeants des sociétés, sont systématiquement le lieu d'explications détaillées des comptes consolidés, ainsi que de réponses apportées aux nombreuses questions posées par les élus du personnel. Elles font l'objet, à chaque fois, d'un compte rendu particulier, dans un numéro spécial de l'un des supports de la presse interne du Groupe.

A côté de ces réunions obligatoires, la Compagnie Bancaire et ses sociétés, chacune à sa façon, organisent régulièrement des sessions destinées à mieux se faire connaître de leurs collaborateurs. Ainsi, la société mère rassemble trois à quatre fois par an, pour une session de deux jours, les cadres ayant une année d'ancienneté. Les dirigeants de la Compagnie Bancaire et ceux des filiales viennent leur expliquer leurs métiers et leur stratégie. Les collaborateurs du Groupe promus cadres dans l'année sont invités eux-aussi à participer à des sessions de même nature. Du "livret d'accueil", aux journées "connaissance de l'entreprise" de Cetelem, en passant par divers types de séminaires, chaque société, chacune selon son style, s'efforce de faire comprendre à ses collaborateurs ce qu'elle est, les spécificités de son métier et, toujours, ses objectifs stratégiques.



Des activités de crédit en hausse	38
L'affacturage en fort développement	40
Les difficultés de l'immobilier	41
Une collecte en progression	41

Une hausse du résultat de l'exploitation	50
La contribution des filiales européennes croît	51
Le crédit, source majeure des profits	51
L'immobilier pèse sur les comptes	52
Une contribution affirmée de l'assurance-vie	53

Rapport DE GESTION

Message du DIRECTOIRE

L'année 1995 a été un exercice marqué d'ombres et de lumières.

Les ombres tout d'abord : une reprise économique qui a tourné court, des poussées de fièvre des taux courts, un second semestre décevant et une crise immobilière qui persiste. Sinvim est encore déficitaire et l'UCB souffre à la fois du poids des encours de crédits aux promoteurs, sources de lourdes pertes (même si la production dans cette activité a été arrêtée en 1993), et de celui de certains crédits aux entreprises. Le Groupe a, enfin, dû supporter une fiscalité accrue par les mesures continues dans le collectif budgétaire de l'été dernier.

Les lumières ensuite : 1995 a confirmé le redressement amorcé en 1994. Pour la première fois depuis quatre ans la production de crédits nouveaux est en hausse, ce qui devrait permettre d'enrayer la baisse des encours. La croissance du groupe Cetelem est forte. UFB Locabail a retrouvé une bonne compétitivité et développe vivement ses métiers plus récents dans le financement court terme des entreprises. LUCB a augmenté sa production de crédits aux particuliers. L'encours net de crédits aux promoteurs en France est en baisse de 3,2 milliards de francs fin 1994 à 2,5 milliards à fin 1995, et les immeubles de bureaux construits par Sinvim sont loués et procurent aux sociétés foncières qui les ont acquis des rendements locatifs convenables. Cardif affiche un résultat en sensible progression. Enfin, les filiales étrangères dégagent ensemble des profits dont le niveau devient significatif.

Certes, avec un résultat net consolidé de 1 178 millions de francs et de 602 millions en part de la Compagnie Bancaire, la rentabilité des fonds propres demeure insuffisante.

La baisse des taux d'intérêt, qui atteignent actuellement des niveaux historiquement bas, nous est globalement favorable. Pour assurer le développement du Groupe dans les années qui viennent, nous savons que nous ne pouvons compter, ni sur l'affaiblissement d'une concurrence qui restera vive, ni sur la seule croissance

économique française. L'expansion sera celle que nous mènerons, en capitalisant sur nos forces que sont le professionnalisme, la responsabilité, la réactivité, l'innovation et la qualité au service du client.

Pour 1996, les sociétés du Groupe se sont toutes données des objectifs à la fois ambitieux et réalistes. UFB Locabail a des parts de marché à gagner, notamment en affacturage ; Cetelem a les atouts nécessaires pour poursuivre sa croissance ; l'UCB peut compter sur ses forces de vente pour accroître ses crédits aux particuliers, tout en maintenant sa marge et en maîtrisant son risque ; Cardif peut se développer en s'appuyant sur un bon équilibre entre l'épargne et la prévoyance, d'une part, entre la France et les autres pays d'Europe, d'autre part ; Cortal et la Banque Directe ont devant elles de vastes terrains à conquérir ; nos partenariats actuels se développent et de nouveaux sont en gestation ; enfin, les marchés étrangers constituent, pour tous, une aire d'expansion où le Groupe peut creuser son sillon, en Europe encore, mais aussi, à terme, dans des pays plus lointains. Tels sont les axes principaux de développement que nous avons retenus.

En 1996, la Compagnie Bancaire fête son cinquantième anniversaire. Pour marquer cet événement, le Directoire va proposer à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'approuver une augmentation de capital réservée aux salariés et aux retraités du Groupe. En effet, il souhaite offrir aux collaborateurs d'hier et d'aujourd'hui, à travers un fonds commun de placement spécifique créé au sein du plan d'épargne d'entreprise, des actions gratuites de la Compagnie Bancaire. Chacun aura la possibilité de recevoir entre 5 et 12 actions selon son temps de présence dans le Groupe. Cette attribution est aussi une façon de souligner que les principes qui ont animé les fondateurs de la Compagnie Bancaire n'ont aujourd'hui rien perdu de leur vivacité. Le Groupe se sent prêt à relever le défi des 50 prochaines années. ■

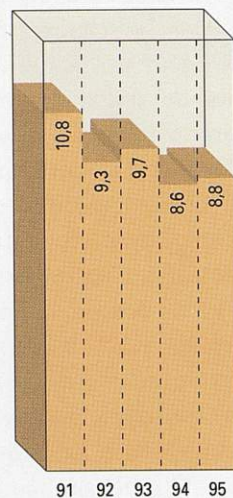
Une activité CONTRASTÉE

Malgré une croissance économique moins forte que prévue, une consommation languissante dans de nombreux secteurs et une concurrence toujours aussi vive, le Groupe de la Compagnie Bancaire a consolidé en 1995 le redressement amorcé en 1994.

L'environnement économique de 1995 a été marqué par un ralentissement de la croissance au second semestre dans les grands pays de l'Europe, France comprise, tandis que les exportations ont tiré celles de l'Italie et de l'Espagne. En France, le consommateur a réfréné ses achats et les PME, même si l'investissement productif a plutôt augmenté, n'ont guère montré d'appétit pour le crédit : le taux d'autofinancement des entreprises est resté aussi élevé qu'en 1994, au-dessus de 115 %. Malgré ce contexte, la baisse de la production de crédits nouveaux enregistrée depuis quatre ans a été enrayerée: elle a atteint 65,1 milliards de francs, en hausse de 7 % sur 1994.

UFB LOCABAIL

Crédits moyen terme distribués par UFB Locabail et ses filiales en France (en milliards de francs)*



*Y compris Arval à 100 %

DES ACTIVITÉS DE CRÉDIT EN HAUSSE

En France, les entreprises, notamment les PME, clients traditionnels d'UFB Locabail, ayant privilégié l'autofinancement, le marché du crédit moyen terme a été morose et même en net recul pour les crédits classiques. Malgré tout, grâce au crédit-bail, à la progression de la location financière, au fonctionnement satisfaisant des activités développées en partenariat et à une tarification plus compétitive au second semestre, UFB Locabail et ses filiales ont distribué 8,8 milliards de francs de crédits, un niveau équivalent à celui de 1994. Le financement des équipements de maintenance, de véhicules industriels et de travaux publics ont compensé, par leur bonne tenue, la baisse de la demande sur la plupart des autres marchés.

Hors l'effet des "primes à la casse" qui ont soutenu les achats d'automobiles à la fin du premier semestre, la consommation des ménages a été maussade dans la seconde partie de l'année. Malgré ce contexte, Cetelem et ses filiales ont accru leur production, non seulement dans l'activité pour compte propre, mais aussi dans celle que ces sociétés gèrent pour leurs partenaires, de 13 %. Au total, le volume de leurs nouveaux crédits a atteint 40,6 milliards de francs. Le succès des comptes permanents, grâce, en particulier, à

la carte Aurore, et des opérations promotionnelles y ont sensiblement contribué. La croissance des activités menées avec les partenaires financiers a été particulièrement forte (46 %). En novembre, Cetelem a signé un nouvel accord de partenariat avec le Gan pour distribuer aussi bien des prêts personnels que des cartes Aurore.

En s'appuyant sur les mesures successives prises en faveur des achats d'automobiles, Cofica a augmenté son volume de financements de 9 % à 11,0 milliards de francs.

Que ce soit dans le logement ou, bien davantage encore, dans les bureaux, le marché immobilier s'est révélé particulièrement dépressif. Le phénomène est sensiblement plus marqué en Ile-de-France que dans la plupart des autres régions. S'il est encore trop tôt pour dresser le bilan des prêts à taux zéro sur la région parisienne, il semble que la formule n'a réveillé que la construction de maisons individuelles dans la troisième couronne, sans effet notable sur le secteur libre, celui sur lequel intervient l'UCB. Néanmoins, après un second semestre meilleur que le premier, l'UCB a réussi à augmenter de 2 %, à 8,1 milliards de francs, ses crédits aux particuliers qui représentent plus de 90 % de sa production en France. Le succès de Simpl'Immo (nouvelle formule qui dispense l'acquéreur d'un nouveau logement d'un crédit relais avant la revente de l'ancien), d'Evolim et, plus largement, des crédits à taux variables en sont les principales explications. Les financements immobiliers aux entreprises ont été faibles, à 566 millions.

L'ensemble des activités de crédit hors de France enregistre, avec un montant de 7,5 milliards de francs, un léger recul de 2 %. A périmètre et taux de change constants, l'évolution serait de + 7 %. Les progressions de la plupart des filiales d'UFB Locabail et de Cetelem n'ont pas compensé la baisse de production des filiales de crédit immobilier. La guerre des prix dans ce secteur n'est pas qu'un mal français et les sociétés, fidèles à une politique constante de Groupe, ont privilégié leurs marges sur les volumes.

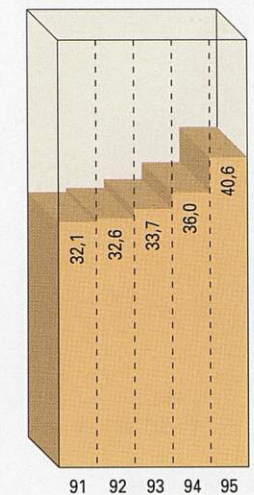
En crédit moyen terme, les filiales d'UFB Locabail sont toutes en progrès (+ 9 % à 2,7 milliards). En Grande-Bretagne, le secteur des matériels de transport et les prêts à l'industrie tirent la production d'UFB Humberclyde. Bénéficiant d'une forte demande, surtout dans les derniers mois, UFB Italia achève l'année avec une progression de 65 % de ses crédits en liras, principalement dans le secteur des travaux publics.

Dans le domaine des crédits à l'équipement des particuliers, Fimestic, la filiale espagnole de Cetelem, réalise une très bonne année (+ 37 % en devises). La carte Aurore a été lancée en novembre sous le nom de Aurora. L'année 1995 a été celle du véritable démarrage de la récente implantation de Cetelem au Portugal.

En Grande-Bretagne, comme en Italie et en Espagne, les activités des filiales de crédit immobilier de l'UCB sont en baisse (- 21 % à 3,2 milliards de francs). L'année a été marquée par la cession, à Nationwide Building Society, d'UCB Home Loans, la filiale d'UCB Group spécialisée dans les prêts aux particuliers. Avec le vaste mouvement de concentration, en cours depuis deux ans, le marché est aujourd'hui dominé par quelques très grands groupes, banques ou mutuelles d'épargne qui, disposant de gros volumes d'encours, peuvent pratiquer des taux très compétitifs. Dans ces conditions, l'UCB et la

CETELEM

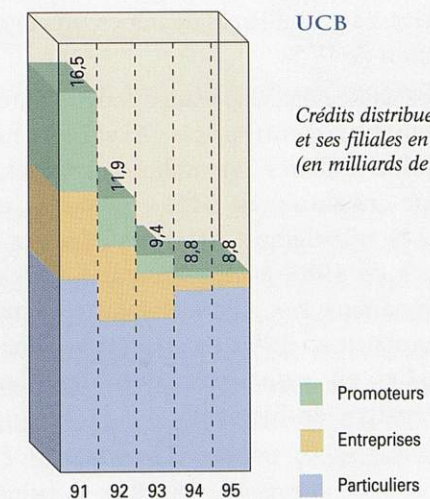
Crédits distribués par Cetelem et ses filiales en France (en milliards de francs)*



*Hors Arval, y compris L2F jusqu'en 1995

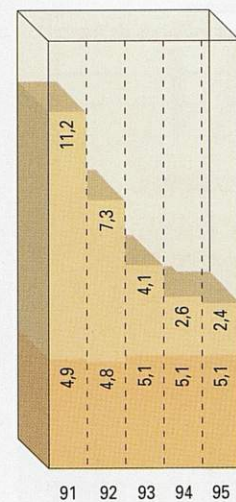
UCB

Crédits distribués par UCB et ses filiales en France (en milliards de francs)



CRÉDITS
DISTRIBUÉS
HORS DE FRANCE

(en milliards de francs)



Grande-Bretagne
Autres pays

Compagnie Bancaire ont jugé que l'avenir d'UCB Home Loans serait mieux assuré au sein d'un groupe de la taille de Nationwide. En Espagne, les activités d'UCI et, en Italie, celles d'UCB Credicasa sont en sensible recul. Les conditions du marché les ont conduites à freiner leur production pour préserver leurs marges.

Au total, les encours de crédits gérés, en France et à l'étranger, ont atteint 203,2 milliards de francs, en recul de 9%. A périmètre et à taux de change constants, ils seraient restés stables.

L'AFFACTURAGE EN FORT
DÉVELOPPEMENT

En France, les activités d'affacturage et de "floor-plan", c'est-à-dire de gestion financière de réseaux de distribution (financement des stocks entre les fabricants et leurs distributeurs), d'UFB Locabail ont atteint 5,3 milliards de francs et augmenté de 58%, soit deux fois plus vite que le marché. L'accord passé en mars avec Volvo a fortement joué au second semestre.

Dans les autres pays d'Europe où le groupe est implanté, les filiales d'affacturage connaissent toutes une croissance à deux chiffres : + 15% pour les filiales d'UFB Locabail (+ 21% pour UFB Humberclyde) et + 18% pour UCB CID en Grande Bretagne. Au total, le chiffre d'affaires réalisé hors de France s'est élevé à 14,1 milliards de francs, en augmentation de 17%.

Spécialisée dans la location longue durée de véhicules d'entreprises, Arval affiche un chiffre d'affaires 749 millions de francs, soit une croissance de 31% en France, et de 22% en Belgique. Après les alliances passées en 1994 avec l'Allemand LHS et le Britannique Lex, Arval a complété son réseau européen en 1995 en créant une filiale en Italie, en association avec les Caisses d'épargne de Toscane.

AFFACTURAGE

+58%

Le taux de croissance en France

LES DIFFICULTÉS
DE L'IMMOBILIER

Figé par un attentisme classique en période préélectorale et par l'espoir de mesures de relance, le marché du logement est resté particulièrement atone. Quant à celui des bureaux, encombré en région parisienne par un stock élevé, il n'a cessé de voir les prix baisser, le volume des transactions demeurant toujours faible.

Dans un tel contexte, la Compagnie Bancaire a décidé de réorganiser ses activités immobilières. N'ayant pas vocation à devenir gestionnaire de patrimoine, Sinvim a cédé ses immeubles de bureaux déjà loués (à plus de 95%) à des sociétés foncières du Groupe, réalisant ainsi un chiffre d'affaires de 568 millions de francs sur un total de 1,1 milliard. Parallèlement, la Compagnie Bancaire a commencé à constituer un pôle immobilier qui disposera d'équipes compétentes et rodées dans la gestion d'actifs immobiliers, telles celles de Klépierre. Aussi, une nouvelle structure ayant vocation à rassembler les participations dans les sociétés foncières du Groupe sera mise en place au cours du premier semestre de 1996.

Déjà, une nouvelle filiale, Klécentres, a été créée en 1995 pour accueillir les participations du Groupe dans des centres commerciaux. Ainsi, lui ont été apportées celles de Klépierre (notamment Créteil-Soleil), certains centres détenus directement par la Compagnie Bancaire, ainsi que 40% de la Ségécé, la société du Groupe spécialisée dans la conception et la gestion des centres commerciaux (la Compagnie Bancaire et Cetelem en acquérant respectivement 40% et 10%).

Pour sa part, Sinvim se consacrera à la vente des logements qu'elle a construits et à la maîtrise d'ouvrage déléguée. En 1995, la société a vendu 445 logements pour un volume d'affaires de 413 millions de francs. Son stock net en valeur de vente était de 2 milliards de francs à fin décembre.

UNE COLLECTE
EN PROGRESSION

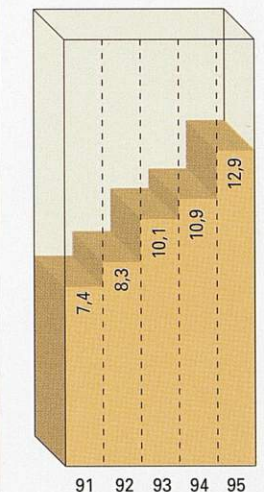
Une nouvelle année d'instabilité des marchés financiers et les incertitudes sur l'évolution de la fiscalité de l'épargne, en particulier de l'assurance-vie, ont poussé les épargnants vers les produits à taux réglementés. En France, le chiffre d'affaires de Cardif diminue légèrement de 2% à 10 milliards de francs, sur un marché qui devient plus mature. En revanche, il est multiplié par 4 à l'étranger, une progression exceptionnelle due, pour partie, à une opération importante menée au Luxembourg. Au total l'épargne collectée par Cardif et ses filiales a atteint 12,8 milliards de francs, en hausse de 11%.

Cortal a souffert en France du même comportement des épargnants, puisque la banque ne proposait pas encore en 1995 de produits réglementés. Toutefois, elle a rencontré un beau succès avec les comptes à terme. Compte tenu des filiales étrangères, sa collecte totale s'est élevée à 2,9 milliards de francs, enregistrant une légère progression. Le produit phare de Cortal, la Centrale des Placements qui offre toutes les Sicav existant sur le marché et permet de gérer ses actions en direct, est en vive expansion : l'épargne gérée dans ce cadre a augmenté de 139%. Le nombre de clients directs de la banque est passé de 124 500 à 136 200 à la fin de 1995.

Au total, l'épargne gérée par le Groupe a atteint 81,6 milliards de francs, à la fin de l'année, une augmentation de 13%.

PRIMES
D'ASSURANCES
ÉMISES

(en milliards de francs)

Une gestion active
DES RESSOURCES HUMAINES

La baisse des effectifs globaux a été freinée en 1995, année où le Groupe a signé avec les organisations syndicales un accord-cadre novateur dans le secteur bancaire.

DES EFFECTIFS STABILISÉS

L'évolution des effectifs des sociétés du Groupe de la Compagnie Bancaire a été marquée depuis plusieurs années par de forts contrastes. Les activités de crédit à la consommation, se sont révélées génératrices de nouveaux emplois et les effectifs du groupe

Cetelem augmentent régulièrement. De même, la Banque Directe, née en 1994, a permis de créer environ une centaine d'emplois. En revanche, les sociétés qui appartiennent aux métiers de l'immobilier ont été touchées par la crise. LUCB a continué à réduire ses effectifs, passés à 1 258 personnes à la fin de 1995. Sinvim a vu le nombre de ses salariés diminuer de 108 à 80 personnes.

Les différences sont de même nature chez les filiales européennes du Groupe. Ce sont essentiellement les filiales de Cetelem, de Cardif et d'Arval qui ont accru le nombre de leurs salariés. En Grande-Bretagne, la vente d'UCB Home Loans a fait chuter les effectifs britanniques de 50 %.

Finalement, les effectifs se sont stabilisés en 1995 en France passant à près de 6 900 collaborateurs contre 6 806 fin 1994. A l'étranger, ils étaient de 1 444 personnes à la fin de l'année. Au total après retraitement des personnes expatriées, les effectifs s'élèvent à 8 310 contre 8 388 fin 1994.

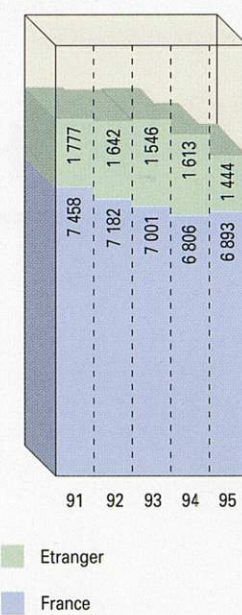
UN ACCORD DE GROUPE NOVATEUR

Tant l'environnement social que la situation propre au Groupe ont conduit la Direction Générale à entreprendre dès 1994 une réflexion en profondeur sur les nouveaux défis sociaux. Les travaux ont abouti en avril 1995 à la signature, par quatre organisations syndicales, d'un contrat social baptisé "Pour une nouvelle dynamique économique et sociale". Cet accord-cadre propose des dispositions innovantes en matière d'emploi, de mobilité, d'aménagement du temps de travail et de retraite.

Quelques mois plus tôt, après la création de la Banque Directe, le Groupe a signé avec les syndicats le premier accord sur l'aménagement du temps de travail, en dérogation au décret de 1937 qui régleme les horaires de travail dans la banque. En contrepartie, la direction s'est engagée à maintenir la stabilité des effectifs en France pendant presque trois ans. L'accord-cadre d'avril 1995 confirme cet engagement et garantit, jusqu'en juin 1997, le nombre de collaborateurs au niveau de décembre 1994, soit 6 806 salariés.

Cet engagement a été rendu possible par des propositions souvent novatrices. Ainsi, l'accord-cadre fixe des règles pour favoriser le temps partiel : volontariat, compensation financière, possibilité pour le collaborateur

EFFECTIFS DU GROUPE



du travail sont autant d'engagements pris clairement par la direction générale.

Autre engagement : favoriser la capacité de chacun à évoluer tout au long de sa vie professionnelle. Conscient qu'aucune entreprise ne peut désormais offrir avec certitude l'emploi "à vie", le Groupe a proposé d'introduire la notion "d'employabilité" des collaborateurs, ce qui suppose d'améliorer leurs capacités d'adaptation à un environnement professionnel en pleine évolution. En complément d'une tradition de formation permanente bien installée – plus de 5,5 % de la masse salariale chaque année – l'accord-cadre s'attache à faciliter le développement des compétences individuelles, grâce à des bilans de compétences réguliers, des entretiens d'orientation et la mise en place de "ponts" entre les métiers et les sociétés afin de favoriser la mobilité.

LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Selon une politique constante dans le Groupe, une partie de la rémunération des collaborateurs est liée aux performances individuelles et à celles de l'entreprise.

Au cours de l'exercice, la participation versée au titre des résultats de 1994 s'est élevée à 32,1 millions de francs. L'intéressement a été de 12 millions de francs en application de l'accord signé au niveau du Groupe. En juillet 1995, les bases de calcul de la participation et l'intéressement ont été modifiées par des avenants. Le nombre d'actions Compagnie Bancaire détenues par les collaborateurs à travers le plan d'épargne d'entreprise était de 105 572 au 31 décembre 1995, soit 0,39 % du capital.

Le nombre d'options d'actions Compagnie Bancaire attribuées par le Directoire le 31 octobre 1995 a été de 87 350, soit 0,3 % du nombre d'actions composant le capital. Le prix de souscription a été de 461 francs. Cent quatre collaborateurs du Groupe en ont bénéficié.

Une politique prudente de REFINANCEMENT

Dans sa politique de refinancement, la Compagnie Bancaire respecte des principes stricts d'adossement, de couverture des risques de liquidité, de taux, de change, et de diversification de ses ressources.

UN ENVIRONNEMENT CHAHUTÉ

L'année 1995 a été marquée par plusieurs crises monétaires, dont deux principales, en mars et en octobre. Elles ont contraint la Banque de France à déclencher ses procédures d'urgence, faisant grimper brutalement les taux courts. En mars, à la suite de la crise du dollar, le taux à un an a atteint un pic au-dessus de 8 %. Après une décrue progressive jusqu'à la mi-septembre, la crise de confiance des marchés à l'égard de la politique concernant les déficits publics et sociaux en France l'a fait remonter au-delà de 6,75 %. Ensuite, le plan de redressement annoncé par le gouvernement a permis aux taux courts français de revenir sur la pente de baisse des taux occidentaux de référence. A Paris, le taux au jour le jour et le taux à un an sont tombés en fin d'année à leurs plus bas niveau depuis trente ans.

Quant aux taux longs, ils ont baissé, tendanciellement, tout au long de l'année (175 points de base de janvier à décembre), avec une accélération à partir de novembre. L'LOAT 10 ans, qui se situait autour de 8,5 % au début de 1995, était proche de 6,5 % en fin d'année. Si cette tendance est favorable à la compétitivité des sociétés de crédit du Groupe, la Compagnie Bancaire, dans son rôle de centrale de refinancement, n'a pas relâché ses principes de prudence.

UNE STRICTE POLITIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES

Pour éviter tout risque financier et protéger les marges des sociétés de crédit, la Compagnie Bancaire couvre systématiquement les risques de liquidité, de taux et de change par une politique d'adossement.

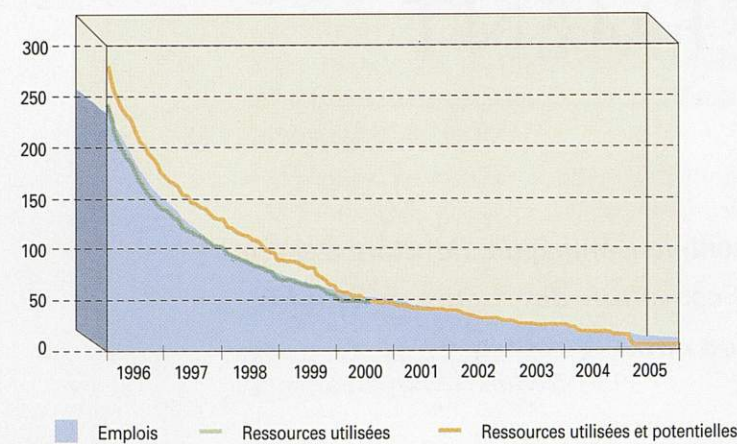
Le **risque de liquidité** apparaît lorsque le Groupe ne dispose pas des ressources correspondantes, en durée, aux besoins de financement engendrés par les crédits accordés. La Compagnie Bancaire suit une politique de couverture en deux volets.

- Pour couvrir les engagements passés, les encours de crédits sont refinancés par des ressources de bilan de même durée et de même profil d'amortissement. Tel est le principe d'adossement.

- Pour couvrir les productions futures, la Compagnie Bancaire a choisi d'être en mesure de financer 6 mois de production sans appel au marché, par la combinaison de ressources longues stockées en attente d'emploi et de lignes confirmées (ou de stand-by), non utilisées en général mais susceptibles d'être tirées en cas de besoin. Avec un portefeuille de 37 milliards de francs, le ratio de liquidité à 6 mois était de 100 % à la fin de 1995 contre 97 % fin 1994.

COUVERTURE EN LIQUIDITÉ

(en milliards de francs)

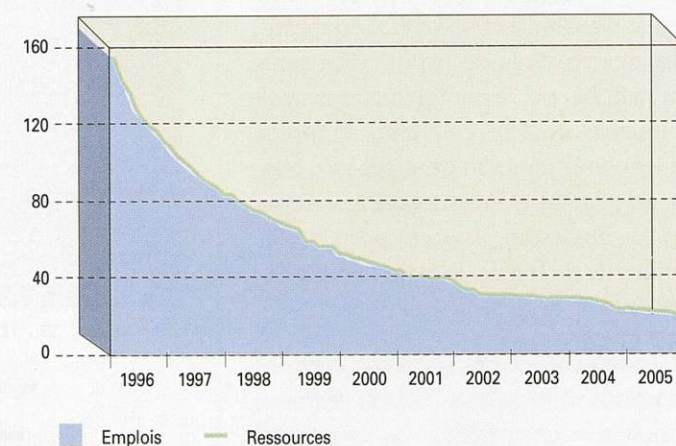


La Compagnie Bancaire satisfait largement le ratio prudentiel de ressources permanentes défini par la Banque de France qui exige que les fonds propres et les ressources d'une durée résiduelle supérieure à 5 ans couvrent au moins 60 % des emplois à plus de 5 ans. Ce ratio était de 83 % au 31 décembre.

Pour se prémunir contre le **risque de variations de taux**, la Compagnie Bancaire refinance ses emplois à taux fixe par des ressources à taux fixe de même durée. De la même façon, les emplois à taux référencé sont adossés à des ressources à taux variable ou

SENSIBILITÉ AUX FLUCTUATIONS DE TAUX

(en milliards de francs)



révisable, sur la même référence, ou par des ressources à taux fixe de courte durée dont l'échéance coïncide avec celle de la révision de taux des clients. L'adossement prend aussi en compte le risque de remboursements anticipés découlant de la limitation réglementaire des pénalités.

La prudence de sa gestion conduit la Compagnie Bancaire à mesurer régulièrement l'"impasse de taux" (l'écart entre les ressources et les emplois à taux fixe), ainsi que la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan et du hors-bilan aux variations des taux d'intérêt.

Satisfaisant aux recommandations du Comité de Bâle composé des représentants des banques centrales des pays industrialisés, le montant des fonds propres à mettre en face du risque de taux global consolidé était de 0,2 milliard de francs, les fonds propres réglementaires s'élevant à plus de 20 milliards.

Dans les activités de crédit, les marges des productions nouvelles sont vulnérables en cas de hausse des taux d'intérêt. Pour s'assurer contre ce risque, la Compagnie Bancaire a mis en place une politique de macro-couverture en recourant aux instruments optionnels tels les "caps", c'est-à-dire les contrats à taux plafonnés (voir aussi page 27). A fin décembre, le Groupe était acheteur de ces contrats pour 21 milliards de francs, dont 8,8 milliards de francs affectés à la couverture des productions futures. Ce portefeuille de contrats à moyen et long terme faisait ressortir une moins-value potentielle de 17 millions au 31 décembre. Une baisse de 1 % des taux d'intérêt le dévaloriserait de 60 millions de francs, tandis qu'une hausse des taux de

NIVEAU D'ACTIVITÉ DES DÉRIVÉS
Activité de crédit

(en milliards de francs)

	Marché	Montant notionnel durée résiduelle		Total	Valeur de marché
		≤ 5 ans	> 5 ans		
Marché des taux d'intérêt	gré à gré	93,9	24,4	118,3	-0,8
	organisé	11,9	0	11,9	-0,002
Marché des changes	gré à gré	43,1	1,6	44,7	1,2
	organisé	0	0	0	0

2 %, par exemple, permettrait de dégager un potentiel de plus-values de 217 millions.

Selon une politique constante, la Compagnie Bancaire s'interdit toute forme de **risque de change**. Elle refinance donc les emplois libellés dans une devise par des ressources obtenues dans la même devise. Si c'est nécessaire, elle peut utiliser des contrats d'échange de devises ou d'échange de taux et de devises pour transformer ses ressources, lorsque les emplois sont libellés dans une devise différente.

Le portefeuille de "swaps" de taux et de devises à fin décembre s'élevait à 44,7 milliards de francs, utilisé intégralement en adossement.

Si elle est structurellement emprunteur net, la Compagnie Bancaire peut avoir, marginalement, des excédents de trésorerie à placer. Elle est aussi engagée sur les instruments de hors-bilan négociés de gré à gré. Elle encourt alors, vis-à-vis des institutions financières, un **risque de contrepartie** qu'elle gère dans le cadre de principes stricts de diversification. Elle prend donc soin de s'adresser à un grand nombre d'institutions et s'est fixé des limites sur chaque établissement (voir tableau ci-contre). Les opérations font l'objet d'un suivi régulier par un comité "ad hoc".

DIVERSIFIER
LES RESSOURCES

Dépendante des marchés financiers pour son refinancement, dès lors qu'elle ne collecte pas de dépôts, la Compagnie Bancaire s'attache à diversifier ses ressources. C'est pourquoi elle a recours aux marchés français, américain, à l'euro-marché, ainsi qu'à la titrisation.

A fin décembre 1995, l'encours à refinancer de la Compagnie Bancaire était de 193 milliards de francs. Compte tenu des programmes en cours, les emprunts obligataires représentaient 45,2 % du total, les titres de créances négociables 23,6 % et la titrisation plus de 5 %. Ses besoins de financement globaux à plus de 6 mois ont été de 46,8 milliards de francs en 1995. Après un recours à la titrisation par-

ticulièrement important en 1994 - 12,8 milliards de francs - la Compagnie Bancaire a mené deux opérations en 1995 : l'une, en Espagne, pour un montant de 20 milliards de pesetas (820 millions de francs) de créances immobilières ; l'autre, "EOS1", a permis de céder l'équivalent de 3 milliards de francs d'encours de cartes Aurore pour le compte de Cetelem. Dans les deux cas, les parts prioritaires se sont vu attribuer la notation la plus élevée, le "triple A".

Du fait d'une relative faiblesse des émissions privées face à la demande et de la stabilité de sa notation, la Compagnie Bancaire a vu se réduire sa marge à l'émission, c'est-à-dire l'écart entre le taux de ses emprunts et celui des emprunts d'Etat de même durée. Pour ses emprunts à long terme, cette marge s'est située à un niveau historiquement bas : autour de 30 centimes pour l'investisseur et autour de 35 centimes pour l'émetteur, la Compagnie Bancaire.

En 1995, ses recours aux emprunts à moyen et long terme en francs et en devises ont été de 7,4 milliards d'équivalent francs. La majorité (5 milliards) a été émise en francs. Un emprunt obligataire de 300 millions de DM (environ 1,1 milliard de francs) a constitué l'essentiel des recours en devises.

RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES PRODUITS DÉRIVÉS
Activité de crédit

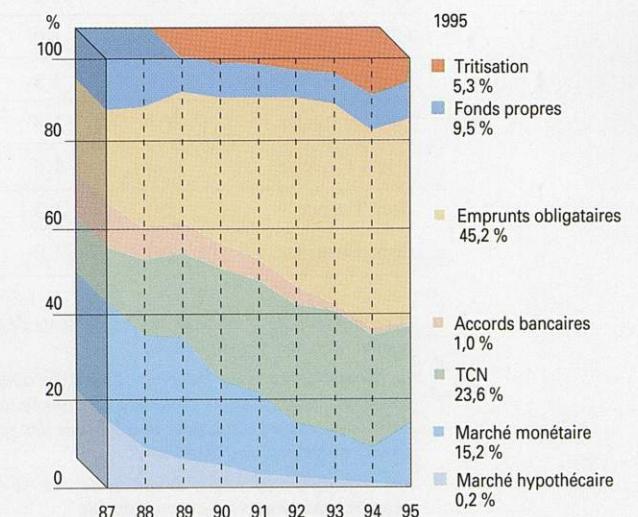
(en millions de francs)

*Notation	En valeur de marché au 31.12.95)
AAA	- 79
AA	- 318
A	879
B	- 2
Non notés	- 91

*Est prise en compte la plus élevée des notations attribuées par les agences Moody's et S&P's.

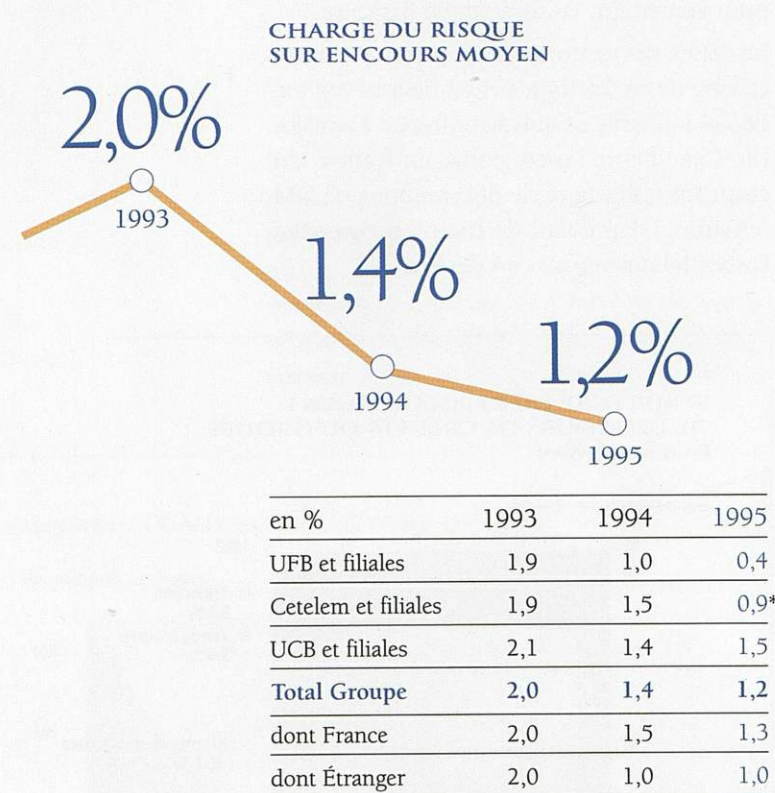
STRUCTURE DU REFINANCEMENT DE L'ENCOURS DE CRÉDITS DU GROUPE
Francs et devises

(au 31 décembre 1995)



La diminution DU RISQUE

Diminution de la charge du risque, réduction de l'encours douteux et augmentation du taux de provisionnement définissent l'évolution du risque aussi bien à UFB Locabail qu'au Cetelem. Concernant les crédits immobiliers de l'UCB, la situation est plus contrastée.



*Compte tenu de la révision des coefficients de provisionnement des créances douteuses.

La charge du risque est égale à la somme des dotations aux provisions pour créances douteuses de l'année, augmentée des pertes non provisionnées et diminuée des reprises sur provisions des années antérieures.

Les indicateurs de risque sont calculés sur la base d'un encours comprenant les encours titrisés.

LA BAISSÉ DU RISQUE DANS LE GROUPE

La diminution des risques de crédit se confirme en 1995. La charge du risque du Groupe baisse encore de 543 millions en 1995, en décroissance de 18 % par rapport à 1994.

Le taux de risque sur encours moyen se situe à 1,2 %, ce qui le place au niveau de 1990. Cette amélioration est particulièrement nette en Grande-Bretagne, et dans les secteurs du financement aux entreprises (-60 %) et du crédit à l'équipement des ménages (-33 %).

Le ratio **encours douteux sur encours total** est un indicateur avancé de la qualité de l'encours. Il s'établit à 12,5 %, soit une diminution de 5 % par rapport à 1994. Cette amélioration résulte d'une réduction globale de l'encours douteux en France, et surtout dans le reste de l'Europe.

Le **taux de provisionnement sur encours douteux** compare l'évaluation des pertes probables avec l'encours douteux. L'augmentation de ce taux est la traduction logique de la politique prudente de provisionnement du Groupe et d'un vieillissement des encours. En 1995, il progresse sensiblement, (surtout à l'étranger), et s'établit à 52 % contre 45 % en 1994.

La décroissance du risque constatée depuis 1993 est la conséquence d'une politique menée au sein du Groupe depuis 1991, et favorisée par un contexte économique plus favorable.

Tout d'abord, les conditions d'acceptation des crédits ont été resserrées afin d'améliorer la qualité potentielle des productions nouvelles.

Ensuite, les systèmes de recouvrement ont été perfectionnés dans l'ensemble des établissements de crédit du Groupe.

Enfin, les méthodes françaises de gestion du risque du Groupe ont été adaptées à toutes les filiales étrangères.

LES FRUITS D'UNE POLITIQUE RIGOUREUSE

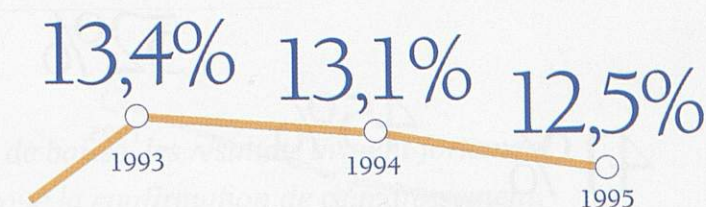
A UFB Locabail et ses filiales, le risque est maîtrisé en France comme dans le reste de l'Europe. La charge du risque française est en nette diminution à 0,5 % de l'encours moyen, soit une baisse de 38 % par rapport à 1994 et de 64 % par rapport à 1993. L'encours douteux représente 6,5 % de l'encours géré et le taux de provisionnement de l'encours douteux s'établit à 55 %, contre 52 % en 1994.

UFB Humberclyde réduit très nettement sa charge du risque (-78 millions de francs), et ce, malgré l'existence d'un encours immobilier résiduel (la production a été arrêtée en 1990). Le taux de charge du risque se monte à 0,4 % de l'encours moyen.

Au sein de Cetelem et ses filiales, le poids des encours douteux, ainsi que la charge du risque, continuent à se réduire en France comme à l'étranger. Par ailleurs, alors qu'elle conserve la même politique rigoureuse de provisionnement, Cetelem a intégré l'impact de la révision des coefficients de provisionnement des créances douteuses. Ceux-ci ont été ajustés sur les résultats obtenus au cours des dernières années en matière de sélection

ENCOURS DOUTEUX SUR ENCOURS TOTAL

au 31 décembre



en %	1993	1994	1995
UFB et filiales	9,9	9,3	7,6
Cetelem et filiales	6,1	5,9	5,5*
UCB et filiales	17,0	17,1	17,7
Total Groupe	13,4	13,1	12,5
dont France	12,8	13,5	13,1
dont Etranger	15,2	11,7	9,0

*Compte tenu de la révision des coefficients de provisionnement des créances douteuses.

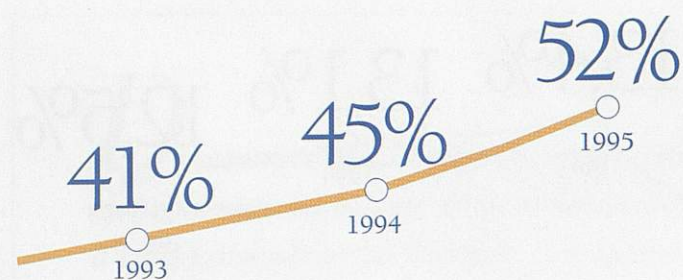
L'encours douteux se compose des échéances impayées et du capital restant dû des crédits pour lesquels la durée de l'impayé dépasse 3 mois (six mois pour l'immobilier) ou son montant, trois échéances (six échéances pour l'immobilier). Le critère de la durée d'impayé est généralement utilisé pour les crédits à l'équipement des entreprises et celui du nombre d'échéances impayées pour les crédits aux particuliers et les crédits immobiliers. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou provisionnées.

et de traitement des risques. A coefficients inchangés, la charge du risque aurait été supérieure de 108 millions de francs et s'établirait à 1,1 % de l'encours moyen.

Pour l'UCB et ses filiales, la charge du risque s'établit à 1738 millions de francs, en diminution de 6 % par rapport à 1994, le taux d'encours douteux augmente et atteint 17,7 % de l'encours moyen, tandis que le taux de provisionnement continue de progresser. Cette évolution est à nuancer suivant les secteurs d'activité et les pays d'implantation.

PROVISIONS SUR ENCOURS DOUTEUX

au 31 décembre



en %	1993	1994	1995
UFB et filiales	50	54	56
dont France	51	52	55
Cetelem et filiales	74	77	72*
UCB et filiales	35	40	48
dont France	41	44	49
Total Groupe	41	45	52
dont France	46	49	53
dont Étranger	28	32	45

*Compte tenu de la révision des coefficients de provisionnement des créances douteuses.

Il s'agit de l'ensemble des provisions disponibles pour faire face au risque de pertes sur les opérations de crédit rapporté à l'encours douteux défini précédemment.

En France, le taux de risque sur encours moyen atteint 1,7 % sur l'exercice 1995, en augmentation par rapport à 1994.

Il est, en revanche, en nette diminution pour les *crédits aux particuliers*, grâce à la qualité croissante des nouvelles générations. Le taux d'encours douteux diminue légèrement, et parallèlement le taux de provisionnement s'est amélioré.

Dans le secteur des *financements aux entreprises*, le poids des générations 1989-1991 dans l'encours n'est pas compensé par celui des générations nouvelles, de meilleure qualité mais de montant plus faible. La crise immobilière, qui réduit la valeur des gages, et l'augmentation du provisionnement font augmenter la charge du risque qui s'établit à 3,5 %. Par contre, le montant des encours douteux est resté stable à 5,7 milliards de francs.

Dans le domaine des *crédits aux promoteurs*, les opérations saines arrivent à échéance alors que l'activité a été arrêtée fin 1993. Le taux d'encours douteux continue donc de progresser. L'encours douteux est provisionné à 48 % et l'encours total à 40 %.

Au Royaume-Uni, la cession d'UCB Home Loans a fortement diminué l'encours d'UCB Group. La comparaison entre 1994 et 1995 des indicateurs de risque n'est donc plus pertinente. La charge du risque augmente dans les autres filiales européennes, à la suite de contentieux récents et d'une certaine dégradation de la valeur des gages.

Une progression DES RÉSULTATS

Après quatre années consécutives de baisse, les résultats avaient fortement progressé en 1994. L'année 1995 marque la confirmation de ce redressement.

En progression de 9 %, le résultat net consolidé global s'élève à 1 178 millions de francs, contre 1 080 millions pour l'exercice 1994. Le résultat net consolidé, part de la Compagnie Bancaire, s'établit à 602 millions de francs, en hausse de 12 %. Cette évolution reflète la conjonction d'éléments particuliers de nature diverse.

UNE HAUSSE DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE

Pour comprendre la formation du résultat de 1995, et le comparer à 1994, il faut en identifier les principales composantes.

Les profits représentés par les plus-values sur titres de participation et sur immeubles, et par le résultat extraordinaire provenant de la cession d'UCB Home Loans (pour 332 millions de francs), sont de 483 millions de francs, soit une hausse de 41 millions de francs par rapport à 1994.

Les charges sont de deux natures. Le surcoût fiscal, imputable aux nouvelles mesures du collectif budgétaire de 1995, retraité de l'annulation de la provision sur impôt futur, atteint 73 millions de francs. De plus, l'amortissement des écarts d'acquisition est de 128 millions de francs en 1995, contre 108 millions de francs en 1994, soit une charge supplémentaire de 93 millions de francs.

Au total donc, l'addition de ces profits et de ces charges représente un coût supplémentaire de 52 millions de francs, alors même que le bénéfice de 1995 est supérieur de 98 millions de francs à celui de 1994. Cette différence montre que l'amélioration du résultat de l'exploitation courante a plus que compensé ce surcoût grâce, en particulier, à la diminution de la charge du risque de toutes les sociétés de crédit.

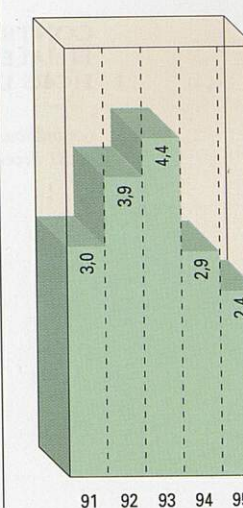
La charge du risque, composée de la somme des dotations nettes aux provisions et des pertes, n'est plus que de 2,4 milliards de francs en 1995, en baisse de 543 millions de francs par rapport à 1994. Ce progrès est la conséquence, à la fois, d'une meilleure sélection du risque des opérations de crédit, d'un perfectionnement de la qualité des outils et des services de recouvrement, et enfin d'une amélioration de la conjoncture en Europe.

LA CONTRIBUTION DES FILIALES EUROPÉENNES CROÎT

L'apport des sociétés françaises au résultat du groupe est de 1 031 millions de francs (y compris la plus-value sur la cession d'UCB Home Loans). Les filiales européennes ont pratiquement triplé leur contribution et dégagent un profit de 147 millions de francs,

CHARGE DU RISQUE SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT

(en milliards de francs)



CONTRIBUTION DES SOCIÉTÉS
AU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

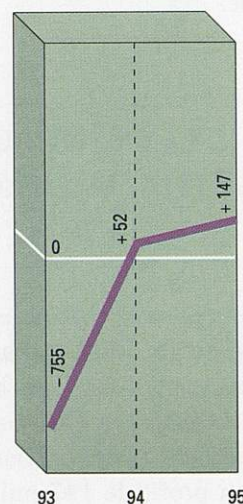
(en millions de francs)

	1993	1994	1995
UFB Locabail	- 279	79	196
Cetelem	888	1 014	1 155
UCB	- 1 282	- 292	- 438
Klépierre	402	179	129
Sinvim	- 826	- 596	- 568
Cardif	231	256	298
CB et divers	1 327	440	*406
Total	461	1 080	1 178

*Y compris résultat extraordinaire.

contre 52 millions de francs en 1994 et une perte de 755 millions en 1993. L'adaptation en Europe des méthodes de gestion et de traitement des risques éprouvées en France porte ainsi ses fruits.

Fait majeur, les filiales de crédit en Grande-Bretagne ont fortement amélioré leur résultat. Celui-ci est devenu légèrement positif de 12 millions de francs, alors que la perte s'élevait à 44 millions de francs en 1994. UFB Humberclyde est presque à l'équilibre et a réduit ses pertes de 87 millions de francs. En Espagne et en Italie, les contributions des filiales ont été respectivement de + 65 millions de francs et de + 12 millions.

CONTRIBUTION DES
FILIALES
HORS DE FRANCE(en millions de francs
au 31 décembre)LE CRÉDIT, SOURCE
MAJEURE DES PROFITS

La contribution d'**UFB Locabail** et de ses filiales a plus que doublé en 1995 pour atteindre 196 millions de francs.

En France, le résultat brut a progressé de 26 % grâce à l'amélioration de la charge de risque et la croissance des activités d'affacturage qui ont plus que compensé la baisse de la marge financière, provoquée par la diminution des encours (- 4 %). Le résultat net est toutefois en recul (- 9 %) du fait d'une charge d'impôt en très forte augmentation. UFB Locabail avait bénéficié en 1994 d'un report de déficit fiscal.

La contribution globale des filiales européennes s'est accrue de 133 millions en 1995 et représente 32 millions de francs en 1995. UFB Humberclyde, seule société déficitaire d'UFB Locabail, a sensiblement réduit ses pertes (- 4 millions de francs en 1995, contre - 91 millions en 1994), malgré une charge récurrente d'amortissement d'écart d'acquisition de 16 millions de francs. Les autres filiales européennes (Espagne, Italie, Allemagne) ont toutes dépassé le point d'équilibre.

Cetelem et ses filiales continuent d'accroître leur contribution. Avec une progression de 14 %, celle-ci s'établit à 1 155 millions de francs.

En France, la diminution de la charge du risque, la croissance de la production, la maîtrise des frais généraux, ainsi que l'augmentation de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, expliquent ces performances. La contribution est de 1 080 millions de francs en 1995, en augmentation de 10 %.

Dans les autres pays européens, la contribution des filiales et participations croît également de 42 millions de francs et atteint 75 millions de francs en 1995.

La crise immobilière continue à gravement affecter les résultats de l'**UCB** et de ses filiales, avec une contribution négative de 438 millions de francs en 1995. En France, malgré le

redressement de l'activité de crédits aux particuliers, dont les résultats sont largement positifs, les pertes s'alourdissent à 445 millions de francs en 1995 (voir le tableau ci-dessous), sous les effets conjugués d'une baisse des encours, qui réduisent les produits financiers, et d'une dépréciation des actifs de l'encours résiduel de crédits aux promoteurs. La baisse des frais généraux, conséquence des réorganisations successives, et la gestion active du contentieux n'ont pas suffi à compenser l'aggravation de la charge du risque.

UCB	Résultats en France
Particuliers	+ 422
Entreprises	- 414
Promoteurs	- 453
Total	- 445

La contribution d'UCB Group reste positive mais diminue de 48 millions de francs en 1994 à 15 millions 1995. Elle est en effet amputée au second semestre des profits d'UCB Home Loans, cette filiale ayant été cédée au 30 juin dernier. En Espagne, à la suite d'un changement de la réglementation en 1994, qui a entraîné une vague de remboursements anticipés, et d'une concurrence vive, la contribution d'UCI est restée faible. En Italie, malgré une conjoncture déprimée, Credicasa reste bénéficiaire alors que Socabail est en perte à cause d'un contentieux important.

L'IMMOBILIER PÈSE
SUR LES COMPTES

Sinvim, la filiale de promotion immobilière du Groupe, continue de souffrir des difficultés de l'immobilier en France. Cette année, les pertes pèsent pour 568 millions de francs, légèrement moins qu'en 1994 (- 596 millions de francs).

L'immobilier de bureaux pâtit d'une quasi absence de transactions et du poids du stock élevé d'immeubles offerts à la vente. En consé-

quence, Sinvim a dû continuer à déprécier ses actifs, et donc à passer des provisions. Elle a cependant réussi à louer ses immeubles de bureaux aux prix du marché et à des locataires de bonne signature, le taux de vacance étant inférieur à 6 %. A la fin de 1995, la plupart des immeubles ont été cédés à des foncières du Groupe de la Compagnie Bancaire.

A la clôture de l'exercice 1995, Sinvim était en situation d'actif net négatif. En 1996, la Compagnie Bancaire procédera à une reconstitution de son capital.

La contribution de **Klépierre** et de ses filiales au résultat global est de 129 millions de francs en 1995, après 179 millions en 1994. Effet de la baisse des prix du marché, le montant de cessions est plus faible en 1995 : 1 million de plus-values nettes, contre 53 millions l'année précédente. La hausse des loyers perçus, grâce à un taux de location de 94,7 % à fin décembre, n'a pas couvert, ni cette baisse, ni le surcoût issu des mesures du collectif budgétaire de 1995.

UNE CONTRIBUTION
AFFIRMÉE
DE L'ASSURANCE-VIE

Le groupe **Cardif** accroît sa contribution au résultat net global à 298 millions de francs, soit une progression de 16 %. La hausse de l'activité prévoyance et l'accroissement de la contribution des sociétés étrangères en sont les facteurs majeurs. La contribution de la France s'accroît, en dépit d'une baisse des primes liée aux incertitudes réglementaires et fiscales qui ont pesé sur l'assurance-vie, et des effets du collectif budgétaire.

Cortal, dans une conjoncture boursière mouvementée, avec un régime fiscal plus restrictif pour les épargnants, diminue sa contribution à 7 millions de francs (16 millions de francs en 1994). Cette diminution résulte également des investissements engagés par la banque pour développer sa clientèle.

KLÉPIERRE

+129

millions de francs

Contribution de Klépierre
et ses filiales

SINVIM

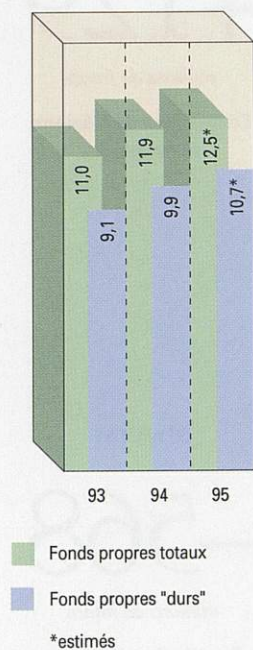
-568

millions de francs

Contribution de Sinvim

RATIO COOKE

au 31 décembre



UNE BONNE SOLIDITÉ FINANCIÈRE

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent, après l'affectation proposée des résultats, à 18,5 milliards de francs. Ils incluent, pour un montant de 610 millions de francs, dont 110 millions de francs dotés en 1995 par Cetelem, un "fonds pour risques bancaires généraux" destiné à couvrir les risques généraux liés aux activités d'UFB Locabail et de Cetelem.

Le ratio Cooke estimé s'élève à 12,5 % au 31 décembre 1995, la part correspondant aux capitaux du noyau dur s'établissant à 10,7 %. Les opérations de titrisation réalisées, en diminuant l'encours de crédit au bilan du Groupe, ont contribué à l'augmentation de ces ratios qui sont largement supérieurs aux 8 % de la norme prudentielle fixée.

La Compagnie Bancaire a obtenu en 1995, par l'agence Moody's, la notation B comme note de solidité financière intrinsèque. Ce classement correspond à une notation "forte", sur une échelle allant, de manière décroissante, en termes de solidité, de A à E.

MOTIFS DE LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

La huitième résolution a pour objet d'autoriser le Directoire à procéder, à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de la Compagnie Bancaire, à une augmentation du capital social de la société par émission d'actions réservées aux salariés et retraités de son Groupe, adhérents du plan d'épargne d'entreprise, à un prix égal à 80 % de la moyenne des cours des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision d'émission. Cette décision implique une renonciation

expresse à leur droit préférentiel de souscription par les actionnaires. Chaque collaborateur se verra attribuer entre 5 et 12 actions selon son temps de présence dans le Groupe (sous condition d'un minimum de 6 mois d'ancienneté) sous forme de parts d'un fonds commun de placement spécifique constitué au sein du plan d'épargne d'entreprise. Le montant maximal de l'augmentation est fixé à 8 millions de francs. La dilution du capital sera inférieure à 0,3 %.

CONCLUSION

La Compagnie Bancaire a connu un exercice 1995 contrasté, mais le redressement se confirme dans ses métiers de services financiers. L'immobilier continue à peser lourdement, et le Groupe en assure fermement la gestion. Dans un environnement qui restera difficile, son avenir et sa croissance reposent sur la spécialisation, le professionnalisme, une politique d'expansion volontariste et rigoureuse – spécialement en matière de marges et de risques –, en appui sur sa plus grande force, ses équipes.

Les observations du CONSEIL DE SURVEILLANCE

Comme vous l'a exposé le Directoire, malgré un environnement très difficile, les résultats du Groupe en 1995 confirment le redressement engagé en 1994.

Climat général perturbé, crises monétaires, ralentissement de l'économie et de la demande de crédit, poursuite de la crise immobilière et aggravation de la concurrence bancaire sont autant d'éléments défavorables qui ont marqué notre environnement et que la baisse des taux d'intérêt intervenue en fin d'année, seul élément réellement encourageant, ne compense pas.

Pourtant, les crédits distribués par le Groupe ont cessé de baisser en 1995, et la progression des résultats constatée est saine parce qu'elle concerne en premier lieu l'exploitation, la gestion des actifs immobiliers du Groupe étant maîtrisée.

Certes, la rentabilité des fonds propres investis demeure insuffisante, mais les évolutions permettent de penser, qu'à terme, l'objectif d'une rentabilité nette conforme aux standards internationaux n'est pas hors d'atteinte. C'est pourquoi, le Conseil, au nom des actionnaires, renouvelle sans hésitation sa confiance au Directoire de la Compagnie Bancaire et à son nouveau président, Bernard Müller, en se félicitant des conditions de rapidité et de continuité de sa prise de fonction.

À la suite de la publication du rapport sur le gouvernement des entreprises élaboré par le Comité constitué, sous la présidence de Marc Viénot, par le Conseil National du Patronat Français et l'Association Française des Entreprises privées, Marc Viénot et Michel Pébereau ont estimé qu'ils conformaient leur conduite aux recommandations de ce rapport en remettant leur mandat de membre du Conseil de Surveillance à la disposition de celui-ci.

Le Conseil en prend acte et leur exprime sa reconnaissance pour leur collaboration précieuse et attentive à ses travaux, exercée pour chacun d'eux depuis dix ans.

Il vous propose, pour les remplacer, de nommer respectivement membre du Conseil de Surveillance, M. Antonio Borges, directeur de l'INSEAD, et M. Denis Kessler, président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances.

Ce choix a été inspiré à votre Conseil, non seulement par les domaines d'intérêt et les compétences des deux personnalités, mais également par leur absence de liens avec tel actionnaire ou avec les responsables de la Compagnie, ce qui leur confère la qualité "d'administrateurs indépendants" que recommande le Comité CNPF-AFEP.

Le Conseil vous propose, par ailleurs, de nommer membre du Conseil de Surveillance, M. François Henrot, qui après avoir été président du Directoire de la Compagnie Bancaire, est maintenant membre du Directoire de la Compagnie Financière de Paribas. Le Conseil qui ne comprenait que 11 membres depuis le décès du Gouverneur Jacques Brunet, serait ainsi complété à 12 membres, le maximum statutaire.

Enfin, le mandat de censeur de M. Jean Forgeot venant à expiration et celui-ci n'ayant pas souhaité son renouvellement, le Conseil en prend acte et exprime à M. Forgeot sa reconnaissance pour sa participation à ses travaux, exercée avec constance depuis 1972.

Par ailleurs, selon les recommandations, approuvées par la COB, du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Comité CNPF-AFEP, votre Conseil a décidé de mieux formaliser l'organisation de ses travaux en constituant en son sein deux comités spécialisés :

- un comité d'audit sera chargé d'examiner et d'évaluer l'information financière diffusée par votre société et d'assurer la surveillance de ses contrôles externes et de son contrôle interne ;
- un comité des rémunérations sera chargé de formuler auprès du Conseil des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite, les avantages en nature et pécuniaires divers et les attributions d'options aux dirigeants.

La composition de ces comités sera fixée par le Conseil, après que votre assemblée l'aura partiellement renouvelé par les résolutions qui lui sont proposées. Le comité d'audit se réunira au plus tard avant l'arrêté des comptes du premier semestre 1996.

Par ces dispositions votre Conseil veut améliorer encore la qualité du contrôle social de votre société.

L'année 1996 est celle du cinquantième anniversaire de la Compagnie Bancaire : en 1946 en effet, Jacques de Fouchier fondait l'UFEFE, devenue en 1950 l'Union Française de Banques - UFB, puis, en 1988, UFB Locabail. Pour célébrer sobrement mais dignement ce cinquantième anniversaire, le Directoire souhaite, en votre nom, témoigner sa reconnaissance à l'ensemble des collaborateurs et des retraités des sociétés du Groupe en leur attribuant gracieusement des actions de la Compagnie Bancaire, en proportion du temps qu'ils ont passé au service du Groupe.

Le Conseil approuve cette initiative, de portée à la fois symbolique et concrète, et vous propose de vous y associer en autorisant une augmentation de capital d'un montant de huit millions de francs par émission d'actions réservées aux salariés et retraités du Groupe, à un prix égal à 80 % du cours de bourse.

Votre Conseil veut en effet souligner que, si les résultats atteints par le Groupe de la Compagnie Bancaire au cours des 50 ans qui viennent de s'écouler ont été rendus possibles grâce aux orientations fixées par les différentes équipes qui se sont succédé à sa tête, ils n'auraient pu être obtenus sans les efforts, la compétence et les initiatives de tous les collaborateurs du Groupe qui, chaque jour, se sont impliqués avec énergie, constance et dévouement dans leur mise en œuvre effective. Que tous et chacun en soient ici chaleureusement remerciés.

56 ACTION ET ACTIONNARIAT

L'action Compagnie Bancaire en 1995	56
La politique de distribution	57
L'actionnariat	58
Données financières par action	59
L'information régulière aux actionnaires	59

60 LE SERVICE ACTIONNAIRE



Le livret
DE L'ACTIONNAIRE

Action et actionnariat

Introduite à la Bourse de Paris en 1961, l'action Compagnie Bancaire est inscrite au règlement mensuel. Elle appartient au CAC 40 depuis la création de l'indice en 1987. Le titre est aussi coté à Londres depuis 1973 et à Bruxelles depuis 1990.

L'ACTION COMPAGNIE BANCAIRE EN 1995

UN CONTEXTE BOURSIER PERTURBÉ

L'indice CAC 40 finit l'année 1995 sur un très léger recul de 0,6 % par rapport à 1994. Si cette évolution est meilleure que la baisse de plus de 17 % de l'an dernier, elle contraste fortement avec les performances enregistrées par les autres places boursières, à l'exception de Tokyo. Ainsi, Wall Street a battu des records avec une croissance de 33 % du Dow Jones, tandis qu'à Londres, l'indice FT 100 a augmenté de 20 % et, à Francfort, le DAX 30 a pris 7 %.

Les perturbations ont été nombreuses sur la place parisienne en 1995. En effet, la Bourse a été secouée par les incertitudes dues à la période préélectorale, les deux crises monétaires, le scepticisme des investisseurs à l'égard de la politique économique et budgétaire du gouvernement, et enfin, par le ralentissement de la croissance économique au second semestre. Un tel manque de visibilité explique la méfiance et la désaffection des investisseurs étrangers.

Après un automne boursier particulièrement instable, la baisse des taux d'intérêts, importante à partir de fin octobre, a permis au marché de rattraper au dernier trimestre son niveau de début d'année.

Cependant, l'effet positif du recul des taux d'intérêts, en fin d'année, sur les valeurs finan-

cières a été presque annihilé par les problèmes difficiles auxquels le secteur bancaire doit faire face. La persistance de la crise immobilière, l'atonie de la demande de crédit, la rentabilité insuffisante et la vive concurrence du secteur se reflètent dans les anticipations du marché. De fait, l'indice SBF "Services Financiers" a enregistré, lui, une diminution de plus de 4 % entre le 1^{er} janvier et le 29 décembre 1995.

UNE ÉVOLUTION DU TITRE MOUVEMENTÉE

Dans ce contexte difficile, l'action Compagnie Bancaire termine l'année 1995 sur une augmentation de 6,4 % par rapport au cours de clôture non ajusté du 30 décembre 1994. Elle s'est donc mieux comportée que l'ensemble de la Bourse et que l'indice des valeurs financières. En cours ajustés, la hausse de l'action est de 17 %.

Mais, à l'instar du marché, le cours du titre a eu une évolution très contrastée. Globalement, il en a amplifié les mouvements. Ainsi, en début d'année, la tension sur les taux d'intérêts, provoquée par la crise monétaire a perturbé le marché. Le cours de l'action Compagnie Bancaire a, lui, fortement chuté, fin janvier, pour atteindre son niveau le plus bas à 406 francs le 2 février.

Il s'est ensuite redressé, le marché ayant bien accueilli la publication des résultats 1994 et ceux du premier trimestre 1995 de la Compagnie Bancaire. Le titre a alors accédé à son cours maximum le 7 juillet à 619 francs.

Puis, au second semestre, outre les facteurs conjoncturels, le ralentissement de l'économie et la prise en compte de l'impact des nouvelles mesures fiscales inscrites dans le collectif budgétaire ont pesé lourdement sur les cours.

Ceux-ci sont remontés en fin d'année tandis que les taux d'intérêts baissaient.

Le volume moyen des transactions journalières sur le titre a été d'environ 67 155 actions échangées, soit 34,5 millions de francs.

La capitalisation boursière de la Compagnie Bancaire représentait 14,9 milliards de francs, à la clôture de la séance du 29 décembre 1995. Le bénéfice net par action s'élève à 21,2 francs calculé avec dilution complète.

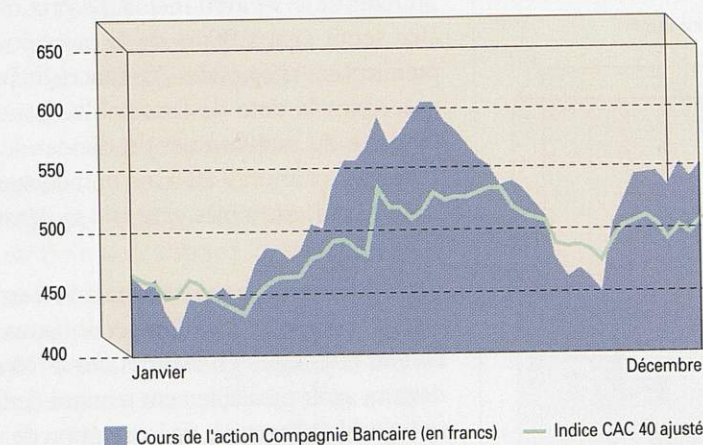
LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION

La politique de la Compagnie Bancaire a, de tous temps, consisté à augmenter régulièrement le revenu de ses actionnaires par la distribution d'un dividende assorti périodiquement d'attributions gratuites d'actions. Durant les cinq exercices précédents, pourtant parfois difficiles, elle a maintenu le dividende attaché à chacun des titres et a décidé, le 16 mai 1995, d'une distribution gratuite à hauteur d'une action pour dix anciennes. Les actions gratuites ainsi attribuées portent jouissance au 1^{er} janvier 1995.

Pour 1996, le montant du dividende proposé par le Directoire est de 10 francs, soit 5 francs avec l'avoir fiscal, correspondant à l'impôt déjà payé au Trésor. Le total des dividendes distribués aux actionnaires s'élèverait alors à 273 millions de francs, soit 87,20 % du bénéfice net de 313 millions de francs enregistré dans les comptes sociaux de la Compagnie Bancaire. Le montant distribué serait en progression de 12,3 % par rapport à l'année dernière où il atteignait 243 millions de francs.

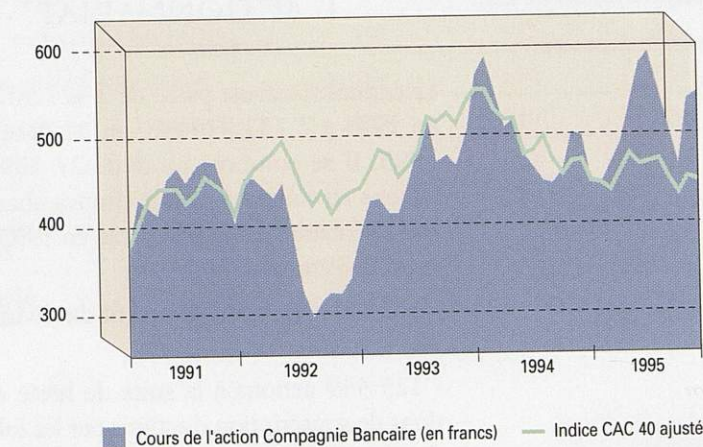
COURS DE L'ACTION COMPAGNIE BANCAIRE EN 1995

moyennes hebdomadaires, cours ajustés



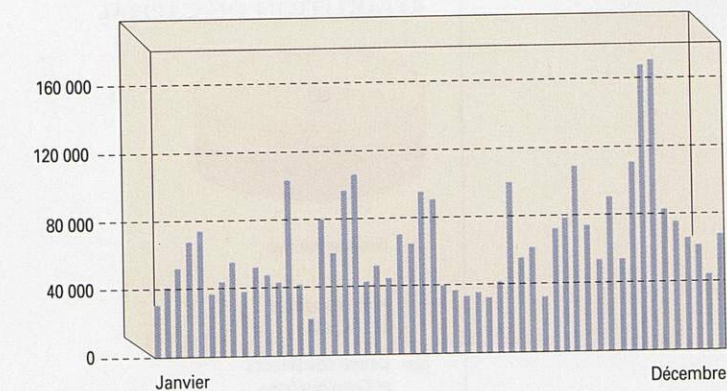
COURS DE L'ACTION COMPAGNIE BANCAIRE

moyennes mensuelles, cours ajustés



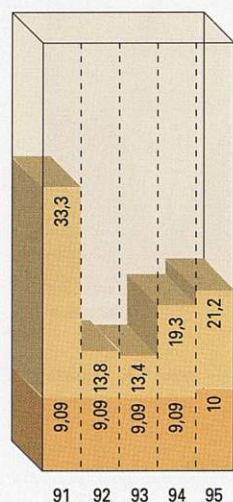
NOMBRE DE TRANSACTIONS EN 1995

moyennes hebdomadaires



RÉSULTAT ET DISTRIBUTION DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

éléments ajustés



■ Résultat net consolidé par action
■ Dividende net par action

Les actionnaires ont la possibilité, comme les années précédentes, de choisir le versement de leur dividende sous forme d'actions. Ils doivent alors exercer leur option entre le 30 mars et le 24 avril inclus. Le prix d'exercice serait égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés des 20 séances de Bourse précédant la date de l'assemblée générale, diminué du montant net du dividende, soit 10 francs, et arrondi au franc immédiatement supérieur. L'assemblée générale se déroulera le 20 mars.

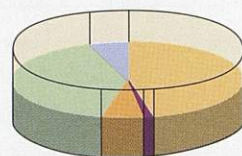
Ceux qui auront choisi le paiement en espèces seront payés le 14 mai. Les actionnaires souhaitant être réglés en espèces dès le 30 mars devront avoir préalablement renoncé de façon irrévocable à l'exercice de leur option de paiement en actions.

L' ACTIONNARIAT

Le capital social est passé de 2 427 507 500 en 1994 à 2 733 979 800 au 31 décembre 1995. Il se compose alors de 27 339 798 actions au nominal de 100 francs chacune. L'augmentation du capital social en 1995 provient de l'émission de :

- 462 655 actions en paiement du dividende 1994,
- 125 449 actions à la suite de levée d'options de souscription d'actions par les salariés du Groupe,

RÉPARTITION DU CAPITAL



■ Groupe Paribas
■ Autres sociétés et OPCVM
■ Caisse des Dépôts et Consignations
■ Personne physiques
■ GPA Vie

- 2 476 619 actions dues à l'attribution gratuite du 16 mai, à raison d'un titre nouveau pour 10 anciens.

Les capitaux propres consolidés, après répartition, sont de 18,5 milliards de francs, dont 12,8 milliards pour la part de la Compagnie Bancaire, soit 468 francs par action, hors dilution.

L'actionnariat de la Compagnie Bancaire se compose à fin 1995 de plus de 20 000 actionnaires au total, dont 92 % sont des actionnaires individuels.

Au 31 décembre 1995, les principaux actionnaires représentés au Conseil de Surveillance de la Compagnie Bancaire étaient les suivants :

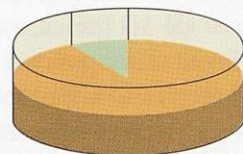
	% du capital détenu
Groupe Paribas	46,56
GPA-VIE (MM. Worms & Cie)	1,12
Crédit Lyonnais	0,76

Aucun de ces trois actionnaires ne bénéficie de droit de vote double.

Le flottant hors participation de Paribas, soit 53,44 % du capital, est détenu à 9,6 % par des actionnaires individuels et 90,4 % par des investisseurs institutionnels et des OPCVM.

Les investisseurs étrangers ont 22 % du capital, soit plus de 45 % du flottant. 6,7 % de ces actionnaires étrangers sont des Anglo-saxons qui détiennent 27,7 % du capital.

RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES



■ Personnes physiques
■ Sociétés et OPCVM

L'INFORMATION RÉGULIÈRE AUX ACTIONNAIRES

La Compagnie Bancaire s'efforce sans cesse d'améliorer la qualité et la diffusion de son information financière destinée à ses actionnaires.

Mi-février, elle est l'une des premières sociétés de la Place de Paris à présenter ses résultats annuels définitifs. Chaque trimestre, elle publie ses chiffres d'activité et de résultats de la période écoulée dans la presse économique et financière. Chaque semestre, elle envoie à l'ensemble de ses actionnaires une lettre d'information retraçant l'activité, les résultats et les principaux événements de la période écoulée.

Outre le rapport annuel, à disposition sur simple demande, l'actionnaire peut se procurer auprès de la COB le document de référence que le Groupe a déposé en avril 1995.

En 1995, la Compagnie Bancaire a également participé aux réunions d'actionnaires organisées en province par la SBF et le CLIFF. Ainsi, elle est allée à la rencontre de ses actionnaires à Lille et à Lyon. Elle compte renouveler ce type de réunions en 1996.

Toujours dans le souci de rendre son information rapidement accessible au plus grand nombre, la Compagnie Bancaire a adhéré, en fin d'année, à la banque des communiqués ECOFIL. Ce service, créé avec le parrainage de la COB en septembre 1995, permet aux actionnaires de consulter tous les communiqués de presse de la société par minitel au travers des serveurs 36 15 COB, AFP, LE MONDE, LES ECHOS, etc.

DONNÉES FINANCIÈRES PAR ACTION

Valeur de l'action pour la déclaration estimative des biens soumis à l'ISF :

- premier cours au 29 décembre 1995 :

550 francs

- dernier cours au 29 décembre 1995 :

548 francs

- moyenne des premiers cours des 30 derniers jours de Bourse de l'année : 546,93 francs

Le nombre d'actions retenu pour le calcul comprend les actions existantes au 31 décembre 1995, et celles qui seraient créées si les salariés du Groupe levaient la totalité des options de souscription d'actions qu'ils détenaient au 31 décembre 1995.

Éléments ajustés	1995	1994	1993
Nombre d'actions	28 443 839	27 793 704	27 334 840
Premier cours au 31 décembre	550	475	529
Cours le plus haut de l'année	619	610	551
Cours le plus bas de l'année	406	420	356
Résultat net consolidé	21	19	13
Cours/bénéfice au 31 décembre	26	25	40
Actif net	449	442	441
Dividende	10	9	9

L'Actionnaire

COMPAGNIE BANCAIRE

Le Service Actionnaire associe plus étroitement les actionnaires à la vie de la société en leur offrant une information directe et une tarification compétitive.

UNE INFORMATION GRATUITE, DIRECTE ET RÉGULIÈRE

En effet, outre la Lettre semestrielle aux actionnaires, l'actionnaire adhérent reçoit, gratuitement, à domicile, les communiqués de presse d'activité et de résultats du Groupe, le rapport annuel, les convocations aux assemblées générales et leur compte rendu.

De plus, il dispose d'un service d'information par téléphone, six jours sur sept, de 9 heures à 19 heures en semaine et de 10 heures à 18 heures le samedi. Il peut y obtenir des renseignements sur la Bourse, le fonctionnement du Service Actionnaire, ainsi que des informations sur le Groupe et ses filiales. Par minitel, il a également la possibilité de consulter, à tout moment, le cours de l'action Compagnie Bancaire et des autres valeurs boursières.

La Compagnie Bancaire désire ainsi développer une relation plus étroite et active avec ses actionnaires en leur facilitant l'accès à l'information.

DE BONNES CONDITIONS FINANCIÈRES

Les actions Compagnie Bancaire confiées au Service Actionnaire revêtent la forme au porteur et bénéficient d'une tarification avantageuse :

- la gratuité des droits de garde,
- pas de commission d'achat,
- les commissions de ventes sur titres limitées à 1,15% (avec un minimum de 46 francs par ordre).

Enfin, les relevés fiscaux et les relevés de comptes-titres sont gratuits.

UNE GRANDE SOUPLESSE DE GESTION

En plus des avantages financiers, le Service Actionnaire Compagnie Bancaire offre une grande liberté. En effet, l'actionnaire adhérent peut acheter ou vendre ses actions à tout moment en communiquant ses ordres par téléphone, fax ou minitel, grâce à un code confidentiel. Durant les séances boursières, de 10 heures à 17 heures, les ordres sont acheminés sur le marché en quelques minutes. Afin de faciliter le suivi des opérations effectuées, les relevés de comptes-titres sont mensuels.

UN SERVICE GÉRÉ PAR CORTAL

Pour assurer la gestion de son Service Actionnaire, la Compagnie Bancaire a adhéré au "Service Direct Actionnaires" de Cortal, la filiale du Groupe spécialisée dans la collecte de l'épargne et les placements.

L'ADHÉSION EST GRATUITE

Pour recevoir les documents d'adhésion à ce service ou pour toute demande d'information, les actionnaires peuvent s'adresser au :

SERVICE ACTIONNAIRE COMPAGNIE BANCAIRE
DIRECTION DE LA COMMUNICATION
5, AVENUE KLÉBER 75116 PARIS
Tél. : (1) 40 67 35 22
Fax : (1) 45 01 78 05

Résolutions

RÉSOLUTIONS RELEVÉES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes de l'exercice 1995.

L'Assemblée générale approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice 1995 et toutes les opérations qui y sont mentionnées. Elle ratifie les observations du Conseil de surveillance. Elle prend acte du rapport général des Commissaires aux comptes et en accepte les conclusions.

L'Assemblée générale approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1995 tels qu'ils lui ont été présentés et constate l'existence d'un bénéfice de 313 094 944 francs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Cette résolution a pour objet l'affectation du bénéfice et la distribution d'un dividende de 10 francs par action (soit 15 francs avec l'avoir fiscal).

Il est proposé de renouveler, en des termes identiques, le droit donné aux actionnaires en 1991,

1992, 1993, 1994 et 1995, de verser à 90 % de l'exercice précédent.

L'Assemblée générale approuve l'exercice 1995 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Le dividende sera versé au Trésorier de la Compagnie Bancaire à partir du 1^{er} juillet 1996.

L'Assemblée générale approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1995, tels qu'ils lui ont été présentés et constate l'existence d'un bénéfice de 313 094 944 francs.

L'Assemblée générale approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1995, tels qu'ils lui ont été présentés et constate l'existence d'un bénéfice de 313 094 944 francs.

LES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

ARVAL

119-121, Grande Rue
92310 Sèvres
Tél. (1) 41 14 18 18

CARDIF

4, rue des Frères-Caudron
92500 Rueil-Malmaison
Tél. (1) 41 42 83 00

CETELEM

20, avenue Georges-Pompidou
92300 Levallois-Perret
Tél. (1) 46 39 99 39

COFICA

2, place Georges-Pompidou
92300 Levallois-Perret
Tél. (1) 46 39 16 16

CORTAL

131, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. (1) 47 38 93 00

KLÉPIERRE

5, avenue Kléber
75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

SÉGÉCÉ

37, rue Lapérouse
75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

SINVIM

1, square Chaptal
92300 Levallois-Perret
Tél. (1) 41 05 30 00
A partir du 1^{er} juillet 1996
11, rue Louis-Philippe
92200 Neuilly-sur-Seine

UCB

4, rue Auguste-Perret
92841 Rueil-Malmaison
Tél. (1) 41 42 41 42

UFB LOCABAIL

14, rue Louis-Blériot
92500 Rueil-Malmaison
Tél. (1) 41 42 60 60

COMPAGNIE BANCAIRE

5, avenue Kléber
75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25


COMPAGNIE BANCAIRE

Tous les sièges sociaux des sociétés françaises du Groupe sont situés :
5, avenue Kléber - 75116 Paris

L'Actionnaire

COMPAGNIE BANCAIRE

Le Service Actionnaire associe plus étroitement les actionnaires à la vie de la société en leur offrant une information directe et une tarification compétitive.

UNE INFORMATION GRATUITE, DIRECTE ET RÉGULIÈRE

En effet, outre la Lettre semestrielle aux actionnaires, l'actionnaire adhérent reçoit, gratuitement, à domicile, les communiqués de presse d'activité et de résultats du Groupe, le rapport annuel, les convocations aux assemblées générales et leur compte rendu.

De plus, il dispose d'un service d'information par téléphone, six jours sur sept, de 9 heures à 19 heures en semaine et de 10 heures à 18 heures le samedi. Il peut y obtenir des renseignements sur la Bourse, le fonctionnement du Service Actionnaire, ainsi que des informations sur le Groupe et ses filiales. Par minitel, il a également la possibilité de consulter, à tout moment, le cours de l'action Compagnie Bancaire et des autres valeurs boursières.

La Compagnie Bancaire désire ainsi développer une relation plus étroite et active avec ses actionnaires en leur facilitant l'accès à l'information.

DE BONNES CONDITIONS FINANCIÈRES

Les actions Compagnie Bancaire confiées au Service Actionnaire revêtent la forme au porteur et bénéficient d'une tarification avantageuse :

- la gratuité des droits de garde,
- pas de commission d'achat,
- les commissions de ventes sur titres limitées à 1,15% (avec un minimum de 46 francs par ordre).

Enfin, les relevés fiscaux et les relevés de comptes-titres sont gratuits.

UNE GRANDE SOUPLESSE DE GESTION

En plus des avantages financiers, le Service Actionnaire Compagnie Bancaire offre une grande liberté. En effet, l'actionnaire adhérent peut acheter ou vendre ses actions à tout moment en communiquant ses ordres par téléphone, fax ou minitel, grâce à un code confidentiel. Durant les séances boursières, de 10 heures à 17 heures, les ordres sont acheminés sur le marché en quelques minutes. Afin de faciliter le suivi des opérations effectuées, les relevés de comptes-titres sont mensuels.

UN SERVICE GÉRÉ PAR CORTAL

Pour assurer la gestion de son Service Actionnaire, la Compagnie Bancaire a adhéré au "Service Direct Actionnaires" de Cortal, la filiale du Groupe spécialisée dans la collecte de l'épargne et les placements.

L'ADHÉSION EST GRATUITE

Pour recevoir les documents d'adhésion à ce service ou pour toute demande d'information, les actionnaires peuvent s'adresser au :

SERVICE ACTIONNAIRE COMPAGNIE BANCAIRE
DIRECTION DE LA COMMUNICATION
5, AVENUE KLÉBER 75116 PARIS
Tél. : (1) 40 67 35 22
Fax : (1) 45 01 78 05

Création et réalisation : Euro RSCG EDIFI et Kossuth
Crédits photos : Photographes : Gilles Coulon (pages 20-23-29-35) - Jean-Christian Bourcart (pages 8 et 9) - Sam Bellet (pages 19-21-26-30-31-33-34)
Illustrations : C. Drouet

LES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

ARVAL

119-121, Grande Rue
92310 Sèvres
Tél. (1) 41 14 18 18

CARDIF

4, rue des Frères-Caudron
92500 Rueil-Malmaison
Tél. (1) 41 42 83 00

CETELEM

20, avenue Georges-Pompidou
92300 Levallois-Perret
Tél. (1) 46 39 99 39

COFICA

2, place Georges-Pompidou
92300 Levallois-Perret
Tél. (1) 46 39 16 16

CORTAL

131, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. (1) 47 38 93 00

KLÉPIERRE

5, avenue Kléber
75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

SÉGÉCÉ

37, rue Lapérouse
75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

SINVIM

1, square Chaptal
92300 Levallois-Perret
Tél. (1) 41 05 30 00
A partir du 1^{er} juillet 1996
11, rue Louis-Philippe
92200 Neuilly-sur-Seine

UCB

4, rue Auguste-Perret
92841 Rueil-Malmaison
Tél. (1) 41 42 41 42

UFB LOCABAIL

14, rue Louis-Blériot
92500 Rueil-Malmaison
Tél. (1) 41 42 60 60

COMPAGNIE BANCAIRE

5, avenue Kléber
75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

Tous les sièges sociaux des sociétés françaises du Groupe sont situés :
5, avenue Kléber - 75116 Paris

Résolutions

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES
DE LA COMPAGNIE
BANCAIRE
DU 20 MARS 1996

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes de l'exercice 1995.

L'Assemblée générale approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice 1995 et toutes les opérations qui y sont mentionnées. Elle ratifie les observations du Conseil de surveillance. Elle prend acte du rapport général des Commissaires aux comptes et en accepte les conclusions.

L'Assemblée générale approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1995 tels qu'ils lui ont été présentés et constate l'existence d'un bénéfice de 313 094 944 francs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Cette résolution a pour objet l'affectation du bénéfice et la distribution d'un dividende de 10 francs par action (soit 15 francs avec l'avoir fiscal).

Il est proposé de renouveler, en des termes identiques, le droit donné aux actionnaires en 1991,

1992, 1993, 1994 et 1995 d'opter pour le paiement de leur dividende en actions à un prix égal à 90 % de la moyenne des cours des vingt bourses précédant l'Assemblée diminuée de 10 francs.

L'Assemblée générale affecte le bénéfice de l'exercice 1995, soit 313 094 944 francs, selon la proposition du Directoire.

Le dividende versé à chaque action y ayant droit sera de 10 francs. Compte tenu d'un avoir fiscal de 5 francs, du fait de l'impôt déjà payé au Trésor, ce dividende procurera à chaque action un revenu global de 15 francs. Le total des dividendes à verser au titre de l'exercice 1995 est ainsi fixé à 273 397 980 francs.

L'Assemblée affecte le solde du bénéfice de 1995, soit 39 696 964 francs, et le report à nouveau disponible, soit 17 255 443 francs, de la façon suivante :

- 30 647 230 francs à la réserve légale, dont 21 459 711 francs inscrits à un sous-compte de réserve spéciale de plus-values à long terme ;
- 26 305 178 francs au report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 30 mars 1996.



COMPAGNIE BANCAIRE

L'Assemblée décide, en application de l'article 66 des statuts, d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 1995. Chaque actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende attaché aux actions qu'il possède.

Le prix d'émission des actions nouvelles à remettre en paiement des dividendes sur option de l'actionnaire sera égal aux neuf dixièmes, arrondis s'il y a lieu au franc immédiatement supérieur, de la moyenne, diminuée du montant net du dividende soit 10 francs, des premiers cours de l'action Compagnie Bancaire cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la présente Assemblée.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra, à son choix, soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire le jour où il exerce son option, soit recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soule en espèces.

Les actions ainsi émises en paiement des dividendes 1995 porteront jouissance du 1^{er} janvier 1996.

La période d'exercice de l'option débutera le 1^{er} avril ; elle s'achèvera le 24 avril 1996 inclus. Les déclarations d'option seront reçues par les établissements habilités à payer les dividendes. Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option avant le 25 avril 1996 recevra ses dividendes en espèces le 14 mai 1996.

Chaque actionnaire pourra se faire payer ses dividendes en espèces par l'intermédiaire teneur de son compte dès le 1^{er} avril 1996 et jusqu'au 24 avril 1996 à la condition d'avoir, préalablement à ce règlement mais postérieurement à la présente Assemblée, renoncé irrévocablement à exercer son droit d'opter pour un paiement en actions.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Directoire pour déterminer et publier le prix d'émission des actions, assurer l'exécution des présentes décisions, en préciser les modalités d'application, constater l'augmentation de capital qui en résultera, imputer sur les réserves disponibles les frais de ladite augmentation et apporter les modifications corrélatives à l'article 6 des statuts concernant le capital social.

Il est rappelé :

- que le dividende par action distribué au titre de chacun des exercices 1992 à 1994 a été fixé à 10 francs et assorti d'un avoir fiscal de 5 francs ;
- que, par suite de l'émission d'actions nouvelles qui ont été, soit remises en paiement du dividende des exercices 1992, 1993 et 1994 sur option de l'actionnaire, soit souscrites en 1992, 1993 ou 1994 par exercice d'options consenties à des salariés du Groupe, le montant total des dividendes distribués s'est élevé à :
234 285 810 francs pour 1992,
239 683 610 francs pour 1993,
et 242 750 750 francs pour 1994 ;
- que 3 064 723 actions nouvelles ont été créées en 1995, dont 28 461 par levées d'options intervenues entre le 1^{er} janvier et le 15 mai, 462 655 pour payer leurs dividendes 1994 aux actionnaires ayant opté pour un règlement en actions, 2 476 619 pour attribution gratuite le 16 mai aux actionnaires d'un titre nouveau pour dix anciens et 96 988 par levées d'options après le 15 mai.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Cette résolution a pour objet le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions particulières.

L'Assemblée générale prend acte du rapport spécial présenté par les Commissaires aux comptes en application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

QUATRIÈME ET CINQUIÈME RÉSOLUTIONS

Ces résolutions ont pour objet de prendre acte des démissions de leurs fonctions de membre du Conseil de surveillance de MM. Marc Viénot et Michel Pébereau et de les remplacer dans ces fonctions respectivement par MM. Antonio Borges et Denis Kessler.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance de M. Marc Viénot et nomme en remplacement de celui-ci M. Antonio Borges. Le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Borges prendra fin en 1999, à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance de M. Michel Pébereau et nomme en remplacement de celui-ci M. Denis Kessler. Le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Kessler prendra fin en 1998, à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1997.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Cette résolution a pour objet de nommer membre du Conseil de surveillance M. François Henrot.

L'Assemblée générale nomme membre du Conseil de surveillance M. François Henrot. Ce mandat, d'une durée de trois ans, prendra fin en 1999, à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Cette résolution a pour objet d'autoriser le Directoire à effectuer des opérations de régularisation des cours de l'action de la société.

L'Assemblée générale autorise le Directoire à procéder à des achats en bourse d'actions de la société, en vue de régulariser les cours, dans les conditions et selon les modalités fixées par les articles 217-2 à 217-9 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Le nombre maximum de ses actions que la Compagnie Bancaire pourra détenir est fixé à 10 % du nombre des titres représentant le capital social.

Les actions acquises pourront soit être vendues en bourse, soit être cédées ou transférées par tous autres moyens ou annulées par une réduction du capital social.

Elles pourront également être utilisées en tout ou partie dans le cadre des options d'achat susceptibles d'être consenties par le Directoire à des salariés de la Compagnie Bancaire et des sociétés de son groupe.

Le prix maximum d'achat est fixé à 750 francs et le prix minimum de vente à 250 francs par action. Ces prix seront ajustés en cas de détachement d'un droit d'attribution ou de souscription.

L'autorisation d'acheter et de vendre des actions est donnée au Directoire pour une période de dix-huit mois. Elle se substitue à celle de même objet donnée par l'Assemblée générale du 22 mars 1995.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Directoire qui pourra déléguer lesdits pouvoirs pour passer tout ordre de bourse, signer tout acte de cession ou de transfert, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse et tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

RÉSOLUTION RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

HUITIÈME RÉSOLUTION

Cette résolution a pour objet d'autoriser le Directoire à procéder à une augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux salariés et aux retraités du Groupe de la Compagnie Bancaire, adhérents du plan d'épargne d'entreprise.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, ayant pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément, d'une part aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales et, notamment, de son article 186.3 et, d'autre part des articles L. 443-1 et suivants du code du travail :

- délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires, à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement CB50, sous réserve de l'agrément de ce dernier par la COB. Cette décision entraîne renonciation expresse, par les actionnaires, à leur droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires ;
- décide que les bénéficiaires de l'augmentation de capital, présentement autorisée, seront les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Compagnie Bancaire et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article 208.4 de la loi du 24 juillet 1966 et qui remplissent, en outre, les conditions que fixera le Directoire ;

- fixe à un an, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;
- décide de fixer à huit millions de francs le montant nominal maximal des actions qui pourraient être ainsi émises ;
- décide que le prix des actions à souscrire en application de la présente délégation sera égal à 80 %, arrondis au franc supérieur, de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission à prendre par le Directoire ;
- décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, arrêter les conditions de l'émission, et constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Cette résolution a pour objet de prendre acte du changement de dénomination d'un des Commissaires aux comptes titulaires de la Société.

L'Assemblée générale prend acte des opérations d'apport/fusion aux termes desquelles la société Mazars & Guérard s'est trouvée substituée au Cabinet Robert Mazars en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Cette résolution a pour objet de permettre d'accomplir toutes les formalités relatives à l'Assemblée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

The background of the entire page is a light, textured blue-grey color. It is decorated with several large, overlapping, horizontal brushstrokes in a darker blue hue, creating a sense of movement and depth. These strokes are scattered across the page, with some appearing more prominent than others.

DONNÉES
FINANCIÈRES

95



COMPAGNIE BANCAIRE

*Comptes consolidés
du Groupe
de la Compagnie Bancaire* 1

Bilan consolidé	2-3
Compte de résultat consolidé	4
Détail du produit global d'exploitation consolidé	5
Notes sur les comptes consolidés	6-31

*Bilans et Comptes
de résultat consolidés
des sociétés de crédit* 33

UFB Locabail	34-35
CETELEM	36-37
UCB	38-39

*Comptes résumés
de la Compagnie Bancaire* 41

Bilan résumé	42
Compte de résultat résumé	43
Variation des capitaux propres	43
Franchissements de seuils et prises de contrôle	43
Informations sur les filiales, participations et parts de sociétés	44
Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	46

*Rapports
des Commissaires
aux Comptes* 47

Assemblée générale ordinaire
et extraordinaire du 20 mars 1996

Comptes consolidés

DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

*Le résultat net consolidé
de l'ensemble du Groupe s'établit
en 1995 à 1 178 millions de francs.
Le résultat net consolidé,
part de la Compagnie Bancaire,
s'élève à 602 millions de francs.*

ENGAGEMENTS BORNÉS

220 20

Engagements de financement

1 178 20

1 178 20

Engagements de garantie

1 178 20

1 178 20

Engagements sur titres

1 178 20

1 178 20

OPÉRATIONS DE CHANGEMENT

1 178 20

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS

1 178 20

À TERME (SOMME)

Bilan consolidé du Groupe de la Compagnie Bancaire

ACTIF	1995	1994	1993
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, CCP	149	51	44
Effets publics et valeurs assimilées	10 257	3 403	4 245
Créances sur les établissements de crédit	15 096	14 555	17 853
• Comptes à vue	2 845	1 841	5 671
• Comptes et prêts à échéance	12 251	12 714	12 182
Concours bancaires à la clientèle	173 901	183 565	200 382
• Crédits immobiliers	83 882	97 114	112 316
• Crédits à l'équipement des entreprises	6 254	6 690	6 805
• Crédits à l'équipement des ménages	51 730	46 436	45 624
• Immeubles donnés en crédit-bail	7 663	8 331	8 648
• Matériels donnés en crédit-bail	14 745	16 756	19 831
• Matériels donnés en location	6 649	5 899	5 354
• Affacturage	2 978	2 339	1 804
Opérations de titrisation	871	1 981	1 109
Investissements immobiliers et promotion	9 218	8 831	7 220
• Immeubles donnés en location ou offerts à la vente	7 565	6 592	4 480
• Opérations de promotion	1 653	2 239	2 740
Placements des compagnies d'assurance	58 818	51 451	46 802
• Placements des contrats en unités de compte	23 810	19 631	17 641
• Autres placements	35 008	31 820	29 161
Titres	8 120	7 703	8 940
• Titres reçus en pension livrée	590	891	2 128
• Obligations et autres titres à revenu fixe	3 769	3 461	3 238
• Actions et autres titres à revenu variable	551	429	530
• Titres de participation	1 344	1 316	1 740
• Parts des sociétés mises en équivalence	1 866	1 606	1 304
Immobilisations corporelles	2 326	2 386	1 998
Immobilisations incorporelles	75	137	140
Autres actifs	3 244	4 253	5 822
Comptes de régularisation	7 402	7 824	10 654
Ecarts d'acquisition	772	718	675
TOTAL DE L'ACTIF	290 249	286 858	305 884

HORS BILAN

	1995	1994	1993
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement	36 976	36 912	43 253
• Engagements reçus d'établissements de crédit	36 826	36 912	43 253
• Engagements reçus de la clientèle	150	-	-
Engagements de garantie	2 290	2 388	2 380
• Engagements reçus d'établissements de crédit	2 091	2 128	2 324
• Engagements reçus de la clientèle	199	260	56
Engagements sur titres (à recevoir)	149	359	-
OPÉRATIONS DE CHANGE (À RECEVOIR)	51 015	48 318	56 370

Détail du bilan consolidé du Groupe de la Compagnie Bancaire

au 31 décembre, en millions de francs, avant répartition

PASSIF	1995	1994	1993
Dettes envers les établissements de crédit	43 395	36 632	34 763
• Comptes à vue	6 670	8 103	3 144
• Comptes et emprunts à échéance	36 725	28 529	31 619
Comptes créditeurs de la clientèle	9 037	5 434	3 980
• Comptes à vue	1 697	1 621	1 374
• Comptes à échéance	5 896	2 191	621
• Comptes d'épargne à régime spécial	1 444	1 622	1 985
Provisions techniques des compagnies d'assurance	60 601	52 539	48 413
• Contrats en unités de compte	23 807	19 644	17 986
• Autres	36 794	32 895	30 427
Dettes représentées par un titre	137 579	154 027	180 571
• Titres donnés en pension livrée	8 382	2 795	2 304
• Titres du marché interbancaire	15 047	16 020	18 134
• Titres de créance négociables	42 558	53 218	67 494
• Emprunts obligataires	70 353	81 039	90 934
• Autres opérations sur titres	1 239	955	1 705
Autres passifs	6 086	7 209	7 171
Comptes de régularisation	7 846	6 423	7 165
Ecarts d'acquisition	79	46	58
Provisions pour risques et charges	1 807	1 587	1 470
Emprunts participatifs ou subordonnés	4 862	4 972	5 041
Capitaux propres			
• Fonds pour risques bancaires généraux	610	500	500
• Capital, primes et réserves consolidées	17 169	16 409	16 291
• Résultat net global	1 178	1 080	461
Total capitaux propres	18 957	17 989	17 252
• Part des tiers	5 905	5 453	4 955
• Part de la Compagnie Bancaire	13 052	12 536	12 297
TOTAL DU PASSIF	290 249	286 858	305 884

au 31 décembre, en millions de francs

	1995	1994	1993
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement	34 751	33 783	33 311
• En faveur d'établissements de crédit	1 489	1 460	1 510
• En faveur de la clientèle	33 262	32 323	31 801
Engagements de garantie	6 458	4 787	5 824
• D'ordre d'établissements de crédit	404	414	803
• D'ordre de la clientèle	6 054	4 373	5 021
Engagements sur titres (à livrer)	161	351	-
OPÉRATIONS DE CHANGE (À LIVRER)	52 251	46 628	53 186
OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (SOMME DES NOTIONNELS)	140 125	114 401	91 485

Compte de résultat consolidé du Groupe de la Compagnie Bancaire

en millions de francs

	1995	1994	1993
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	11 692	11 824	12 458
Charges générales d'exploitation	-6 848	-6 549	-6 339
• Charges de personnel	-3 113	-3 047	-3 044
• Participation et intéressement des salariés	-93	-65	-53
• Impôts et taxes	-297	-292	-274
• Commissions aux apporteurs	-1 124	-990	-895
• Autres frais généraux	-2 222	-2 155	-2 073
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	-280	-249	-254
RÉSULTAT BRUT AVANT CHARGE DU RISQUE ET PROVISIONS	4 564	5 026	5 865
Charge du risque sur opérations de crédit	-2 401	-2 944	-4 355
Dotation nette aux provisions pour pertes et charges	-199	-277	-680
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	1 964	1 805	830
Impôt sur les sociétés	-880	-617	-534
RÉSULTAT COURANT NET	1 084	1 188	296
Amortissement des écarts d'acquisition	-128	-108	165
• Dotations	-128	-119	-157
• Reprises	-	11	322
Dotation nette au fonds pour risques bancaires généraux	-110	-	-
Résultat extraordinaire net	332	-	-
RÉSULTAT NET GLOBAL	1 178	1 080	461
• Part des tiers	576	544	96
• Part de la Compagnie Bancaire	602	536	365

CONTRIBUTION DES SECTEURS À LA FORMATION DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ, PART DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

en millions de francs

	1995	1994	1993
UFB LOCABAIL et filiales	142	49	-215
Cetelem et filiales	843	739	645
UCB et filiales	-442	-306	-1 287
Klépierre et filiales	46	72	190
Sinvim et filiales	-565	-596	-428
Cardif et filiales	180	153	139
Compagnie Bancaire et divers	67	425	1 321
Résultat extraordinaire	331	-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ, PART DE LA COMPAGNIE BANCAIRE	602	536	365

Détail du produit global d'exploitation consolidé

en millions de francs

	1995	1994	1993
PRODUITS DES OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC LA CLIENTÈLE	21 007	23 150	26 554
• Intérêts et commissions sur crédits immobiliers	9 348	11 256	13 179
• Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	946	955	1 012
• Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	7 192	7 021	7 748
• Loyers nets des immeubles donnés en crédit-bail	865	929	990
• Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	1 778	2 091	2 688
• Loyers nets des matériels donnés en location	586	589	572
• Produits de gestion d'épargne	292	309	365
PRODUIT NET DU PORTEFEUILLE D'ACTIONS ET DE PARTICIPATIONS	488	317	766
• Dividendes	29	21	41
• Plus et moins values et dotations nettes aux provisions	132	43	541
• Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	327	253	184
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 915	2 817	2 530
• Produits des opérations d'assurance	1 563	1 249	1 083
• Produits des opérations de promotion immobilière	-270	-304	-30
• Produits des opérations de location simple sur immeubles	418	334	363
• Plus et moins values de cession d'immobilisations	26	297	398
• Produits liés aux opérations de titrisation	530	610	283
• Prestations de services	416	410	340
• Produits accessoires	247	285	228
• Pertes et profits divers nets	-15	-64	-135
CHARGES NETTES DE FINANCEMENT	-12 718	-14 460	-17 392
• Charges sur opérations avec les établissements de crédit	-3 151	-2 920	-3 424
• Produits sur opérations avec les établissements de crédit	1 359	1 422	1 659
• Intérêts des comptes de la clientèle	-301	-141	-97
• Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés	-7 523	-8 345	-9 397
• Intérêts sur autres dettes représentées par un titre	-3 938	-4 880	-6 928
• Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	982	575	836
• Résultat des opérations sur instruments financiers de couverture globale	-146	-171	-41
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	11 692	11 824	12 458

Notes sur les comptes consolidés

1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

La Compagnie Bancaire établit depuis 1973 des comptes consolidés fondés sur une approche économique du groupe, qui se définit comme une fédération d'entreprises spécialisées liées entre elles par la mise en commun de moyens de gestion et la centralisation de la politique financière. Parce qu'elles contribuent à cet ensemble au même titre que les sociétés de crédit du groupe, les compagnies d'assurance et les sociétés de promotion immobilière y sont intégrées globalement. Dans la même logique, la présentation des bilan et compte de résultat consolidés est organisée autour des différents métiers du groupe.

Ces comptes consolidés, antérieurs à la définition des règles de consolidation spécifiques aux établissements de crédit en matière de périmètre, qui ne prévoient pas l'intégration globale des entreprises à caractère non financier mais seulement leur mise en équivalence, dérogent donc à ces règles pour une meilleure représentation de l'ensemble constitué par les sociétés du groupe. Hormis cette différence de méthode de consolidation et les modalités de présentation qui en découlent, les comptes consolidés de la Compagnie Bancaire sont établis conformément aux dispositions du règlement 85-12 modifié par le règlement 91-02 du Comité de la Réglementation Bancaire.

Les bilan et compte de résultat consolidés publiés au B.A.L.O., qui résultent de l'application stricte du référentiel bancaire, sont présentés en note 8.

La contribution des compagnies d'assurance et des sociétés de promotion immobilière aux postes du bilan et du compte de résultat consolidés, lorsqu'elle est significative, est présentée dans les notes relatives à ces postes.

A) LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés dont la Compagnie Bancaire, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales, assume la responsabilité et la direction, sont intégrées globalement. Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. Enfin certaines sociétés, sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec des partenaires externes, sont intégrées proportionnellement.

En 1995, 182 sociétés ont été consolidées (1994 : 152 ; 1993 : 129), dont 162 ont été intégrées globalement (1994 : 132 ; 1993 : 108), 2 intégrées proportionnellement au pourcentage d'intérêt du Groupe (comme en 1994 et 1993), et 18 mises en équivalence (1994 : 18 ; 1993 : 19).

Pourcentage d'intérêt de la Compagnie Bancaire dans les principales sociétés du groupe

Au 31 décembre	1995	1994	1993
UFB Locabail.....	73	71	71
Cetelem.....	73	73	73
UCB.....	100	100	100
Klépierre.....	50	50	53
Sinvim.....	99	99	45
Cardif S.A.....	61	60	60

La liste de l'ensemble des sociétés consolidées est présentée en note 7.

Les comptes consolidés au 31 décembre 1995 enregistrent une modification importante du périmètre de consolidation avec la cession, le 30 juin 1995, de la filiale d'UCB Group spécialisée dans le financement de crédits hypothécaires aux particuliers, UCB Home Loans.

A la suite de cette cession, ne figurent plus au bilan consolidé les encours de crédits immobiliers portés par UCB Home Loans, qui s'élevaient à 10 720 millions de francs au 31 décembre 1994 (1993 : 20 211). Par ailleurs, le compte de résultat consolidé n'intègre l'exploitation d'UCB Home Loans que sur la période de six mois jusqu'à la cession. Elle contribue ainsi aux Intérêts et commissions sur crédits immobiliers de l'exercice 1995 pour 486 millions de francs (1994 : 1 530 ; 1993 : 2 295), aux Produits liés aux opérations de titrisation pour 80 millions de francs (1994 : 184 ; 1993 : 35), à la charge du risque des opérations de crédit pour 36 millions de francs (1994 : 72 ; 1993 : 287) et au résultat courant net pour 22 millions de francs (1994 : 99 ; 1993 : -145). Enfin, la plus-value de cession, calculée au 30 juin 1995, s'élève à 332 millions de francs, nette des frais et coûts qui lui sont liés et diminuée de l'écart de conversion accumulé depuis l'origine. L'importance du résultat dégagé et le caractère significatif de la branche d'activité ainsi cédée ont conduit à enregistrer ce montant en résultat extraordinaire.

En 1994, les variations du périmètre de consolidation n'ont pas eu d'incidence majeure sur les comptes consolidés. En revanche, la recapitalisation de la Sinvim et l'offre publique de retrait intervenues au cours de cet exercice ayant modifié de façon importante le taux de contrôle et d'intérêt du groupe dans cette société, ont entraîné une variation sensible de la contribution du secteur au résultat net consolidé, part de la Compagnie Bancaire.

B) DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

La plupart des sociétés intégrées clôturent leur exercice le 31 décembre. Les comptes des autres sociétés ont été consolidés à leur date de clôture ou, lorsque cela était possible, sur la base d'une situation à une date plus proche du 31 décembre, le décalage ne dépassant jamais trois mois. Dans ce cas, il est tenu compte des opérations significatives intervenues jusqu'au 31 décembre.

C) ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE PROMOTION IMMOBILIÈRE

Les activités d'assurance et de promotion immobilière sont consolidées à la clôture d'un exercice sur la base de situations provisoires. L'écart entre le résultat provisoire et le résultat définitif est appréhendé dans le résultat consolidé de l'année suivante. Cet écart lorsqu'il a été connu, ne s'est pas révélé significatif.

D) CONVERSION MONÉTAIRE

Les postes des bilans des filiales étrangères du groupe sont convertis en francs français sur la base des parités officielles au 31 décembre. Les postes des comptes de résultat sont convertis sur la base du cours moyen annuel. Les différences de conversion qui en résultent modifient les capitaux propres.

E) ÉCARTS D'ACQUISITION

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur en consolidation des titres de sociétés consolidées constitue un écart d'acquisition positif ou négatif inscrit à l'actif ou au passif du bilan pour son montant net d'amortissement.

Lorsque l'écart est positif, il est amorti selon un plan préablement fixé sur une durée déterminée en fonction des objectifs et des caractéristiques de l'acquisition, sans dépasser vingt ans. Les principaux écarts d'acquisition, relatifs aux participations prises dans UFB Humberlyde (1989), Cofinoga (1993) ou à l'augmentation de la participation du groupe dans Solorec (1994 et 1995) sont amortis respectivement sur 20 ans, 6 ans et 15 ans.

Les écarts d'acquisition négatifs constatés sur les titres UCB reçus lors de l'offre publique de retrait du 6 février 1992, de l'offre publique d'échange du 19 février 1991 ou détenus antérieurement, qui correspondaient à une prévision d'évolution défavorable des résultats futurs de l'entreprise ont été repris à concurrence de ces résultats jusqu'en 1993.

En cas de cession partielle des titres, l'écart restant à amortir, qu'il soit positif ou négatif, est repris au prorata du nombre total de titres détenus et modifie la plus ou moins-value de cession.

F) RETRAITEMENTS ET OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Les comptes sociaux des sociétés consolidées sont éventuellement retraités pour harmonisation avec les principes comptables du Groupe tels que décrits ci-après. Toutefois, les règles d'évaluation spécifiques aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les soldes réciproques et les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les plus-values réalisées dans le cadre de transferts internes d'actifs, notamment immobiliers, sont éliminées du résultat consolidé. Les moins-values sont maintenues,

sauf dans le cas de filialisations d'immeubles par les sociétés foncières du groupe, qui n'entraînent aucune modification ni de la composition ni de la valeur globale du patrimoine de ces dernières, évalué selon les principes exposés en note 2 E. La moins-value (474 millions de francs) dégagée en 1993 par Klépierre sur un immeuble apporté à une filiale sur la base d'une valeur vénale estimée, a ainsi été éliminée en consolidation de la même manière que les plus-values alors dégagées (312 millions de francs) sur les autres immeubles filialisés.

2 PRINCIPES COMPTABLES

A) CONVERSION DES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change en vigueur à la date d'arrêtés des comptes. Les pertes ou gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

B) CONCOURS BANCAIRES À LA CLIENTÈLE

Les montants des crédits en cours incluent les encours douteux nets de provisions.

L'encours douteux se compose des échéances impayées et du capital restant dû des crédits pour lesquels la durée de l'impayé dépasse trois mois (six mois pour l'immobilier) ou son montant trois échéances (six échéances pour l'immobilier). Le critère de la durée d'impayé est généralement utilisé pour les crédits à l'équipement des entreprises, et celui du nombre des échéances impayées pour les crédits aux particuliers et les crédits immobiliers. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou provisionnées. L'encours douteux des opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat comprend, outre les échéances qui répondent aux critères définis ci-dessus, le capital non échu des opérations comportant un risque de non recouvrement.

Les méthodes de provisionnement varient selon les types de crédit. Les sociétés de crédit à l'équipement des ménages (crédit et location avec option d'achat) déterminent les provisions sur leurs créances impayées ainsi que sur les créances ayant fait l'objet d'un réaménagement, en appliquant des taux de provisionnement reposant sur une approche statistique du risque afférent à chaque nature de concours. Ces taux de provisionnement sont croissants avec le nombre de mensualités impayées. Les autres sociétés de crédit et de crédit-bail enregistrent des provisions spécifiques, qui, de manière générale, sont constituées lorsque les dossiers deviennent contentieux, l'opportunité et le montant de la provision restant cependant déterminés au cas par cas après prise en compte des sûretés éventuelles. Enfin, des provisions statistiques sur encours sont enregistrées par certaines sociétés étrangères du Groupe.

Les dotations nettes de reprises de l'ensemble de ces provisions, les créances passées en perte sur l'exercice et les récupérations sur créances amorties, constituent la charge du risque sur opérations de crédit au compte de résultat.

C) OPÉRATIONS DE TITRISATION

Les opérations de titrisation auxquelles le groupe a procédé n'ont pas dégagé de plus-values lors de la cession des créances aux fonds communs de créances ou aux organismes étrangers équivalents.

Pour les opérations antérieures au 1^{er} juillet 1994, le groupe a souscrit les parts spécifiques destinées à supporter en priorité les risques de défaillance des débiteurs. La valeur actuelle des parts conservées, tenant compte du risque de défaillance prévisible des débiteurs et mesurée au taux d'actualisation en vigueur lors de l'émission, est toujours supérieure à leur valeur comptable de souscription. En conséquence, aucune provision n'a été constituée au 31 décembre 1995.

Pour les opérations postérieures au 1^{er} juillet 1994, compte tenu des dispositions prudentielles qui s'appliquent à compter de cette date, les parts spécifiques n'ont pas été souscrites par le groupe. Des prêts subordonnés octroyés par le groupe ou la constitution au sein du fonds d'une réserve par prélèvement sur l'excédent des flux des premiers mois, sont utilisés comme protection des parts, prioritaires ou spécifiques, émises par les fonds.

Compte tenu de l'importance des opérations engagées par le groupe, des rubriques spécifiques ont été créées pour la présentation du bilan et du compte de résultat consolidé :

- à l'actif du bilan, sous la rubrique Opérations de Titrisation, sont présentés les intérêts résiduels que conserve le Groupe dans les fonds communs de créances, à savoir les parts spécifiques, les prêts subordonnés et autres avances aux fonds, les boni et produits à recevoir ;

- au compte de résultat, parmi les Autres produits d'exploitation, les Produits liés aux opérations de titrisation incluent les revenus de parts spécifiques, les produits constitués au sein des fonds et revenant au groupe, les intérêts des prêts subordonnés et les commissions perçues par les sociétés cédantes sur le recouvrement des encours titrisés.

Toutefois, cette dernière rubrique n'a pas été utilisée pour la titrisation des créances représentatives de tirages sur comptes permanents Aurore réalisée en novembre 1995 par Cetelem. En effet, du fait du montage particulier retenu dans cette opération, les créances sous-jacentes à la titrisation restent à l'actif du bilan consolidé et le montant titrisé figure au passif dans les Comptes créditeurs de la clientèle ; en conséquence, au compte de résultat, les Intérêts des comptes de la clientèle enregistrent directement la rémunération due aux porteurs de parts du fonds commun de créance et les frais inhérents à la titrisation.

D) OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION FINANCIÈRE

Les opérations de crédit-bail mobilier ou immobilier, de location avec option d'achat et de location financière de matériels figurent au bilan consolidé dans les concours bancaires à la clientèle. Les encours et les résultats retenus pour l'établissement des comptes consolidés sont déterminés en fonction d'amortissements "financiers", correspondant pour chaque opération au rendement attendu des capitaux engagés, et qui diffèrent des amortissements fiscalement déductibles constatés dans les comptes sociaux.

Pour les sociétés de crédit-bail mobilier et de location financière, il est tenu compte des "valeurs résiduelles" des contrats en cours, c'est-à-dire du produit de la cession éventuelle des biens loués, cession qui peut intervenir et intervient très généralement en fin de contrat à un prix prévu dès l'origine. Le produit de ces valeurs résiduelles est supposé acquis progressivement, au rythme de l'amortissement financier du capital engagé.

E) INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET PROMOTION

IMMEUBLES DONNÉS EN LOCATION OU OFFERTS À LA VENTE

Sont enregistrés dans ce poste principalement les immeubles détenus par les sociétés foncières du groupe et donnés en location. Y figurent également certains immeubles du groupe offerts à la vente dans le cadre d'arbitrages sur le patrimoine immobilier, ainsi que certains biens immobiliers acquis lors de procédures d'adjudication ou exploités à la suite de la défaillance des débiteurs. Les biens immobiliers acquis lors des procédures d'adjudication, et offerts à la vente, sont inscrits au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les biens immobiliers exploités à la suite de la défaillance des débiteurs, principalement des crédits-preneurs, sont traités comme des immeubles donnés en location.

Les immeubles donnés en location sont inscrits en comptabilité pour leur coût réel d'entrée : prix d'acquisition ou coût de construction, net d'amortissement calculé sur des durées variant entre vingt et quarante ans.

Des provisions sont constituées pour constater la dépréciation éventuelle des immeubles dont il est envisagé de se séparer. Leur montant est déterminé immeuble par immeuble par différence entre la valeur d'estimation et la valeur comptable.

En revanche, pour les immeubles qu'il n'est pas envisagé de vendre, dans un contexte de parc immobilier locatif assurant la continuité et la rentabilité globale de l'exploitation, la valeur d'inventaire de chaque immeuble est appréhendée en conservant le coût d'acquisition (net d'amortissements) comme valeur d'utilité, même en cas de valeur vénale inférieure, dans la mesure où les revenus nets de la location (après amortissements et coût de financement éventuel) restent durablement positifs.

OPÉRATIONS DE PROMOTION

Les montants enregistrés au bilan sous cette rubrique correspondent essentiellement aux participations à des opérations de promotion immobilière, constituées par la mise de fonds dans des sociétés de construction de logements, de bureaux ou de centres commerciaux. Ces sociétés, qui sont les supports juridiques de ces opérations, prennent généralement la forme de sociétés de personnes (SCI ou SNC) et ne sont pas consolidées.

Les résultats dégagés par les SCI et SNC à partir de l'achèvement des immeubles et en fonction des régularisations des ventes devant notaire, sont enregistrés en produits des opérations de promotion immobilière. Les pertes qui pourraient être subies sur les opérations achevées ou livrables au cours des exercices futurs, dont le prix de revient est supérieur au prix de marché, font l'objet de provisions.

F) PLACEMENTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Les titres et parts affectés à la couverture des engagements en unités de compte sont présentés à leur valeur de réalisation à la clôture.

Les autres placements suivent les règles suivantes :

- les obligations et autres titres à revenu fixe sont inscrits à leur prix d'achat à la date d'acquisition. La différence entre le coût d'acquisition de ces titres et leur valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Les moins-values latentes éventuelles par rapport à la valeur de marché ne sont pas provisionnées. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements ;

- les placements autres que les titres à revenu fixe sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, sous déduction, à compter du 1^{er} janvier 1995, d'une éventuelle provision pour dépréciation quand celle-ci a un caractère durable. Cette disposition nouvelle du Plan Comptable des Assurances a donné lieu, conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 12 septembre 1995, à imputation sur les capitaux propres des provisions pour dépréciation constatées au 1^{er} janvier 1995, pour un montant net d'impôt différé de 98 millions de francs (59 millions en part de la Compagnie Bancaire). Enfin, si la valeur de marché globale de l'ensemble de ces placements est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est constituée à hauteur de la moins-value latente nette globale.

G) TITRES

Les opérations sur titres sont comptabilisées en fonction de la destination donnée aux titres lors de leur acquisition.

Les titres de transaction, c'est-à-dire les valeurs mobilières destinées à être détenues moins de six mois, sont évalués au prix de marché et non au coût d'acquisition.

Les titres de placement – acquis avec un objectif de détention supérieur à six mois sans pour autant impliquer une détention jusqu'à l'échéance – sont évalués au plus bas de leur prix de revient et de leur prix de marché. Il n'est pas fait usage de la faculté d'étaler la différence (surcote ou décote) entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement en compte de résultat. Conformément à la réglementation, les parts spécifiques de fonds communs de créances acquises dans le cadre des opérations de titrisation réalisées par le groupe depuis le 1^{er} janvier 1994 entrent dans cette catégorie.

Les titres d'investissement correspondent à des obligations et autres titres à revenu fixe destinés à être conservés durablement et pour lesquels il existe un financement par des ressources à caractère permanent et durablement affectées, ou une couverture du risque de taux. Ces titres sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition. L'écart entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (surcote ou décote) est, selon le cas, amorti ou porté en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. Cet étalement est linéaire pour les obligations et actuariel pour les autres titres. A la date d'arrêt, il n'est pas constaté de provision pour couvrir la moins-value éventuelle entre le prix de marché et la valeur nette comptable de ces titres, sans préjudice des provisions à constituer s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur.

Les titres de participation non consolidés, dont la possession durable est estimée utile à l'activité du Groupe, sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition et de leur valeur d'usage. La valeur d'usage est fonction de l'utilité que chaque participation

présente pour le Groupe. Cette valeur est définie, selon le cas mais de manière permanente, en considérant des critères tels que l'actif net corrigé des plus-values latentes, les perspectives de rentabilité ou plus généralement la création de liens durables pouvant favoriser les relations commerciales et financières et le développement futur du Groupe.

Les titres reçus en pension livrée sont portés dans un compte d'actif représentatif de la créance sur le cédant. De façon similaire, les titres donnés en pension livrée sont enregistrés dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire. Les charges ou produits relatifs à ces créances ou dettes sont rapportés au résultat de l'exercice prorata temporis.

Les titres (OAT, BTAN) qui sont utilisés dans le cadre d'opérations de couverture affectée en lieu et place d'instruments financiers à terme, sont valorisés conformément aux règles qui s'appliquent à la catégorie de titres dont ils relèvent. Les résultats relatifs à ces titres sont constatés de manière symétrique aux résultats des éléments couverts.

H) IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais d'établissement et les frais d'augmentation de capital sont intégralement amortis au cours de l'exercice où ils ont été enregistrés.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des sommes investies dans des droits au bail et des logiciels acquis par les sociétés du Groupe. Ces derniers sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation prévue, sans excéder cinq ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire, ou le mode dégressif pour le matériel informatique. Les durées d'amortissement généralement retenues sont de 33 à 50 ans pour les constructions, de 8 ans pour les agencements et installations, de 10 ans pour le mobilier et de 5 ans pour le matériel.

I) PROVISIONS TECHNIQUES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

En assurance vie, les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré. Pour l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti, compte tenu de la probabilité de versement de ce capital, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion. Pour l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des cotisations restant à payer, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions des contrats d'assurance à capital variable sont réévaluées à la valeur de réalisation des unités de compte à la clôture de l'exercice.

En assurance non vie, des provisions de primes sont constituées pour la fraction de primes émises correspondant à l'exercice suivant. Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elle inclut les frais nécessaires pour leur gestion.

J) IMPÔT DIFFÉRÉ

Les différences temporaires résultant de l'inclusion de certaines pertes ou charges et de certains profits ou produits dans le résultat comptable et le résultat fiscal sur des périodes comptables différentes donnent lieu au calcul d'un impôt différé. Les provisions pour impôt constituées dans les comptes sociaux sont ainsi retraitées pour prendre en compte les effets des différences temporaires résultant, d'une part, de la situation de chaque société et, d'autre part, des écritures de consolidation. Les économies futures d'impôt attachées aux reports déficitaires ne sont enregistrées qu'à hauteur des impositions futures passives constatées dans la société ou le groupe fiscal concerné.

La source principale d'imposition différée est constituée par les "réserves financières" des sociétés de crédit-bail et de location financière, qui accumulent la fraction de leur résultat financier excédant le résultat social. Dans la mesure où l'activité prévisible de ces sociétés leur permet de repousser l'exigibilité de l'impôt différé lié à ces réserves, celui-ci n'est retenu qu'à hauteur de 50 % de son montant théorique en application des dispositions de la Commission Bancaire. Au 31 décembre 1995, la limitation à 50 % de la provision pour impôt futur dans les sociétés de crédit-bail et de location financière où cette règle s'applique, se traduit par une différence de provisions par rapport à un calcul à 100 % de 573 millions de francs (hors effet de la contribution de 10 % sur les sociétés françaises).

La charge d'impôt est déterminée suivant la méthode du report variable et prend en compte les évolutions des taux d'impôt applicables localement. Au 31 décembre 1995, les actifs et passifs d'impôt différé ont été déterminés en tenant compte de la contribution instaurée par la loi de finances rectificative pour 1995 et majorant de 10 % l'impôt sur les sociétés. Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 24 novembre 1995 selon lequel il convient de prendre en considération le caractère temporaire annoncé de cette contribution, le supplément d'impôt n'a été appliqué qu'aux impositions différées dont l'échéance doit intervenir au plus tard le 31 décembre 1997. En ont été exclus les impôts différés relatifs aux réserves financières des sociétés de crédit-bail et de location financière dont la matérialisation en impôt à payer n'est pas anticipée. Si ceux-ci, et les autres impôts différés actifs et passifs dont l'échéance est postérieure à 1997, avaient été revalorisés de 10 %, le solde net passif d'impôt différé aurait été respectivement augmenté de 58 et 9 millions de francs.

K) PROVISIONS POUR RETRAITES

En 1994, à la suite de l'accord professionnel du 13 septembre 1993 par lequel les banques françaises ont adhéré aux régimes généraux de retraite complémentaire gérés par l'ARRCO et l'AGIRC, le groupe a décidé de provisionner les engagements résultant de son affiliation à la Caisse de Retraite du Personnel des Banques (CRPB), chargée de servir aux retraités actuels, et à terme lorsqu'ils seront eux mêmes en retraite, aux agents en activité au 31 décembre 1993, des compléments de pension s'ajoutant aux prestations qu'ils recevront du régime général. Ces engagements, évalués selon des hypothèses actuarielles, ainsi que les autres engagements à la charge du groupe au titre de régimes surcomplémentaires, soit 283 millions de francs au 1^{er} janvier 1994, ont été provisionnés par prélèvement sur les réserves consolidées, comme il est permis d'opérer sur le premier exercice de constatation d'une provision pour des engagements de cette nature résultant d'exercices antérieurs.

L) PROVISIONS NON AFFECTÉES À LA COUVERTURE DE RISQUES SPÉCIFIQUES

Les provisions d'origine fiscale ou réglementaire et qui ne couvrent pas de risques spécifiques sont considérées comme ayant le caractère de réserves. Les dotations correspondantes sont, lors de la consolidation, réintégréées aux résultats ; les reprises en sont déduites.

M) FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Conformément au règlement 90-02 du Comité de la Régulation Bancaire, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué dans les comptes consolidés en 1993, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité de crédit-bail exercée par UFB Locabail et ses filiales, et en particulier les effets que pourrait avoir sur les résultats une dégradation brutale ou durable des conditions économiques entraînant de fortes baisses de production. S'agissant de la première constitution d'un tel fonds, assimilable à un changement de réglementation, le montant de 500 millions de francs a été prélevé sur les réserves consolidées au 1^{er} janvier 1993. Au 31 décembre 1995, la part de la Compagnie Bancaire dans ce fonds s'élève à 364 millions de francs.

Par ailleurs, en 1995, un fonds pour risques bancaires généraux de 110 millions de francs (81 millions de francs en part de la Compagnie Bancaire) a été doté par Cetelem, afin de faire face aux incertitudes réglementaires et conjoncturelles liées à son activité.

N) PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Les comptes de résultat des exercices 1993 et 1994 présentés en comparaison ont été retraités afin de tenir compte des changements de présentation intervenus en 1995. Ces modifications concernent notamment les produits et charges liés aux opérations en participation (voir note P) et le reclassement de certaines charges immobilières liées aux opérations de location simple et de crédit-bail immobilier, des frais généraux vers les postes correspondant à ces activités dans le Produit Global d'Exploitation.

O) PRODUITS DES OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC LA CLIENTÈLE

Les intérêts et agios sont enregistrés en résultat prorata temporis.

Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires avec la clientèle dont le calcul et la perception correspondent à l'évolution d'un encours au bilan ou au hors bilan, sont considérées comme acquises prorata temporis. Les frais de gestion versés par les titulaires de contrats de crédit différé sont étalés sur la durée du crédit. Les commissions d'affacturage, les indemnités de résiliation et de renonciation et les frais de dossier sont enregistrés dès qu'ils sont acquis.

P) OPÉRATIONS EN PARTICIPATION

A compter de 1995, les produits et les charges relatifs aux opérations de crédit faites dans le cadre de sociétés en participation sont enregistrés par nature dans les différentes rubriques du compte de résultat consolidé du groupe, quand les encours figurent au bilan consolidé. Auparavant, seule la quote-part dans le résultat net des sociétés en participation était inscrite dans les Produits des opérations bancaires avec la clientèle. Ce changement de présentation, dont l'objectif est de mieux traduire au compte de résultat les produits et les charges des opérations inscrites au bilan consolidé, n'a pas été appliqué aux opérations en participation dont les encours sont portés par des sociétés externes au groupe ou mises en équivalence, gérants des sociétés en participation. Dans ce cas, les quote-parts de résultat net revenant au groupe continuent d'être inscrites en Produit des opérations bancaires avec la clientèle.

Q) CHARGES NETTES DE FINANCEMENT

Les intérêts et agios sont enregistrés en résultat prorata temporis.

Les différences constatées lors de rachats anticipés d'emprunts obligataires, et plus généralement l'impact des réaménagements des emplois et des ressources, sont enregistrés en résultat dès la réalisation de ces opérations.

Les frais liés à l'émission d'obligations encourus depuis le 1^{er} janvier 1992 sont immobilisés et amortis de manière linéaire sur la durée de vie des emprunts correspondants, alors que les frais des émissions antérieures étaient pris directement en charge.

Les primes de remboursement, pour les emprunts assortis de ce complément de rémunération, sont amorties sur la durée des emprunts concernés.

R) COMMISSIONS AUX APORTEURS

Les commissions attribuées aux intermédiaires agréés qui transmettent les demandes de la clientèle (commissions d'apport de dossiers de crédit et d'assurance), y compris celles versées par les sociétés d'assurance du Groupe à des organismes de crédit externes dans le cadre de l'assurance de leurs emprunteurs, sont assimilées à des frais généraux.

Ces commissions sont comprises dans le résultat de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées.

S) RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE

Les éléments susceptibles de contribuer au résultat extraordinaire sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante du groupe, et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

T) HORS-BILAN

Les opérations de change incluent principalement les contrats d'échange de devises et les contrats d'échange financier (devise et taux), engagés dans le cadre de la couverture des risques de change et de fluctuation des taux d'intérêt. Les engagements relatifs à ces contrats sont comptabilisés au hors bilan pour la contre-

valeur des devises à recevoir et à livrer. Les intérêts échangés dans les contrats d'échange financier sont présentés en net au compte de résultat.

Les opérations sur instruments financiers à terme, réalisées principalement par la Compagnie Bancaire, sont constituées de contrats d'échange de taux d'intérêt, d'accords de taux futurs, d'options sur taux d'intérêt et de contrats MATIF. Elles sont engagées en vue de couvrir les effets de fluctuation de prix ou de taux d'intérêt. Ces opérations sont comptabilisées au hors-bilan pour leur montant notionnel. Les intérêts échangés sont présentés en net au compte de résultat.

Les reports ou déports constatés lors de la conclusion des contrats d'échange de devises sont appréhendés en résultat prorata temporis.

Les charges et les produits relatifs aux contrats d'échange financier de devises et aux instruments financiers à terme affectés dès l'origine à la couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes, sont enregistrés en résultat de manière symétrique, et sous la même rubrique que les produits ou charges de l'élément couvert.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés dans le cadre d'opérations permettant de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt, sont inscrits prorata temporis en résultat sous la rubrique "résultat des opérations sur instruments financiers de couverture globale".

3 NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

A) OPÉRATIONS EN DEVISES

Les actifs et passifs libellés en devises figurant au bilan au 31 décembre 1995 s'élèvent respectivement à 48.316 et 56.711 millions de francs (1994 : 55.535 et 58.647 ; 1993 : 62.922 et 65.594).

Les concours bancaires à la clientèle sont principalement libellés dans la devise du pays où ils sont octroyés par les implantations du Groupe (voir note 6 J). Les refinancements correspondants, levés pour l'essentiel par la Compagnie Bancaire sous forme d'emprunts auprès des établissements de crédit ou de dettes représentées par des titres, sont fournis aux filiales dans leurs devises d'activité. La couverture du risque de change, ainsi centralisé au niveau de la Compagnie Bancaire, est par ailleurs ajustée par des contrats d'échange de devises figurant au hors-bilan pour des contrevauteurs francs des devises à recevoir et à livrer de 42.116 et 30.624 millions au 31 décembre 1995 (1994 : 38.549 et 33.707 ; 1993 : 44.696 et 42.494).

Les positions de change de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1995 sur les principales devises d'intervention sont les suivantes (hors positions structurelles correspondant aux investissements en titres de filiales et de participations étrangères financés en francs) :

en millions de francs

	USD	DEM	GBP	ITL	ESP	ECU	Autres	Total
Actifs.....	2 278	1 178	11 117	3 999	3 422	5 102	1 083	28 179
Passifs.....	-13 743	-4 147	-3 401	-1 322	-2 874	-6 531	-7 511	-39 529
Hors-bilan.....	11 478	2 960	-7 721	-2 680	-534	1 431	6 432	11 366
Position nette.....	13	-9	-5	-3	14	2	4	16

B) CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en millions de francs

Durée restant à courir au 31 décembre 1995	A vue	en millions de francs				Total
		inférieure ou égale à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	supérieure à 5 ans	
Principal (1).....	2 823	4 117	2 285	5 632	116	14 973
Créances rattachées.....						123
Total						15 096

(1) dont prêts participatifs pour 138 millions de francs au 31 décembre 1995 (1994 : 137 ; 1993 : 129).

C) CONCOURS BANCAIRES À LA CLIENTÈLE

en millions de francs

	Encours sains	Encours douteux	Provisions	Encours nets	Créances rattachées	Total
Crédits immobiliers.....	75 862	15 461	-7 767	83 556	326	83 882
• dont particuliers et entreprises.....	75 013	11 994	-6 125	80 882	326	81 208
• dont promoteurs.....	849	3 467	-1 642	2 674	-	2 674
Crédits à l'équipement des entreprises.....	5 948	597	-332	6 213	41	6 254
Crédits à l'équipement des ménages.....	50 321	3 224	-2 316	51 229	501	51 730
Immeubles donnés en crédit-bail.....	5 516	3 039	-901	7 654	9	7 663
Matériels donnés en crédit-bail.....	14 297	1 049	-656	14 690	55	14 745
Matériels donnés en location.....	6 562	132	-79	6 615	34	6 649
Affacturage.....	2 950	70	-46	2 974	4	2 978
Total 1995	161 456	23 572	-12 097	172 931	970	173 901
Total 1994	167 725	27 310	-12 401	182 634	931	183 565
Total 1993	182 074	29 219	-11 934	199 359	1 023	200 382

Les provisions aux 31 décembre 1995 et 1994 incluent les provisions statistiques sur encours des sociétés étrangères, classées en 1993 en provisions pour risques et charges (note 3 S).

Echéancier

en millions de francs

Durée restant à courir au 31 décembre 1995	en millions de francs				Total
	inférieure ou égale à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	supérieure à 5 ans	
Encours sains.....	14 426	28 691	70 311	48 028	161 456

ENCOURS TITRISÉS

Le montant des concours bancaires à la clientèle se trouve réduit des créances cédées dans le cadre des opérations de titrisation.

en millions de francs

Capital restant dû sur créances cédées au 31 décembre	1995	1994	1993
Crédits immobiliers.....	4 047	13 273	3 969
Crédits à l'équipement des ménages.....	2 732	4 222	4 532
Total	6 779	17 495	8 501

D) OPÉRATIONS DE TITRISATION

en millions de francs

	1995	1994	1993
Parts spécifiques (1).....	637	1730	944
Prêts subordonnés.....	16	22	10
Autres avances aux fonds.....	7	58	29
Produits à recevoir et boni.....	201	146	121
Créances rattachées.....	10	25	5
Total	871	1 981	1 109
(1) dont Titres de placement.....	395	1 305	500
Titres d'investissement.....	242	425	444

E) INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET PROMOTION**IMMEUBLES DONNÉS EN LOCATION OU OFFERTS À LA VENTE**

en millions de francs

Autres mouvements	en millions de francs		Total 1995	Total 1994	Total 1993
	Immeubles en location	Immeubles offerts à la vente			
Montant net au 1 ^{er} janvier.....	6 140	452	6 592	4 480	3 427
Entrées.....	1 301	180	1 481	2 507	1 415
Sorties.....	-53	-171	-224	-278	-139
Variation des amortissements et provisions.....	-279	-5	-284	-117	-223
Autres mouvements.....	109	-109	-	-	-
Montant net au 31 décembre	7 218	347	7 565	6 592	4 480

De 1993 à 1995, des actifs immobiliers de Sinvim (précédemment en opérations de promotion immobilière) et de Cardiff (précédemment inclus dans les placements des compagnies d'assurance), donnés en location à des tiers, ont été transférés vers des sociétés foncières du Groupe pour 704 millions de francs en 1995 (1994 : 2 083 ; 1993 : 482).

Le solde des entrées 1993 à 1995 dans la rubrique est principalement dû à des apports de centres commerciaux par des tiers, au reclassement d'immeubles d'exploitation libérés par certaines sociétés du Groupe à la suite de leur déménagement, aux immeubles provenant de crédits-bails immobiliers résiliés, et aux reprises de gages sur crédits immobiliers.

OPÉRATIONS DE PROMOTION IMMOBILIÈRE

Les sociétés de promotion immobilière du groupe Sinvim contribuent à ce poste pour sa totalité. Le montant figurant au bilan est présenté net des provisions sur titres et avances aux sociétés françaises et étrangères portant certains programmes, qui s'élèvent au 31 décembre 1995 à 150 millions de francs (1994 : 315 ; 1993 : 117). Des provisions pour pertes futures figurent par ailleurs en provisions pour risques et charges (note 3 S).

F) PLACEMENTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Le tableau ci-après présente le détail des placements des compagnies d'assurance au 31 décembre 1995 et les plus (moins)-values latentes par rapport à la valeur au bilan. La réalisation de ces plus (moins)-values latentes donnerait lieu à l'attribution d'une participation aux assurés et, dans le cas des obligations, à une dotation (reprise) à la réserve de capitalisation, dont le montant, au 31 décembre 1995, s'élève à 568 millions de francs (1994 : 559 ; 1993 : 566).

La valeur estimée pour les placements immobiliers est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par la Commission de Contrôle des Assurances. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle par un même expert.

La valeur estimée des valeurs mobilières est la valeur boursière ou de négociation.

	en millions de francs		
	Valeur nette au bilan 31 décembre	Plus- ou moins-values latentes	
	Placements affectés aux contrats en unités de compte	Autres placements	Autres placements
Placements immobiliers (titres de SCI)	2 597	1 345	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 326	27 622	1 199
Titres à revenu variable (hors OPCVM)	596	48	2
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	11 884	3 717	184
Autres OPCVM	6 139	377	11
Autres placements	218	819	-
Créances rattachées	50	1 080	-
Total 1995	23 810	35 008	1 396
Total 1994	19 631	31 820	-335
Total 1993	17 641	29 161	2 360

G) TITRES

ANALYSE DU PORTEFEUILLE TITRES (HORS TITRES DE PARTICIPATION) PAR ACTIVITÉ

Portefeuille	en millions de francs				
	Transaction	Placement	Investissement	Créances rattachées	Total
Effets publics et valeurs assimilées (1)	673	9 050	233	301	10 257
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 373	310	1 974	112	3 769
Actions et autres titres à revenu variable	85	466	-	-	551
Total 1995	2 131	9 826	2 207	413	-
Total 1994	1 669	3 587	1 876	161	-
Total 1993	1 546	3 749	2 589	129	-

(1) dont instruments financiers au comptant (OAT et BTAN) de couverture pour 8 698 millions de francs.

Il n'y a pas eu de transfert significatif entre catégories de portefeuille au cours de l'exercice 1995.

Au 31 décembre 1995, l'évaluation du portefeuille de placement à la valeur de marché fait apparaître une plus-value latente de 30 millions de francs (1994 : 45 ; 1993 : 128). Les résultats latents sur instruments financiers au comptant de couverture ne sont pas pris en compte dans cette évaluation.

Les actions et autres titres à revenu variable comprennent à cette date 85 millions de francs d'actions françaises cotées, 150 millions de francs d'OPCVM français de capitalisation, et 316 millions de francs d'autres titres non cotés.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont constitués au 31 décembre 1995 de titres cotés pour 2 315 millions de francs et de titres non cotés pour 1 342 millions de francs.

Echéancier

Durée restant à courir au 31 décembre 1995	en millions de francs				
	inférieure ou égale à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	supérieure à 5 ans	Créances rattachées
Effets publics et valeurs assimilées	547	311	4 349	4 749	301
Obligations et autres titres à revenu fixe	107	323	1 902	1 325	112
Total	654	634	6 251	6 074	413

TITRES DE PARTICIPATION

L'évolution de la valeur nette des titres de participation sur l'exercice est présentée ci-après :

	en millions de francs				
	Partis dans les entreprises liées	Participations	Total 1995	Total 1994	Total 1993
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	985	331	1 316	1 740	1 657
Acquisitions	64	34	98	116	497
Cessions	-21	-31	-52	-296	-344
Variation des provisions	15	8	23	-52	-70
Autres mouvements	-41	-	-41	-192	-
Valeur nette au 31 décembre	1 002	342	1 344	1 316	1 740
dont titres cotés	783	187	970	988	1 117
dont titres non cotés	219	155	374	328	623
dont parts dans des établissements de crédit	873	124	997	914	1 248

Les autres mouvements sont essentiellement liés aux variations de périmètre.

Les provisions au 31 décembre 1995 totalisent 184 millions de francs.

La principale participation est la Compagnie Financière de Paribas (Siège social : 5 rue d'Antin ; 75002 Paris) dont le groupe détient 1,61 % au 31 décembre 1995 (1994 : 1,67 % ; 1993 : 2,26 %), pour une valeur au bilan de 783 millions de francs (1994 : 783 ; 1993 : 890).

PARTS DE SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	1995	1994	1993
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	1 606	1 304	886
Acquisitions et souscriptions	29	140	435
Cessions et transferts	-1	-12	-120
Quote-part de résultat	327	253	184
Dividendes distribués	-91	-96	-69
Autres mouvements	-4	17	-12
Valeur nette au 31 décembre	1 866	1 606	1 304

La principale participation mise en équivalence est Cofinoga (Siège social : 66 rue des Archives, 75003 Paris), dont 49 % ont été acquis en 1993. Elle contribue, en quote-part d'actif net comptable, pour 757 millions de francs à la valeur totale des sociétés mises en équivalence au 31 décembre 1995, hors écart d'acquisition résiduel à cette date de 218 millions de francs (note 3 K).

H) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	en millions de francs		
	1995	1994	1993
Montant net au bilan	1 995	1 994	1 993
Terrains	545	641	246
Constructions	1 178	1 129	774
Autres immobilisations corporelles ..	603	616	978
Total immobilisations corporelles ..	2 326	2 386	1 998
Logiciels	15	72	81
Autres immobilisations incorporelles ..	60	65	59
Total immobilisations incorporelles ..	75	137	140

Le montant des immobilisations hors exploitation n'est pas significatif.

L'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles est la suivante :

	en millions de francs		
	Total 1995	Total 1994	Total 1993
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	2 523	2 138	2 056
Acquisitions de l'exercice	358	671	567
Cessions nettes de l'exercice	-174	-12	-171
Dotation aux amortissements	-280	-249	-254
Autres mouvements	-26	-25	-60
Valeur nette au 31 décembre	2 401	2 523	2 138

I) AUTRES ACTIFS

	en millions de francs		
	1995	1994	1993
Instruments conditionnels achetés	340	273	227
Etat, Impôts et Taxes	494	750	749
Impôt différé actif	119	35	34
Autres débiteurs divers	2 291	3 195	4 812
Total	3 244	4 253	5 822

dont contribution des Sociétés de promotion immobilière .. 276 331 312
Compagnies d'assurance .. 718 1 864 2 500

Le poste Etat Impôts et Taxes inclut notamment les créances de "carry-back" (report en arrière des déficits fiscaux) des anciens groupes fiscaux de l'UCB et de Sinvim (13 et 59 millions de francs), et du groupe fiscal formé autour de la Compagnie Bancaire (91 millions de francs).

J) COMPTES DE RÉGULARISATION (ACTIF)

	en millions de francs		
	1995	1994	1993
Chèques et effets à l'encaissement ..	1 329	1 333	1 336
Ajustement devises	1 259	1 828	3 794
Charges payées d'avance	1 064	1 007	1 100
Produits à recevoir	2 807	2 735	2 833
Autres	943	921	1 591
Total	7 402	7 824	10 654

dont contribution des Sociétés de promotion immobilière .. 7 3 23
Compagnies d'assurance .. 256 178 724

Le compte Ajustement devises enregistre la différence de change venant de la réévaluation des positions de change à terme du hors-bilan. Cette différence annule au compte de résultat celle qui provient de la réévaluation des positions de change symétriques du bilan.

Les charges payées d'avance incluent les intérêts payés d'avance sur les dettes représentées par des titres.

Les produits à recevoir sont principalement constitués des créances rattachées sur instruments de hors-bilan.

K) ECARTS D'ACQUISITION (ACTIF)

	en millions de francs		
	1995	1994	1993
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	718	675	464
Ecarts d'acquisition de l'exercice	204	175	415
Reprises sur cessions	-	-2	-60
Dotations aux amortissements	-128	-119	-157
Différence de conversion	-22	-11	13
Valeur nette au 31 décembre	772	718	675

Les écarts d'acquisition dégagés en 1995 et 1994 proviennent principalement de l'augmentation de la participation du groupe dans des centres commerciaux, dont notamment Solorec (Créteil Soleil).

Les mouvements significatifs de l'exercice 1993 correspondent d'une part, à l'écart d'acquisition de 402 millions de francs constaté sur l'entrée dans le périmètre de Cofinoga, d'autre part à un amortissement exceptionnel de 60 millions de francs de l'écart d'acquisition d'UFB Humberclyde, pour tenir compte d'une réduction du potentiel d'activité.

L) DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Durée restant à courir au 31 décembre 1995	A vue	en millions de francs					Total
		inférieure ou égale à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	supérieure à 5 ans		
Principal	6 459	9 969	15 737	8 877	1 342	42 384	
Dettes rattachées						1 011	
Total						43 395	

M) COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes rattachées incluses dans le poste s'élèvent au 31 décembre 1995 à 159 millions de francs.

Les comptes à échéance incluent aux 31 décembre 1995 et 1994 un montant de 1 000 millions de francs, à durée indéterminée, remboursable sur option à compter de 2002. Ils incluent par ailleurs au 31 décembre 1995 un montant de 3 000 millions de francs correspondant à la titrisation de créances représentatives de tirages sur comptes permanents Aurore, dont l'amortissement en principal débutera au plus tard en juin 1999 et se terminera au plus tard en novembre 2001.

Les comptes d'épargne à régime spécial incluent essentiellement le fonds de répartition UCB, fonds constitué des versements d'épargne des adhérents de la société de crédit différé qu'était la CFEC avant sa fusion en 1992 avec l'UCB.

N) PROVISIONS TECHNIQUES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Le poste inclut la réserve de capitalisation, alimentée lors de la vente de valeurs mobilières amortissables, et dont l'objet est de réserver une partie des plus-values nettes dégagées pour maintenir le rendement actuariel des titres. Son montant au 31 décembre 1995 est de 568 millions de francs (1994 : 559 ; 1993 : 566).

Les provisions techniques brutes Vie et non Vie au 31 décembre 1995 s'élèvent respectivement à 58 546 et 2 055 millions de francs (1994 : 50 845 et 1 694 ; 1993 : 46 955 et 1 458).

La part des réassureurs dans les provisions techniques est présentée dans les Autres actifs pour 312 millions de francs au 31 décembre 1995 (1994 : 248 ; 1993 : 254).

O) DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

La répartition des titres donnés en pension livrée selon leur classification à l'actif du bilan est la suivante :

Nature des titres	en millions de francs		
	1995	1994	1993
Effets publics et valeurs assimilées	6 157	85	906
Emplois des compagnies d'assurance			
Obligations	2 225	2 710	1 398
Total	8 382	2 795	2 304

Echéanciers

Durée restant à courir au 31 décembre 1995	en millions de francs					
	inférieure ou égale à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	supérieure à 5 ans	Dettes rattachées	Total
Titres du marché interbancaire	145	480	13 043	635	744	15 047
Titres de créance négociables	14 080	10 495	13 435	3 491	1 057	42 558
Emprunts obligataires	3 302	11 096	37 654	15 465	2 836	70 353

Les primes de remboursement restant à amortir sur emprunts obligataires, classées à l'actif en comptes de régularisation, s'élèvent à 90 millions de francs au 31 décembre 1995 (1994 : 105 ; 1993 : 110).

P) AUTRES PASSIFS

	en millions de francs		
	1995	1994	1993
Instruments conditionnels vendus	14	19	10
Dépôts de garantie sur opérations de crédit-bail et location financière	400	508	498
Etat Impôt à payer	911	685	626
Impôt différé Passif	935	962	909
Autres créiteurs divers	3 826	5 035	5 128
Total	6 086	7 209	7 171
dont contribution des Sociétés de promotion immobilière	588	570	399
Compagnies d'assurance	625	2 182	2 938

Les impôts différés sont principalement liés aux opérations de crédit-bail (note 2 J).

Q) COMPTES DE RÉGULARISATION (PASSIF)

	en millions de francs		
	1995	1994	1993
Remises à l'encaissement	1 832	1 043	1 408
Charges à payer	3 248	2 962	3 073
Produits perçus d'avance	577	545	645
Autres	2 189	1 873	2 039
Total	7 846	6 423	7 165
dont contribution des Sociétés de promotion immobilière	105	120	120
Compagnies d'assurance	394	268	606

Les charges à payer sont principalement constituées des dettes rattachées sur instruments de hors-bilan.

R) ÉCARTS D'ACQUISITION (PASSIF)

	en millions de francs		
	1995	1994	1993
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	46	58	379
Écarts d'acquisition de l'exercice	34	-	1
Reprise de l'exercice	-	-11	-322
Différence de conversion	-1	-1	-
Valeur nette au 31 décembre	79	46	58

Le montant repris en 1993 correspond essentiellement au solde de l'écart d'acquisition négatif constaté sur l'acquisition de titres UCB en 1991 et 1992.

S) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	en millions de francs		
	1995	1994	1993
Provisions affectées clientèle	21	23	146
Provision pour report chômage	343	382	281
Autres provisions pour risques et charges	1 130	881	1 037
Provisions pour retraites	313	301	6
Total	1 807	1 587	1 470
dont Sociétés de promotion immobilière	741	535	721
Compagnies d'assurance	59	32	19

Au 31 décembre 1993, les provisions affectées à la clientèle comprenaient pour 105 millions de francs les provisions statistiques sur encours des sociétés étrangères, classées en provisions sur encours à l'actif à compter de 1994.

La provision pour report chômage est constituée par l'UCB du fait du report des échéances par suite de la mise en jeu de la protection chômage.

La contribution des sociétés de promotion immobilière aux autres provisions pour risques et charges correspond principalement aux provisions pour pertes sur les opérations déficitaires livrables au cours des exercices futurs.

T) EMPRUNTS PARTICIPATIFS OU SUBORDONNÉS

	en millions de francs		
	1995	1994	1993
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 254	1 370	1 493
Titres subordonnés remboursables	3 441	3 446	3 428
Dettes rattachées	167	156	120
Total	4 862	4 972	5 041

Les titres subordonnés à durée indéterminée sont constitués de deux émissions effectuées par le Groupe, l'une par la Compagnie Bancaire pour un montant de 200 millions de dollars en juillet 1988, l'autre par UCB Group pour un montant de 36 millions de livres en décembre 1990.

Sur le produit (200 millions de dollars) de son émission de juillet 1988, la Compagnie Bancaire a prélevé et versé 56 millions de dollars à titre d'intérêts payés d'avance pour la période qui débutera au terme de la quinzième année. Ces intérêts sont enregistrés dans un compte de régularisation à l'actif du bilan.

Au terme de chaque semestre, les intérêts dus aux porteurs des titres sont partagés en deux parts. La première est considérée comme un accroissement des intérêts payés d'avance ; elle est déterminée comme étant égale aux intérêts produits chaque semestre, au taux de 4,322 %, par le montant capitalisé des intérêts payés d'avance. Cette première part ne pèse pas sur le compte de résultat. La seconde part est enregistrée comme une charge de la période.

Le taux de 4,322 % par semestre est tel que la valeur capitalisée des intérêts payés d'avance soit de 200 millions de dollars au terme de la quinzième année.

5 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

A) PRODUITS DES OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC LE CLIENTÈLE

INTÉRÊTS ET COMMISSIONS SUR LES CRÉDITS IMMOBILIERS, CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES ET CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES

Ces rubriques incluent toutes les sommes à la charge des clients (intérêts et commissions) payés par les clients de gestion versés par les titulaires d'un contrat de crédit différé, les perceptions pour frais de dossier et les remboursements de répartition et de renonciation. Elles incluent les primes d'assurance encaissées par les sociétés de crédit pour le compte d'organismes tiers.

Les commissions d'affectation sont incluses dans les intérêts et commissions sur les crédits à l'équipement des entreprises.

Les **titres subordonnés remboursables** comprennent dix émissions. Les caractéristiques des principaux emprunts sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Emetteur	Montant	Échéance	Taux d'Intérêt
Compagnie Bancaire	1000 (1)	mai 2000	Variable, fonction du TIOP en francs français à 3 mois
UCB	1000 (1)	juin 2000	Variable, fonction du TIOP en francs français à 3 mois
Cetelem	500	août 1996	Variable, fonction des taux moyens mensuels de rendement des emprunts d'Etat à long terme (TME)

(1) faculté de remboursement anticipé au gré de l'émetteur à certaines dates.

Subordination : ces trois emprunts prennent rang, pour chaque société concernée, après les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant les prêts participatifs accordés à la société et les titres participatifs émis.

Les autres émissions sont à échéance 1998 pour 266 millions de francs et plus de 5 ans pour 675 millions de francs.

U) ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	FRBG	Capital, primes et réserves consolidées	Résultat net global	Total capitaux propres	Part des tiers	Part de la Compagnie Bancaire		
						1995	1994	1993
						en millions de francs		
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier	500	16 409	1 080	17 989	5 453	12 536	12 297	11 933
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	684	-1 080	-396	-153	-243	-240	-234
Capitaux propres après répartition	500	17 093	-	17 593	5 300	12 293	12 057	11 699
Augmentations de capital	-	304	-	304	64	240	157	208
Variations de structure	-	-24	-	-24	-24	-	-	-
Ecart de conversion	-	-102	-42	-144	-16	-128	36	35
Autres mouvements	110	-102	-110	-102	-24	-78	-250	-10
Autres éléments de résultat	-	-	1 330	1 330	605	725	536	365
Capitaux propres consolidés 31 décembre	610	17 169	1 178	18 957	5 905	13 052	12 536	12 297
Projet d'affectation du résultat	-	713	-1178	-465	-192	-273	-	-
Capitaux propres après répartition	610	17 882	-	18 492	5 713	12 779		

Les variations de structure correspondent aux entrées ou sorties du périmètre et aux cessions ou rachats d'intérêts minoritaires.

Les autres mouvements incluent en 1995 l'imputation sur les réserves consolidées des effets des nouvelles dispositions du Plan Comptable des Assurances (note 2 F), et en 1994 celle des provisions pour engagements de retraite (note 2 K).

Au 31 décembre 1995, le capital social de la Compagnie Bancaire est composé de 27 339 798 actions d'un montant nominal de 100 francs, entièrement libérées.

La Compagnie Bancaire offre depuis 1991 à ses actionnaires la possibilité de recevoir leur dividende en actions. Dans ce cadre, elle a émis 462 655 actions au prix de 440 francs chacune en 1995, pour une valeur totale, prime d'émission incluse, de 203 millions de francs (1994 : 142 ; 1993 : 164).

Par ailleurs, en vertu d'une autorisation renouvelée par l'Assemblée Générale du 17 mars 1993 à son Directoire, la Compagnie Bancaire attribue périodiquement aux salariés du groupe des options leur donnant droit à la souscription d'actions (note 6). Au 31 décembre 1995, la levée des options en cours à cette date entraînerait l'émission de 1 104 041 actions supplémentaires.

Les levées d'options en 1995 ont donné lieu à l'émission de 125 449 actions nouvelles (1994 : 51 338 ; 1993 : 152 253), pour une valeur totale, prime d'émission incluse, de 37 millions de francs (1994 : 15 ; 1993 : 44).

4 NOTES SUR LE HORS BILAN CONSOLIDÉ

A) OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme figurant au hors-bilan sont essentiellement engagées dans le cadre de la couverture des fluctuations de taux. Les montants notionnels des divers instruments financiers utilisés sont présentés ci-après :

	en millions de francs		
	1995	1994	1993
Opérations fermes			
Opérations sur marchés organisés			
• Achats de contrats à terme (taux)	386	1 500	-
• Ventes de contrats à terme (taux)	12 334	796	9 213
Opérations de gré à gré			
• Contrats d'échange de taux	94 501	76 097	65 045
• Accords de taux futurs, achetés	7 387	12 580	1 677
• Accords de taux futurs, vendus	642	6 166	159
Opérations conditionnelles			
Opérations sur marchés organisés			
• Achats d'options de taux	300	805	2 300
• Ventes d'options de taux	-	45	-
• Autres	80	47	68
Opérations de gré à gré			
• Achats de contrats de taux plafond	20 927	13 375	9 102
• Ventes de contrats de taux plafond	1 432	1 553	1 680
• Achats de contrats de taux plancher	994	780	486
• Ventes de contrats de taux plancher	495	492	1 656
• Achats de swaptions de taux	413	112	99
• Ventes de swaptions de taux	234	53	-
Total	140 125	114 401	91 485
Contribution des sociétés d'assurance	3 165	2 420	3 438

B) LES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements sociaux définis pour les sociétés françaises par l'Accord de Groupe de la Compagnie Bancaire (indemnités de fin de carrière et régimes de retraite temporaire) et par le régime de retraite à prestations définies des cadres de direction, sont évalués, selon des hypothèses actuarielles, à 650 millions de francs. Ils sont couverts par des placements auprès d'une compagnie d'assurance.

Les anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Compagnie Bancaire, non couverts par ce régime d'assurance, ont reçu en 1995 des pensions de retraite s'élevant à 10,8 millions de francs.

Chez les principales filiales étrangères, UCB Group et UFB Humberclyde, les engagements sociaux sont également couverts par des fonds de pension et des contrats auprès d'une compagnie d'assurance.

C) AUTRES ENGAGEMENTS

La cession d'UCB Home Loans (voir note 1 A) est assortie de garanties usuelles d'actif et de passif accordées par le Groupe de la Compagnie Bancaire, au profit de l'acquéreur. Les engagements du Groupe à ce titre sont à échéance de deux ou six ans selon les catégories d'éléments couverts.

5 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

A) PRODUITS DES OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC LA CLIENTÈLE

INTÉRÊTS ET COMMISSIONS SUR LES CRÉDITS IMMOBILIERS, CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES ET CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES

Ces rubriques incluent toutes les sommes à la charge des clients, c'est-à-dire, outre les intérêts et commissions proprement dits, les frais de gestion versés par les titulaires d'un contrat de crédit différé, les perceptions pour frais de dossier et les indemnités de résiliation et de renonciation. En sont exclues les primes d'assurance encaissées par les sociétés de crédit pour le compte d'organismes tiers.

Les commissions d'affacturage sont incluses dans les intérêts et commissions sur les crédits à l'équipement des entreprises.

LOYERS NETS DES IMMEUBLES ET DES MATÉRIELS DONNÉS EN CRÉDIT-BAIL OU EN LOCATION

Ces rubriques concernent l'ensemble des opérations de crédit-bail et assimilées traitées en comptabilité financière.

Les loyers bruts sont diminués des amortissements déterminés en fonction du plan d'amortissement financier des opérations, et des charges immobilières locatives, nettes des remboursements effectués par les occupants.

Aux loyers proprement dits sont assimilés les pré-loyers qui rémunèrent les capitaux investis dans des immeubles en cours de construction faisant l'objet d'un engagement de crédit-bail.

Est incluse dans cette rubrique la part, non inscrite dans les recettes locatives des exercices antérieurs, des plus-values dégagées par les cessions de matériels ou d'immeubles précédemment loués en crédit-bail.

Sont exclus des recettes locatives les droits d'entrée encaissés qui correspondent à la prise en charge par les locataires d'une partie des investissements effectués.

PRODUITS DE GESTION D'ÉPARGNE

Ce poste comprend principalement les commissions de gestion sur encours d' OPCVM et les droits d'entrée de Sicav perçus par les banques du groupe qui exercent une activité de gestion d'épargne.

ANALYSE DES COMMISSIONS

Le montant des commissions enregistrées dans les postes précédents est présenté dans le tableau ci-dessous :

	en millions de francs		
	1995	1994	1993
Commissions sur crédits immobiliers	475	610	543
Commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	86	75	64
Commissions sur crédits à l'équipement des ménages	162	130	93
Produits de gestion d'épargne	292	309	365
Total	1 015	1 124	1 065

B) PRODUIT NET DU PORTEFEUILLE D'ACTIONS ET DE PARTICIPATIONS

	Dividendes	Plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	en millions de francs		
			Total 1995	Total 1994	Total 1993
Actions et autres titres à revenu variable - Placement	3	21	24	-23	9
Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	-	7	7	2	7
Participations	26	104	130	85	566
Sous-total	29	132	161	64	582
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ..			327	253	184
Total			488	317	766

Les plus et moins-values sur participations incluent les résultats en consolidation des cessions externes de titres consolidés.

C) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**PRODUITS DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE**

	en millions de francs	
	1995	1994
Solde technique	1 082	835
Solde financier	593	504
• Produits nets des placements	2 637	2 363
• Participation aux résultats et intérêts techniques	-2 044	-1 859
Autres charges techniques nettes	-96	-94
Charges d'acquisition et de gestion des contrats	-1 243	-1 019
Sous Total	336	226
Retraitement des frais généraux imputés	1 427	1 189
Elimination des éléments internes au Groupe	-200	-166
Contribution des opérations d'assurance au Produit Global d'Exploitation	1 563	1 249

Le solde technique, présenté net de réassurance, correspond aux primes diminuées des prestations et des dotations aux provisions techniques, hors intérêts crédités aux provisions techniques et participation des assurés aux résultats. Il est diminué des frais généraux de règlement des sinistres.

Les produits des placements incluent les revenus du portefeuille titres et les dividendes des activités immobilières nets des charges financières sur placements. Ils incluent aussi les résultats sur cessions d'actifs, nets des dotations à la réserve de capitalisation. Les frais généraux rattachés en sont déduits. Les variations de valeur des emplois servant de référence à des contrats d'assurance à capital variable (ACAV) sont exclues des produits des placements et des intérêts techniques, dans la mesure où elles sont supportées par les détenteurs de ces contrats.

Pour déterminer la contribution des opérations d'assurance figurant dans les Autres produits d'exploitation, les frais généraux imputés aux soldes intermédiaires précédents sont reclassés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat consolidé, et les opérations avec les autres sociétés consolidées, notamment les produits des placements, sont éliminées.

PRODUITS DES OPÉRATIONS DE PROMOTION IMMOBILIÈRE

Ces produits sont constitués par les marges réalisées sur les livraisons d'immeubles en promotion directe, par les quote-parts des résultats des sociétés de construction et par les intérêts perçus sur les avances consenties à ces sociétés. Les sociétés de promotion immobilière contribuent au poste pour sa totalité.

PRODUITS DES OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE SUR IMMEUBLES

Cette rubrique reprend les loyers perçus qui sont comptabilisés hors-taxes ; en sont déduits les amortissements aux taux habituellement pratiqués, et les charges immobilières locatives, nettes des remboursements effectués par les occupants.

PLUS ET MOINS VALUES DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS

Cette rubrique comprend les plus et moins values réalisées lors de cessions d'immeubles donnés en location simple ou offerts à la vente, et d'autres immobilisations, selon la répartition suivante :

	en millions de francs		
	1995	1994	1993
Immeubles donnés en location simple ou offerts à la vente	53	320	421
Immobilisations	-27	-23	-23
Total	26	297	398

PRESTATIONS DE SERVICE

Ces produits incluent notamment les honoraires de gestion des sociétés de promotion immobilière pour un montant de 141 millions de francs en 1995 (1994 : 167 ; 1993 : 183).

PRODUITS ACCESSOIRES ET PERTES ET PROFITS DIVERS

Les produits accessoires incluent les commissions versées par les compagnies d'assurance externes qui participent à la couverture de risques liés aux opérations de crédit du groupe. Tous les produits et charges divers ou occasionnels qui ne concernent aucune autre rubrique sont groupés dans les pertes et profits divers.

D) CHARGES NETTES DE FINANCEMENT**CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

Figurent sous cette rubrique toutes les charges supportées par le Groupe sur les opérations traitées avec des organismes bancaires, soit au titre de ses emprunts, soit au titre des engagements reçus en matière de facultés de refinancement. Sont également inclus les pertes de change et les déports sur opérations de change à terme.

En 1995, le montant des commissions incluses dans ce poste s'élevait à 156 millions de francs (1994 : 164 ; 1993 : 151).

PRODUITS SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Ces produits correspondent aux rémunérations acquises au Groupe sur les concours de trésorerie qu'il apporte à des organismes bancaires et au titre des engagements donnés en matière de facultés de financement. Sont également inclus les profits de change et les reports sur opérations de change à terme.

INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉS

Sont inscrits dans cette rubrique, outre les intérêts proprement dits, l'amortissement des frais d'émission, les différences constatées en cas de remboursement anticipé, l'amortissement des primes de remboursement et les charges ou produits nets sur instruments financiers à terme affectés à la couverture des emprunts obligataires et assimilés.

Les intérêts sur titres subordonnés inclus dans la rubrique sont les suivants :

	en millions de francs		
	1995	1994	1993
Titres subordonnés à durée indéterminée	59	38	29
Titres subordonnés remboursables ..	227	236	264
Total	286	274	293

INTÉRÊTS SUR AUTRES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Figurent dans cette rubrique les charges d'intérêt sur les titres du marché interbancaire, les titres de créance négociables, les titres vendus à découvert et les titres donnés en pension livrée, à l'exception des titres donnés en pension livrée des compagnies d'assurance dont les charges d'intérêts sont enregistrées dans les produits des placements des opérations d'assurance.

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

Le poste inclut les produits nets (résultats sur titres de transaction, intérêts, plus et moins-values et variation des provisions pour les titres de placement et titres d'investissement) du portefeuille d'effets publics, d'obligations et de titres de créance négociables, qui sont détenus en couverture ou en placement temporaire dans le cadre de la gestion des opérations de refinancement du groupe. Y figurent également les intérêts sur titres reçus en pension livrée.

L'analyse de ces produits nets est présentée ci-après :

	en millions de francs				
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total 1995	Total 1994	Total 1993
Titres de transaction					
• Résultats	40	108	148	61	393
Titres de placement					
• Plus et (moins) values et dotations nettes aux provisions	5	-3	2	20	32
• Intérêts	393	34	427	213	157
Titres d'investissement					
• Plus et moins-values	55	1	56	11	38
• Intérêts	108	106	214	150	107
Titres reçus en pension livrée					
• Intérêts	-	135	135	120	109
Total	601	381	982	575	836

E) CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

CHARGES DE PERSONNEL

	en millions de francs		
	1995	1994	1993
Salaires et traitements	1 878	1 855	1 857
Charges sociales	911	877	879
Charges fiscales	174	178	178
Charges connexes	150	137	130
Total	3 113	3 047	3 044

Dans les charges sociales sont incluses les contributions des sociétés aux oeuvres sociales du Groupe. Les charges connexes incluent en particulier les frais d'assurance et de formation du personnel, les frais de personnel intérimaire et les coûts de recrutement.

Les effectifs permanents des sociétés intégrées globalement étaient de 8 233 personnes au 31 décembre 1995 (1994 : 8 305 ; 1993 : 8 315).

PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS

La charge de l'exercice est déterminée selon un accord de participation et d'intéressement des salariés des sociétés françaises aux résultats du Groupe, et des accords d'intéressement propres à certaines sociétés.

F) CHARGE DU RISQUE SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT

	en millions de francs		
	1995	1994	1993
Dotations aux provisions	3 313	3 837	4 929
Créances passées en perte sur l'exercice	2 469	2 580	1 898
Reprises de provisions	-3 256	-3 396	-2 437
Récupérations sur créances amorties	-125	-77	-35
Charge du risque sur opérations de crédit	2 401	2 944	4 355

G) DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES

	en millions de francs				
	Dotations	Reprises	Charge nette		
			1995	1994	1993
Provision pour report chômage	-	-38	-38	101	-11
Autres provisions pour pertes et charges	591	-354	237	176	691
Total	591	-392	199	277	680

La contribution des sociétés de promotion immobilière au poste s'élève à 157 millions de francs (1994 : 108 ; 1993 : 582).

H) IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

En application des dispositions de la loi de finances pour 1988, cinq groupes d'intégration fiscale existent au 31 décembre 1995 autour de Compagnie Bancaire, Cetelem, UFB Locabail, Cardif et Klépierre.

Il a également été constitué, en application de la législation allemande, un groupe de même nature entre les filiales locales d'UFB Locabail.

Pour chacun de ces groupes, l'impôt est calculé globalement, sur la somme algébrique des résultats, bénéficiaires ou déficitaires, des sociétés intégrées.

Enfin, les sociétés britanniques UFB Group, UCB Group et Pinnacle, ont la possibilité de compenser leurs déficits et bénéfices fiscaux annuels et ceux de leurs filiales au niveau de la holding CB UK. Il en résulte une économie d'impôt qui profite au groupe.

La charge d'impôt consolidée s'analyse ainsi :

	en millions de francs		
	1995	1994	1993
Impôt courant	953	580	506
Impôt différé	-73	37	28
Total	880	617	534

I) INFORMATION SECTORIELLE

RÉPARTITION PAR ZONE D'IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE DES CONCOURS BANCAIRES À LA CLIENTÈLE

au 31 décembre	en millions de francs						
	France	Grande-Bretagne	Allemagne	Espagne	Italie	Autres	Total Bilan
Crédits immobiliers	66 006	8 090	-	5 244	4 542	-	83 882
Crédits à l'équipement des entreprises	4 928	338	988	-	-	-	6 254
Crédits à l'équipement des ménages	50 228	-	-	1 366	-	136	51 730
Crédits-bails sur immeubles	6 563	194	-	17	889	-	7 663
Crédits-bails et locations financières de matériel	18 023	2 216	276	33	640	206	21 394
Affacturation	1 275	1 197	254	148	57	47	2 978
Total 1995	147 023	12 035	1 518	6 808	6 128	389	173 901
Total 1994	145 008	24 416	1 487	6 440	5 992	222	183 565
Total 1993	151 838	35 923	1 281	5 666	5 565	109	200 382

RÉPARTITION PAR ZONE D'IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE DES PRODUITS DES OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC LA CLIENTÈLE

	en millions de francs						
	France	Grande-Bretagne	Allemagne	Espagne	Italie	Autres	Total Compte résultat
Intérêts et commissions sur crédits immobiliers	6 920	1 324	-	579	525	-	9 348
Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	647	136	133	17	8	5	946
Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	6 928	-	-	244	-	20	7 192
Loyers nets des immeubles donnés en crédit-bail	731	23	-	2	109	-	865
Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail et en location	1 898	340	14	7	80	25	2 364
Produits de gestion d'épargne	289	-	-	-	-	3	292
Total 1995	17 413	1 823	147	849	722	53	21 007
Total 1994	18 509	2 918	139	883	672	29	23 150
Total 1993	20 821	4 096	133	792	707	5	26 554

6 AUTRES INFORMATIONS

A) INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIÉES AU 31 DÉCEMBRE 1995

en millions de francs

	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
ACTIF		
Créances sur établissements de crédit	870	3 412
Concours bancaires à la clientèle	77	1
Obligations et autres titres à revenu fixe	423	6
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	3 461	190
Comptes créditeurs de la clientèle	38	8
HORS BILAN		
Engagements de financement		
• donnés à des établissements de crédit	-	1 069
Engagements de garantie		
• donnés à des établissements de crédit	45	3
• en faveur de la clientèle	22	2

B) DIRIGEANTS

La rémunération versée par le Groupe aux membres du Comité Directeur s'élève à 16,1 millions de francs au titre de l'exercice 1995.

Les sommes allouées aux membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à 3,7 millions de francs au titre de l'exercice 1995, dont 1,7 million de francs de jetons de présence.

C) PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION

Les caractéristiques des plans d'options 1995 des sociétés du Groupe sont les suivantes :

	Cie Bancaire	UFB Locabail	Cetelem	Cardif
Date d'octroi	31 octobre	19 octobre	7 novembre	16 novembre
Nombre d'attributaires	104	32	79	36
Nombre d'options attribuées	87 350	28 100	39 690	35 750
• dont aux dirigeants de la Compagnie Bancaire	11 %	-	-	14 %
Prix d'exercice (francs)	461	372	755	476
Rabais sur le cours de bourse de référence	-	-	-	-
Durée des options (ans)	8	8	8	8
Différé d'exercice (ans)	5	5	5	5

La situation cumulée des plans d'options des sociétés du Groupe en cours au 31 décembre 1995 est la suivante :

	Cie Bancaire	UFB Locabail	Cetelem	Cardif
Nombre ajusté des options attribuées depuis 1988	1 560 573	381 010	605 850	267 570
Nombre ajusté des options non exercées	1 104 041	274 115	314 826	168 811
• dont bénéficiant aux dirigeants de la Cie Bancaire	27 %	4 %	13 %	20 %
Incidence des options en cours sur la dilution en capital (en % du nombre d'actions)	4,03 %	4,84 %	1,48 %	3,53 %

7 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés sont classées par secteur selon leur appartenance au 31 décembre 1995 ou à leur dernière date de consolidation.

Société	Intégration fiscale avec	Méthode (1)	% contrôle 1995	% intérêt 1995	% intérêt 1994	% intérêt 1993
Compagnie Bancaire	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
Secteur UFB LOCABAIL						
<i>Sociétés françaises</i>						
UFB Locabail	UFB	IG	73,4	72,8	70,8	71,0
Arval (UFB) **		IG	50,0	36,4	35,4	35,5
C.G.L.I (UFB) **		IG	45,0	32,8	-	-
Loca SNC		IG	100,0	72,8	70,8	71,0
Locabail Energie		IG	-	-	70,8	71,0
Massilia Bail		IG	100,0	72,8	70,8	-
Matradelme		IG	99,7	72,6	70,5	70,8
Norbail		IG	100,0	72,8	70,8	71,0
Norbail Location SNC		IG	100,0	72,8	70,8	71,0
SA Finance et Gestion		IG	70,0	51,0	49,6	-
Salvelme Socappa et Cie		IG	100,0	72,8	70,8	71,0
Services et Finance		IG	51,0	37,1	36,1	36,2
Socappa	UFB	IG	99,9	72,8	70,7	71,0
Caterpillar Finance France		ME	-	-	-	28,4
Deutsche Leasing France SAS		ME	40,0	29,1	28,3	-
DOMI Equipement		ME	-	-	-	24,9
Fédébail		ME	33,0	24,0	23,4	23,4
<i>Sociétés étrangères</i>						
Arval Belgium (UFB) **		IG	28,0	20,4	20,1	20,1
Arval Italie (UFB) **		IG	35,0	25,5	-	-
Cie Bancaire UK (actions A)		IG	100,0	77,8	76,1	76,3
Locabail International Finance		IG	100,0	75,5	73,7	73,9
Locabail UK		IG	100,0	72,8	70,8	71,0
Systema Leasing		IG	100,0	74,6	72,7	76,8
UFB Asset Finance		IG	-	-	-	76,3
UFB Factoring Italia		IG	100,0	78,3	76,6	76,8
UFB Finfactor		IG	100,0	78,3	76,6	76,8
UFB Gestion España		IG	100,0	78,3	76,6	-
UFB Group*		IG	100,0	77,8	76,1	76,3
UFB Humberclyde *		IG	-	-	76,1	76,3
UFB Kredit Bank		IG	100,0	74,6	72,7	76,8
UFB Leasing Italia		IG	100,0	78,3	76,6	53,8
UFB Locabail Deutschland		IG	100,0	74,6	73,7	76,8
Unifactors Belgium		IG	100,0	78,3	76,6	76,8
Secteur Cetelem						
<i>Sociétés françaises</i>						
Cetelem	Cetelem	IG	84,3	73,2	73,0	72,7
Accea finances		IG	100,0	73,1	72,9	72,6
Antee	Cetelem	IG	100,0	73,2	-	-
Arval (Cofica) **		IG	50,0	36,6	36,5	36,3
C.G.L.I (Cofica) **		IG	45,0	32,9	-	-
Cetelem Expansion		IG	100,0	73,2	73,0	72,7

(1) Intégration globale (IG), Intégration proportionnelle (IP) ou Mise en équivalence (ME), au 31 décembre 1995.

* Comptes consolidés. La société holding intermédiaire UFB Humberclyde a été liquidée en 1995, ses participations dans les sociétés opérationnelles du groupe Humberclyde ont été préalablement apportées à UFB Group.

** Détenue conjointement par UFB Locabail et Cofica.

Société	Intégration fiscale avec	Méthode (1)	% contrôle 1995	% intérêt 1995	% intérêt 1994	% intérêt 1993
Cie Médicale de Financement	Cetelem	IG	99,9	73,1	72,9	-
Clariance		IG	100,0	73,2	72,9	72,6
Cofica	Cetelem	IG	99,9	73,1	72,9	72,6
Cofica Bail	Cetelem	IG	100,0	73,1	-	-
Cofiparc SNC	Cetelem	IG	100,0	73,1	72,9	72,6
Cofiplus		IG	100,0	73,2	72,9	72,6
Effico		IG	100,0	73,2	73,0	-
Fidem	Cetelem	IG	95,5	69,9	-	-
Foncière de Cetelem	Cetelem	IG	100,0	73,2	73,0	-
Inchcape Finance		IG	51,0	37,3	37,2	37,0
Klebail SA		IG	100,0	73,2	73,0	99,9
Leval Portefeuille	Cetelem	IG	99,9	73,1	-	-
Neuilly Contentieux		IG	94,9	69,5	69,5	69,4
Neuilly Gestion		IG	100,0	73,6	73,6	73,4
Soservi		IG	100,0	73,2	73,0	72,7
AGF Financement 1		ME	40,0	29,3	29,2	29,1
AGF Financement 2		ME	40,0	29,3	29,2	-
Cofidis		ME	15,0	11,0	10,9	10,9
Cofinoga *		ME	49,0	35,9	35,8	35,6
Covefi		ME	34,0	24,9	24,8	24,7
Facet		ME	38,8	28,4	28,2	28,0
Finama		ME	49,0	35,9	35,8	35,6
Lafayette Finance		ME	-	-	-	35,6
Novacredit		ME	37,0	27,1	27,7	27,6
Sté Paiement Pass		ME	40,0	29,3	29,2	29,1
<i>Sociétés étrangères</i>						
Arval Belgium (Cofica) **		IG	28,0	20,5	20,1	20,1
Arval Italie (Cofica) **		IG	35,0	25,6	-	-
Cetelem Benelux BV		IG	100,0	73,1	-	-
Cetelem Expansão		IG	100,0	73,2	73,3	73,1
Cetelem Nederland		IG	-	-	-	72,7
Cetelem SFAC		IG	100,0	73,2	77,0	76,8
Eurocredito		IG	80,0	58,6	-	-
Fimestic		IG	100,0	73,2	77,0	76,8
Fimestic Expansion		IG	100,0	73,2	73,0	76,8
United European Credit		IG	100,0	73,1	-	-
Fimagroup *		ME	40,0	29,3	29,2	29,1
Finadis		ME	15,0	11,0	10,9	10,9
Findomestic		ME	42,7	32,5	32,4	32,3
Fipryca		ME	34,0	24,9	24,8	24,7
Secteur UCB						
<i>Sociétés françaises</i>						
UCB	Cie Bancaire	IG	99,8	99,8	99,8	99,8
Carnegie et Cie		IG	100,0	99,8	99,8	99,8
Klérin et Cie		IG	100,0	99,8	99,8	99,8
UCB Bail	Cie Bancaire	IG	100,0	99,8	99,8	99,8
UCB Locabail Immobilier		IG	100,0	99,8	99,8	99,8
<i>Sociétés étrangères</i>						
Cie Bancaire UK (actions B)		IG	100,0	99,9	99,9	99,9

(1) Intégration globale (IG), Intégration proportionnelle (IP) ou Mise en équivalence (ME), au 31 décembre 1995.

* Comptes consolidés.

** Détenue conjointement par UFB Locabail et Cofica.

Société	Intégration fiscale avec	Méthode (1)	% contrôle 1995	% intérêt 1995	% intérêt 1994	% intérêt 1993
UCB Credicasa		IG	100,0	99,9	99,9	99,9
UCB Group PLC *		IG	99,9	99,8	99,9	99,9
UCB Socabail Immobiliare		IG	100,0	99,9	99,9	99,9
UCI Grupo *		IG	50,0	49,9	49,9	49,9
Secteur Klépierre						
<i>Sociétés françaises</i>						
Klépierre	Klépierre	IG	51,0	50,0	50,1	53,4
SA Secmarne		IG	34,2	18,3	28,6	28,6
Saint Andre Pey Berland		IG	100,0	53,4	-	-
SAS 5 Turin	Klépierre	IG	100,0	50,0	52,6	-
SAS Center Villepinte		IG	100,0	53,4	-	-
SAS Centre Jaude		IG	100,0	53,4	-	-
SAS Doumer Caen		IG	100,0	53,4	-	-
SAS Klecentres		IG	92,1	53,4	-	-
SAS Langevin Herblay	Klépierre	IG	100,0	50,0	-	-
SAS Melun Saint Pères		IG	100,0	53,4	-	-
SAS Oise Cergy	Klépierre	IG	100,0	50,1	50,2	-
SAS Strasbourg la Vigie		IG	100,0	53,5	-	-
SAS Tours Nationale		IG	100,0	53,4	50,1	-
SAS Vanne Montrouge	Klépierre	IG	100,0	52,5	52,6	-
SC Bourse		IG	55,0	29,4	27,5	29,4
Solorec		IG	69,3	38,7	30,5	23,3
Sté du 192 avenue Charles-de-Gaulle	Klépierre	IG	100,0	50,0	50,1	53,4
Sté du 23 avenue Marignan		IG	81,0	40,5	40,6	43,3
Sté du 25 avenue Marignan		IG	81,0	40,5	40,6	43,3
Sté du 38 rue Marboeuf		IG	81,0	40,5	40,6	43,3
Sté du 46 Notre-Dame-des-Victoires	Klépierre	IG	100,0	50,0	50,1	53,4
Secteur Sinvim						
<i>Sociétés françaises</i>						
Sinvim	Cie Bancaire	IG	99,3	99,3	99,1	45,1
Sinvim Développement		IG	-	-	99,1	45,1
Sinvim et Cie		IG	100,0	99,5	99,4	64,3
Sinvim Ile-de-France SNC		IG	-	-	99,1	45,3
Sinvim International		IG	-	-	99,1	45,3
Sinvim Régions SNC		IG	-	-	99,1	45,3
SNC Cogédin Sinvim Vente		IG	-	-	99,3	54,7
Sofevente SNC		IG	100,0	99,3	99,1	-
Secteur Cardif						
<i>Sociétés françaises</i>						
Cardif SA	Cardif	IG	60,8	60,6	59,7	59,9
ACFI Etudes Actuarielles	Cardif	IG	99,9	60,6	59,7	59,9
Banque Financière Cardif	Cardif	IG	100,0	60,9	60,1	60,4
Cardif Bancaire Transaction		IG	100,0	87,0	86,7	86,8
Cardif Gestion	Cardif	IG	100,0	60,9	60,1	60,3
Cardif Vie	Cardif	IG	100,0	60,6	59,7	59,9
Cardim		IG	-	-	59,7	59,9
Firem	Cardif	IG	100,0	62,9	62,1	62,3
Gestion Croissance		IG	95,0	53,8	56,1	56,3

(1) Intégration globale (IG), Intégration proportionnelle (IP) ou Mise en équivalence (ME), au 31 décembre 1995.

* Comptes consolidés.

** Détenue conjointement par UFB Locabail et Cofica.

Société	Intégration fiscale avec	Méthode (1)	% contrôle 1995	% intérêt 1995	% intérêt 1994	% intérêt 1993
Hélios Société Risques Divers	Cardif	IG	100,0	60,6	59,7	60,0
Hélios Société Vie	Cardif	IG	100,0	60,6	59,7	60,0
Kleber Finance Conseil		IG	100,0	60,6	59,7	60,0
Union Européenne d'Assurances		IG	51,0	30,9	30,5	30,6
Le Chêne Risques Divers		IP	40,0	24,2	23,9	24,0
Le Chêne Vie		IP	40,0	24,2	23,9	24,0
Fructivie		ME	26,9	16,3	16,1	16,1
<i>Sociétés étrangères</i>						
Cardif Vie Belgique		IG	100,0	60,6	-	-
Cardif Vie Italie		IG	100,0	60,6	-	-
Cardivida		IG	100,0	60,6	59,7	59,9
Cie Bancaire UK (actions C)		IG	100,0	60,6	59,7	-
Cybele Ré		IG	100,0	60,6	59,7	59,9
Eolia		IG	98,0	59,3	58,5	58,8
European Ré		IG	100,0	53,7	52,9	-
Financial Télémarketing Services Ltd		IG	100,0	53,7	45,5	-
Investlife Luxembourg SA		IG	80,0	48,4	47,8	-
Pinnacle Holding		IG	88,7	53,7	52,9	53,1
Pinnacle Insurance		IG	100,0	53,7	52,9	53,1
Pinnacle Insurance Management Serv.		IG	100,0	53,7	52,9	53,1
Sociétés diverses						
<i>Sociétés françaises</i>						
Banque Directe	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	95,0	-
CB Pierre		IG	99,0	99,0	99,0	98,5
Cie de Placement et de Prévoyance	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
Coger SARL	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	-
Cortal	Cie Bancaire	IG	100,0	99,3	99,3	99,0
Elan Europe	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
Financière Kléber	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière de la CB	Cie Bancaire	IG	100,0	99,9	99,9	99,9
GAM CB		IG	98,9	77,5	77,6	76,7
GEP CB		IG	96,5	81,3	81,6	79,5
Gerfonds	Cie Bancaire	IG	100,0	98,8	98,8	98,5
Institut de télémarketing	Cie Bancaire	IG	99,9	99,3	99,2	-
Kléber Portefeuille	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
Kléber Promotion	Cie Bancaire	IG	100,0	99,9	99,9	99,9
Klécar	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	-
Klécinq	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
Klétrois		IG	100,0	100,0	100,0	100,0
Presbourg Etoile et Cie		IG	100,0	99,9	99,9	86,3
S.I. 89 Neuilly	Cie Bancaire	IG	100,0	99,8	99,8	99,8
SA 11 Rue Louis-Philippe		IG	99,9	99,8	-	-
SA 18 La Pérouse	Cie Bancaire	IG	100,0	99,9	99,9	-
SA 21 La Pérouse	Cie Bancaire	IG	99,9	99,8	99,8	-
SA 22 La Pérouse	Cie Bancaire	IG	100,0	99,9	99,9	-
SA 25 Kléber		IG	99,9	99,8	-	-
SA 37 La Pérouse	Cie Bancaire	IG	100,0	99,9	99,9	-
SA 43 Grenelle	Cie Bancaire	IG	100,0	99,9	99,9	-
SA 5 Kléber	Cie Bancaire	IG	100,0	99,9	-	-

(1) Intégration globale (IG), Intégration proportionnelle (IP) ou Mise en équivalence (ME), au 31 décembre 1995.

*Comptes consolidés.

**Détenue conjointement par UFB Locabail et Cofica.

Société	Intégration fiscale avec	Méthode (1)	% contrôle 1995	% intérêt 1995	% intérêt 1994	% intérêt 1993
SA Combs-la-Ville	Cie Bancaire	IG	100,0	99,9	99,9	-
SA Cordim		IG	99,9	99,9	-	-
SA de Flers		IG	99,9	99,8	-	-
SA Vacquerie	Cie Bancaire	IG	100,0	99,9	99,9	-
SAS Amboise Boulogne		IG	100,0	92,4	-	-
SAS Baudin Levallois		IG	100,0	92,3	-	-
SAS Charenton Bercy		IG	100,0	99,9	-	-
SAS Charley Coubertin		IG	100,0	99,9	-	-
SAS Colombier Carrières		IG	100,0	99,9	-	-
SAS Concorde Puteaux		IG	100,0	92,3	-	-
SAS Daumesnil Reuilly		IG	100,0	99,9	-	-
SAS Etoile Résidence		IG	100,0	92,3	-	-
SAS Kléber Levallois		IG	100,0	92,3	-	-
SAS Kléfinances		IG	100,0	92,3	92,2	-
SAS Leblanc Paris		IG	100,0	92,3	-	-
SAS Suffren Paris		IG	100,0	92,3	-	-
SAS Taitbout Paris		IG	100,0	92,3	-	-
SCI 50 Bourgogne		IG	99,9	92,3	-	-
SCI Chene Pierre		IG	100,0	92,3	-	-
SCI Parkings Presbourg		IG	-	-	99,9	-
Ségécé		IG	89,4	68,1	98,5	45,9
Ségécé Promotion		IG	100,0	68,1	98,5	45,9
SNC Cortal Pierre Gestion		IG	100,0	99,3	-	-
SNC Gerfonds 2		IG	100,0	99,3	-	-
Société de Gestion		IG	97,6	82,7	82,7	81,0
Société Foncière Sinvim	Cie Bancaire	IG	99,9	99,9	99,0	45,2
SIS	Cie Bancaire	ME	100,0	100,0	100,0	-
SIS Croissance		ME	-	-	-	48,0
<i>Sociétés étrangères</i>						
Cie Bancaire US		IG	-	-	100,0	100,0
Cortal Bank Luxembourg		IG	60,0	59,6	59,6	59,4
Cortal Belgique		ME	40,0	39,8	39,8	39,7

(1) Intégration globale (IG), Intégration proportionnelle (IP) ou Mise en équivalence (ME), au 31 décembre 1995.

*Comptes consolidés.

**Détenue conjointement par UFB Locabail et Cofica.

8 BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT PUBLIÉS AU BALO

Le règlement 85-12 du Comité de la Réglementation Bancaire retient de ne consolider par intégration globale que les seuls comptes des entreprises à caractère financier. Celles n'ayant pas ce caractère doivent éventuellement être prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence, il s'agit notamment des compagnies d'assurance et des sociétés de promotion immobilière.

Dans les comptes présentés ci-après, les filiales et sous-filiales suivantes, bien que contrôlées ont donc été mises en équivalence au lieu d'être consolidées par intégration globale ou proportionnelle :

Acfi, Cardif Société Vie, Cardif Vie Belgique, Cardif Vie Italie, Cardivida, Cybèle Re, Eolia, European RE, Financial Télémarketing services limited, Gestion Croissance, Hélios Société Vie, Cardif RD, Investlife Luxembourg SA, Le Chêne Société Vie, Le Chêne Risques Divers, Pinnacle Insurance, Pinnacle Insurance Management Services, Union Européenne d'Assurances.

Ségécé, Ségécé Promotion, Sinvim, Sinvim et Cie, Sofévente SNC.

Presbourg Etoile et Compagnie, Kléber Promotion, Cordim.

Par ailleurs, ces bilans et comptes de résultats consolidés sont présentés selon le format prévu au Règlement 91-02.

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre, avant répartition, en milliers de francs

ACTIF	1995	1994	1993
Caisse, banques centrales, CCP	148 947	51 216	43 789
Effets publics et valeurs assimilées	10 257 405	3 403 476	4 245 002
Créances sur les établissements de crédit	15 418 078	15 321 527	19 015 999
• A vue	2 577 751	1 693 853	5 447 800
• A terme	12 840 327	13 627 674	13 568 199
Créances sur la clientèle	146 315 418	154 282 845	169 184 115
• Autres concours à la clientèle	145 232 850	153 314 267	167 816 528
• Comptes ordinaires débiteurs	1 082 568	968 578	1 367 587
Opérations de crédit bail et assimilées	29 057 077	30 960 862	33 815 012
Location simple d'immeubles	7 011 405	6 164 518	3 940 628
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 226 426	4 710 220	3 695 956
Actions et autres titres à revenu variable	869 493	923 915	1 020 425
Participations, activité de portefeuille et parts dans des entreprises liées	1 340 442	1 307 594	1 712 621
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	2 872 263	3 064 952	2 807 796
• Non financières	1 247 890	1 657 787	1 672 286
• Financières	1 624 373	1 407 165	1 135 510
Immobilisations incorporelles	68 022	131 141	137 752
Immobilisations corporelles	2 750 516	2 746 716	2 437 496
Capital souscrit non versé	12 290	12 879	8 506
Autres actifs	2 395 569	2 167 084	3 178 546
Comptes de régularisation	7 493 761	7 401 373	9 577 465
Ecarts d'acquisition	771 671	717 544	674 991
TOTAL DE L'ACTIF	231 008 783	233 367 862	255 496 099
PASSIF	1995	1994	1993
Dettes envers les établissements de crédit	49 474 853	36 705 809	34 441 296
• A vue	12 708 321	8 116 957	2 376 008
• A terme	36 766 532	28 588 852	32 065 288
Comptes créditeurs de la clientèle	11 958 104	8 115 604	5 555 817
• Comptes d'épargne à régime spécial	1 444 063	1 621 821	1 985 096
• A vue	10 749	536	-
• A terme	1 433 314	1 621 285	1 985 096
• Autres dettes	10 514 041	6 493 783	3 570 721
• A vue	2 165 923	1 935 145	2 334 506
• A terme	8 348 118	4 558 638	1 236 215
Dettes représentées par un titre	131 475 886	153 259 250	179 823 363
• Titres du marché interbancaire et titres de créance négociable	58 836 606	69 641 846	86 724 278
• Emprunts obligataires	72 639 280	83 617 404	93 099 085
Autres passifs	6 504 752	5 679 905	6 167 931
Comptes de régularisation	6 700 350	5 577 709	6 427 619
Ecarts d'acquisition	79 477	46 287	57 566
Provisions pour risques et charges	1 007 802	1 019 596	719 473
Dépôts de garantie à caractère mutuel	3 474	2 655	3 112
Fonds pour risques bancaires généraux	610 000	500 000	500 000
Dettes subordonnées	4 861 637	4 972 353	5 041 082
Capital souscrit	2 733 980	2 427 507	2 396 836
Primes d'émission	2 150 563	2 119 045	1 992 409
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, de conversion et différences sur mises en équivalence	12 265 650	11 859 160	11 507 225
• Part du Groupe	7 120 596	7 099 166	7 187 927
• Part des intérêts minoritaires	5 145 054	4 759 994	4 319 298
Résultat de l'exercice	1 182 255	1 082 982	862 370
• Part du Groupe	602 064	535 881	364 733
• Part des intérêts minoritaires	580 191	547 101	497 637
TOTAL DU PASSIF	231 008 783	233 367 862	255 496 099

HORS BILAN CONSOLIDÉ

(en milliers de francs)

ENGAGEMENTS REÇUS	1995	1994	1993	ENGAGEMENTS DONNÉS	1995	1994	1993
Engagements de financement	36 825 867	36 502 886	43 241 119	Engagements de financement	41 152 444	33 783 434	33 310 545
• Engagements reçus	-	-	-	• Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 488 645	1 459 843	1 509 568
• d'établissements de crédit	36 825 867	36 502 886	43 241 119	• Engagements en faveur de la clientèle	39 663 799	32 323 591	31 800 977
Engagements de garantie	2 090 893	2 127 629	2 513 815	Engagements de garantie	9 652 012	6 387 716	6 207 777
• Engagements reçus	-	-	-	• Engagements d'ordre d'établissements de crédit	403 620	391 845	589 731
• d'établissements de crédit	2 090 893	2 127 629	2 513 815	• Engagements d'ordre de la clientèle	9 248 392	5 995 871	5 618 046
Engagements sur titres	148 925	358 991	-	Engagements sur titres	161 188	350 954	-
• Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-	-	• Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-	-
• Autres engagements reçus	148 925	358 991	-	• Autres engagements donnés	161 188	350 954	-

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers de francs

	1995	1994	1993
Produits et charges d'exploitation bancaire	8 495 241	9 072 997	9 498 362
Intérêts et produits assimilés	32 087 752	35 477 906	39 299 015
• Sur opérations avec les établissements de crédit	1 322 127	1 297 020	1 366 650
• Sur opérations avec la clientèle	16 963 933	18 720 546	21 559 753
• Sur obligations et autres titres à revenu fixe	759 133	454 960	314 885
• Sur opérations de crédit-bail et assimilées	13 042 559	15 005 380	15 932 013
• Autres intérêts et produits assimilés	-	-	125 714
Intérêts et charges assimilées	-24 942 707	-27 770 607	-31 560 121
• Sur opérations avec les établissements de crédit	-3 002 642	-2 700 107	-3 213 426
• Sur opérations avec la clientèle	-493 876	-251 379	-198 868
• Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-11 621 587	-13 416 631	-16 466 050
• Sur opérations de crédit-bail et assimilées	-9 824 602	-11 402 490	-11 681 110
• Autres intérêts et charges assimilées	-	-	-667
Revenus des titres à revenu variable	187 297	190 559	170 096
Commissions (produits)	1 303 799	1 446 279	1 383 799
Commissions (charges)	-154 476	-161 330	-149 014
Gains sur opérations financières	193 926	63 121	434 502
• Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction	155 443	63 121	399 801
• Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement	38 483	-	34 701
Pertes sur opérations financières	-180 350	-172 931	-79 915
• Solde en perte des opérations sur titres de placement	-	-5 760	-
• Solde en perte des opérations de change	-36 899	-423	-39 672
• Solde en perte des opérations sur instruments financiers	-143 451	-166 748	-40 243
Autres produits et charges ordinaires	-6 901 885	-7 294 664	-8 052 392
Autres produits d'exploitation	2 048 948	2 003 462	1 717 719
• Autres produits d'exploitation bancaire	55 452	56 648	75 313
• Autres produits d'exploitation non bancaire	1 993 496	1 946 814	1 642 406
Charges générales d'exploitation	-5 627 859	-5 476 461	-5 381 475
• Frais de personnel	-2 764 432	-2 708 781	-2 718 977
• Autres frais administratifs	-2 863 427	-2 767 680	-2 662 498
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-389 964	-337 705	-71 255
Autres charges d'exploitation	-551 247	-455 858	-446 492
• Autres charges d'exploitation bancaire	-14 824	-20 935	-10 951
• Autres charges d'exploitation non bancaire	-536 423	-434 923	-435 541
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	-2 421 464	-3 104 948	-4 416 853
Solde en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières	149 701	76 846	545 964
Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux	-110 000	-	-
Résultat ordinaire avant impôt	1 593 356	1 778 333	1 445 970
Produits et charges exceptionnels	331 698	-	-
Produits exceptionnels	331 698	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-
Résultat exceptionnel avant impôt	331 698	-	-
Impôt sur les bénéfices	-759 401	-541 270	-472 870
Quote-part dans les résultats d'entreprises mises en équivalence	16 602	-154 081	-110 730
• Non financières	-275 407	-395 034	-281 279
• Financières	292 009	240 953	170 549
Résultat de l'exercice	1 182 255	1 082 982	862 370
• Part du Groupe	602 064	535 881	364 733
• Part des intérêts minoritaires	580 191	547 101	497 637

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Table with 4 columns (1991, 1990, 1989, 1988) and rows detailing financial results for 'Produits et charges d'exploitation bancaires', 'Produits et charges exceptionnels', 'Autres produits d'exploitation bancaires', and 'Autres produits d'exploitation non bancaires'.

Comptes consolidés

DES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT

UFB LOCABAIL

CETELEM

UCB

Table with 4 columns (1991, 1990, 1989, 1988) and rows detailing financial results for 'Produits des opérations bancaires avec la clientèle', 'Autres produits d'exploitation bancaires', 'Autres produits d'exploitation non bancaires', and 'Résultat global'.

COMPTES CONSOLIDÉS D'UFB LOCABAIL

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF	1995	1994	1993
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, CCP	38	32	21
Créances sur les établissements de crédit	484	2 093	2 668
• Comptes à vue	52	260	979
• Comptes et prêts à échéance	432	1 833	1 689
Concours bancaires à la clientèle	27 610	29 271	31 743
• Crédits immobiliers	745	1 127	1 396
• Crédits à l'équipement des entreprises	6 014	6 437	6 535
• Crédits à l'équipement des ménages	55	57	66
• Immeubles donnés en crédit-bail	193	209	207
• Matériels donnés en crédit-bail	13 035	14 967	17 830
• Matériels donnés en location	5 573	5 013	4 599
• Affacturage	1 995	1 461	1 110
Investissements immobiliers	277	288	317
Titres	397	132	229
• Obligations et autres titres à revenu fixe	303	40	95
• Titres de participation	51	48	78
• Parts de sociétés mises en équivalence	43	44	56
Immobilisations corporelles	438	471	342
Immobilisations incorporelles	9	38	43
Autres actifs	296	366	410
Comptes de régularisation	915	866	521
Ecarts d'acquisition	223	264	295
TOTAL DE L'ACTIF	30 687	33 821	36 589

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	en millions de francs		
	1995	1994	1993
Produit global d'exploitation	1 311	1 295	1 380
• Charges générales d'exploitation	-800	-834	-874
• Charges de personnel	-446	-442	-465
• Participation et intéressement des salariés	-6	-3	-
• Impôts et taxes	-41	-47	-40
• Commissions aux apporteurs	-47	-41	-47
• Autres frais généraux	-260	-301	-322
• Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	-58	-36	-35
Résultat brut avant charge du risque et provisions	453	425	471
• Charge du risque sur opérations de crédit	-130	-320	-629
• Dotation nette aux provisions pour pertes et charges	-13	6	-22
Résultat courant avant impôt	310	111	-180
• Impôt sur les sociétés	-97	-14	-6
Résultat courant net	213	97	-186
• Amortissement des écarts d'acquisition	-20	-21	-80
• Résultat extraordinaire net	-	-	358
Résultat net global	193	76	92
• Part des tiers	5	-18	-64
• Part d'UFB Locabail	188	94	156

COMPTES CONSOLIDÉS DE CETELEM

avant répartition, en millions de francs

PASSIF	1995	1994	1993
Dettes envers les établissements de crédit	23 449	25 934	28 660
• Comptes à vue	1 545	815	732
• Comptes et emprunts à échéance	21 904	25 119	27 928
Comptes créditeurs de la clientèle	931	858	692
• Comptes à vue	743	700	557
• Comptes à échéance	188	158	135
Dettes représentées par un titre	352	1 257	1 339
• Titres de créance négociables	352	159	158
• Emprunts obligataires	-	1 098	1 181
Autres passifs	1 475	1 541	1 438
Comptes de régularisation	617	561	887
Ecarts d'acquisition	6	6	7
Provisions pour risques et charges	167	118	71
Emprunts participatifs ou subordonnés	99	109	113
Capitaux propres			
• Fonds pour risques bancaires généraux	500	500	500
• Capital, primes et réserves consolidées	2 898	2 861	2 790
• Résultat net global	193	76	92
Total Capitaux propres	3 591	3 437	3 382
• Part des tiers	131	132	111
• Part d'UFB Locabail	3 460	3 305	3 271
TOTAL DU PASSIF	30 687	33 821	36 589

DÉTAIL DU PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

en millions de francs

	1995	1994	1993
Produits des opérations bancaires avec la clientèle	3 033	3 343	3 996
• Intérêts et commissions sur crédits immobiliers	92	118	159
• Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	837	855	908
• Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	5	5	5
• Loyers nets des immeubles donnés en crédit-bail	21	28	58
• Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	1 530	1 810	2 366
• Loyers nets des matériels donnés en location	548	527	500
Produit net du portefeuille d'actions et de participations	8	7	64
• Dividendes	1	1	2
• Plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	7	7	61
• Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	-	-1	1
Autres produits d'exploitation	128	111	53
• Produits des opérations de location simple sur immeubles	21	12	9
• Plus et moins-values de cession d'immobilisations	-3	-2	-
• Prestations de services	33	26	24
• Produits accessoires	80	87	68
• Pertes et profits divers nets	-3	-12	-48
Charges nettes de financement	-1 858	-2 166	-2 733
• Charges sur opérations avec les établissements de crédit	-1 953	-2 309	-2 855
• Produits sur opérations avec les établissements de crédit	246	294	352
• Intérêts des comptes de la clientèle	-15	-10	-18
• Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés	-128	-135	-211
• Intérêts sur autres dettes représentées par un titre	-25	-11	-9
• Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	19	5	7
• Résultat des opérations sur instruments financiers de couverture globale	-2	-	1
Produit global d'exploitation	1 311	1 295	1 380

COMPTES CONSOLIDÉS DE CETELEM

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF	1995	1994	1993
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, CCP	11	5	3
Effets publics et valeurs assimilées	327	-	-
Créances sur les établissements de crédit	18 940	15 370	17 372
• Comptes à vue	326	308	3 746
• Comptes et prêts à échéance	18 614	15 062	13 626
Concours bancaires à la clientèle	52 008	46 523	45 154
• Crédits à l'équipement des ménages	49 446	44 015	42 536
• Matériels donnés en crédit-bail	1 692	1 769	1 942
• Matériels donnés en location	870	739	676
Opérations de titrisation	498	592	612
Investissements immobiliers	4	112	4
Titres	3 909	3 254	2 262
• Obligations et autres titres à revenu fixe	2 220	1 877	1 163
• Actions et autres titres à revenu variable	1	1	4
• Titres de participation	109	17	26
• Parts de sociétés mises en équivalence	1 579	1 359	1 069
Immobilisations corporelles	702	699	82
Immobilisations incorporelles	23	23	22
Autres actifs	638	513	418
Comptes de régularisation	613	448	338
Ecarts d'acquisition	218	285	352
TOTAL DE L'ACTIF	77 891	67 824	66 619

COMPTES CONSOLIDÉS DE CETELEM

en millions de francs	1995	1994	1993
Produit global d'exploitation	5 298	4 850	4 661
• Charges générales d'exploitation	-2 778	-2 528	-2 430
• Charges de personnel	-1 109	-1 026	-993
• Participation et intéressement des salariés	-65	-47	-30
• Impôts et taxes	-123	-107	-101
• Commissions aux apporteurs	-279	-231	-217
• Autres frais généraux	-1 202	-1 117	-1 089
• Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	-49	-38	-25
Résultat brut avant charge du risque et provisions	2 471	2 284	2 206
• Charge du risque sur opérations de crédit	-523	-778	-934
• Dotation nette aux provisions pour pertes et charges	-23	-17	26
Résultat courant avant impôt	1 925	1 489	1 298
• Impôt sur les sociétés	-589	-410	-356
Résultat courant net	1 336	1 079	942
• Amortissement des écarts d'acquisition	-84	-68	-54
• Dotation nette au fonds pour risques bancaires généraux	-110	-	-
• Résultat extraordinaire net	-	-	343
Résultat net global	1 142	1 011	1 231
• Part des tiers	7	5	2
• Part de Cetelem	1 135	1 006	1 229

COMPTES CONSOLIDÉS DE L'UCB

PASSIF	1995	1994	1993
Dettes envers les établissements de crédit	48 057	41 287	37 477
• Comptes à vue	1 018	1 226	226
• Comptes et emprunts à échéance	47 039	40 061	37 251
Comptes créditeurs de la clientèle	3 306	190	154
• Comptes à vue	224	190	154
• Comptes à terme	3 082	-	-
Dettes représentées par un titre	14 788	16 005	19 538
• Titres de créance négociables	6 775	7 203	10 711
• Emprunts obligataires	8 013	8 802	8 827
Autres passifs	1 056	995	1 139
Comptes de régularisation	488	413	369
Provisions pour risques et charges	179	156	25
Emprunts participatifs ou subordonnés	1 082	1 083	1 081
Capitaux propres			
• Fonds pour risques bancaires généraux	110	-	-
• Capital, primes et réserves consolidées	7 683	6 684	5 605
• Résultat net global	1 142	1 011	1 231
Total Capitaux propres	8 935	7 695	6 836
• Part des tiers	49	58	42
• Part de Cetelem	8 886	7 637	6 794
TOTAL DU PASSIF	77 891	67 824	66 619

COMPTES CONSOLIDÉS DE L'UCB

en millions de francs	1995	1994	1993
Produits des opérations bancaires avec la clientèle	7 242	7 050	7 736
• Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	6 927	6 683	7 328
• Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	238	278	320
• Loyers nets des matériels donnés en location	77	89	88
Produit net du portefeuille d'actions et de participations	295	247	187
• Dividendes	1	1	1
• Plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	-	-	-2
• Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	294	246	188
Autres produits d'exploitation	857	753	520
• Produits des opérations de location simple sur immeubles	-2	3	-
• Plus et moins-values de cession d'immobilisations	-1	-	1
• Produits liés aux opérations de titrisation	246	296	234
• Prestations de services	86	76	30
• Produits accessoires	530	380	270
• Pertes et profits divers nets	-2	-2	-15
Charges nettes de financement	-3 096	-3 200	-3 782
• Charges sur opérations avec les établissements de crédit	-3 258	-3 187	-3 639
• Produits sur opérations avec les établissements de crédit	1 212	1 266	1 241
• Intérêts des comptes de la clientèle	-28	-	-
• Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés	-683	-716	-562
• Intérêts sur autres dettes représentées par un titre	-507	-633	-896
• Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	171	80	73
• Résultat des opérations sur instruments financiers de couverture globale	-3	-10	1
Produit global d'exploitation	5 298	4 850	4 661

COMPTES CONSOLIDÉS DE L'UCB

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF	1995	1994	1993
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, CCP	4	6	7
Effets publics et valeurs assimilées	109	-	-
Créances sur les établissements de crédit	1 547	2 176	2 303
• Comptes à vue	611	937	1 851
• Comptes et prêts à échéance	936	1 239	452
Concours bancaires à la clientèle	93 603	107 147	122 844
• Crédits immobiliers	82 982	95 843	110 669
• Crédits à l'équipement des entreprises	25	24	76
• Crédits à l'équipement des ménages	2 145	2 291	2 883
• Immeubles donnés en crédit-bail	7 449	8 089	8 390
• Matériels donnés en crédit-bail	20	23	132
• Affacturage	982	877	694
Opérations de titrisation	238	888	357
Investissements immobiliers	512	265	180
Titres	690	376	376
• Obligations et autres titres à revenu fixe	308	13	20
• Titres de participation	219	189	209
• Parts de sociétés mises en équivalence	163	174	147
Immobilisations corporelles	128	159	175
Immobilisations incorporelles	28	65	67
Autres actifs	505	519	465
Comptes de régularisation	381	393	469
Ecarts d'acquisition	140	150	160
TOTAL DE L'ACTIF	97 885	112 144	127 403

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	1995	1994	1993
Produit global d'exploitation	2 774	3 373	3 267
• Charges générales d'exploitation	-1 481	-1 573	-1 614
• Charges de personnel	-701	-775	-822
• Participation et intéressement des salariés	-	-	1
• Impôts et taxes	-53	-60	-57
• Commissions aux apporteurs	-154	-159	-156
• Autres frais généraux	-573	-579	-580
• Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	-41	-50	-66
Résultat brut avant charge du risque et provisions	1 252	1 750	1 587
• Charge du risque sur opérations de crédit	-1 741	-1 843	-2 789
• Dotation nette aux provisions pour pertes et charges	32	-161	-54
Résultat courant avant impôt	-457	-254	-1 256
• Impôt sur les sociétés	-26	-19	-18
Résultat courant net	-483	-273	-1 274
• Amortissement des écarts d'acquisition	-10	-10	-10
• Résultat extraordinaire net	334	-	-
Résultat net global	-159	-283	-1 284
• Part des tiers	157	50	-203
• Part de l'UCB	-316	-333	-1 081

avant répartition, en millions de francs

PASSIF	1995	1994	1993
Dettes envers les établissements de crédit	73 656	84 638	96 810
• Comptes à vue	853	946	516
• Comptes et emprunts à échéance	72 803	83 692	96 294
Comptes créditeurs de la clientèle	1 627	1 946	2 221
• Comptes à vue	173	272	198
• Comptes à échéance	39	53	38
• Comptes d'épargne à régime spécial	1 415	1 621	1 985
Dettes représentées par un titre	16 133	18 670	21 591
• Titres du marché interbancaire	13 313	13 890	15 329
• Titres de créance négociables	855	2 815	4 149
• Emprunts obligataires	1 965	1 965	2 113
Autres passifs	620	663	572
Comptes de régularisation	611	694	742
Provisions pour risques et charges	497	575	541
Emprunts participatifs ou subordonnés	1 323	1 344	1 368
Capitaux propres			
• Capital, primes et réserves consolidées	3 577	3 897	4 842
• Résultat net global	-159	-283	-1 284
Total Capitaux propres	3 418	3 614	3 558
• Part des tiers	934	783	409
• Part de l'UCB	2 484	2 831	3 149
TOTAL DU PASSIF	97 885	112 144	127 403

DÉTAIL DU PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

en millions de francs

	1995	1994	1993
Produits des opérations bancaires avec la clientèle	10 466	12 451	14 440
• Intérêts et commissions sur crédits immobiliers	9 267	11 148	13 029
• Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	85	64	56
• Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	271	345	416
• Loyers nets des immeubles donnés en crédit-bail	841	894	924
• Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	2	-	15
Produit net du portefeuille d'actions et de participations	-17	14	35
• Dividendes	-2	-10	-8
• Plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	-3	-3	38
• Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	-12	27	5
Autres produits d'exploitation	288	350	63
• Produits des opérations de location simple sur immeubles	1	5	5
• Plus et moins-values de cession d'immobilisations	10	15	-5
• Produits liés aux opérations de titrisation	259	284	48
• Prestations de services	10	20	-
• Produits accessoires	21	42	30
• Pertes et profits divers nets	-13	-16	-15
Charges nettes de financement	-7 963	-9 442	-11 271
• Charges sur opérations avec les établissements de crédit	-6 675	-7 928	-9 343
• Produits sur opérations avec les établissements de crédit	294	345	341
• Intérêts des comptes de la clientèle	-2	2	-2
• Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés	-1 425	-1 443	-1 553
• Intérêts sur autres dettes représentées par un titre	-144	-385	-804
• Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	48	21	80
• Résultat des opérations sur instruments financiers de couverture globale	-59	-54	10
Produit global d'exploitation	2 774	3 373	3 267

COMPTES CONSOLIDÉS DE FINANCE

Table with multiple columns and rows of financial data, including 'Bilan', 'Produits des opérations bancaires', and 'Résultat global d'exploitation'.

DETAILED DU PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

Detailed breakdown table of the consolidated operating profit, listing various revenue and expense items.

Comptes résumés

DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Les comptes sociaux de la Compagnie Bancaire sont établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux banques, telles qu'elles sont prévues en particulier par le règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire. Ces comptes sont publiés intégralement au BALO. Ils sont également disponibles sur simple demande auprès de la société. Seuls figurent dans ce document des éléments résumés.

BILAN RÉSUMÉ DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

au 31 décembre, en millions de francs

ACTIF	1995	1994	1993
Créances sur les établissements de crédit	138 801	147 139	160 614
Créances sur la clientèle	11 861	11 690	10 131
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	10 042	3 638	5 795
Titres de participation et de filiales	8 449	8 287	7 489
Immobilisations incorporelles et corporelles	140	141	141
Autres actifs et comptes de régularisation	5 254	6 330	8 618
TOTAL DE L'ACTIF	174 547	177 225	192 788
PASSIF	1995	1994	1993
Dettes envers les établissements de crédit	53 407	39 271	39 593
Comptes créditeurs de la clientèle	2 127	4 296	1 681
Dettes représentées par un titre			
• Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	41 246	46 905	55 163
• Emprunts obligataires	63 907	73 356	82 880
Autres passifs, comptes de régularisation, provisions	4 124	3 874	4 110
Dettes subordonnées	2 721	2 810	2 857
Capital, primes et réserves	6 702	6 367	6 242
Résultat de l'exercice	313	346	262
TOTAL DU PASSIF	174 547	177 225	192 788

HORS BILAN

au 31 décembre, en millions de francs

ENGAGEMENTS REÇUS	1995	1994	1993
Engagements de financement	35 269	35 236	44 582
Engagements de garantie	379	322	938
Engagements sur titres	114	356	-
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME (À RECEVOIR)	49 856	45 402	55 241
ENGAGEMENTS DONNÉS	1995	1994	1993
Engagements de financement	25 382	19 293	17 066
Engagements de garantie	11 584	6 099	9 348
Engagements sur titres	124	357	-
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME (À LIVRER)	49 302	43 731	51 573
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (SOMME DES NOTIONNELS)	170 539	146 893	111 897

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

en millions de francs

	1995	1994	1993
Dividendes	421	508	226
Produits nets d'exploitation bancaire	153	433	429
Produit net bancaire	574	941	655
Autres produits nets d'exploitation non bancaire	5	20	-2
Plus-values et provisions sur immobilisations financières	193	24	-159
Produit global d'exploitation	772	985	494
Frais généraux	-208	-179	-174
Pertes et provisions sur créances	-266	-623	-14
Impôt	15	163	-44
Résultat net	313	346	262

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en millions de francs

	au 31.12.1994	Affectation du résultat de l'exercice 1994	Augmentations de capital (1)	Autres mouvements (2)	Résultat de l'exercice 1995	au 31.12.1995
Capital, primes et réserves	6 367	103	241	-8	-	6 703
Résultat de l'exercice	346	-346	-	-	313	313
Total capitaux propres	6 713	-243	241	-8	313	7 016

(1) Réinvestissement du dividende en actions et levées d'options.

(2) Diminution de 8 MF des autres réserves due à la cession de titres (reprise du poste amortissement par emploi de plus-values).

TITRES DE FILIALES ET PARTICIPATION :
FRANCHISEMENTS DE SEUILS
ET PRISES DE CONTRÔLE AU COURS DE L'EXERCICE

article 356 de la loi sur les sociétés commerciales

PRINCIPALES SOCIÉTÉS DONT LA COMPAGNIE BANCAIRE EST ASSOCIÉE	Nombre de titres acquis en 1995	Pourcentage de capital détenu
FONCIÈRE DE CENTRES COMMERCIAUX KLÉCENTRES	721 305	8,72 %
CLF BANQUE	99 999	20,00 %
SÉGÉCÉ	37 391	38,39 %
CORDIM	2 475	99,00 %

INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS DE SOCIÉTÉS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Renseignements détaillés (filiales et participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la Compagnie Bancaire)

	Capital		% du capital (1)
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	
Filiales (détention supérieure à 50 %)			
<i>Sociétés françaises</i>			
Financière Kléber.....	150 000	43 316	100,00
UFB-Locabail.....	565 694	1 021 213	65,57
Cetelem.....	954 962	5 958 892	63,17
UCB.....	1 676 664	684 050	68,49
Banque Directe.....	125 000	-58 025	100,00
Compagnie de Placement et de Prévoyance.....	154 658	312 138	100,00
Klécinq.....	282 890	567 748	99,93
Klécar.....	150 000	12 578	99,83
Kléber Portefeuille.....	565 282	867 609	50,00
Sinvim.....	212 759	-420 411	99,28
Participations (détention comprise entre 10 % et 50 %)			
<i>Sociétés françaises</i>			
Klépierre.....	372 797	2 726 018	36,45
Ségécé.....	10 000	68 588	38,39
Société Foncière de la Compagnie Bancaire.....	138 723	7 844	44,09
<i>Sociétés étrangères</i>			
UCB Socobail Immobiliare.....	Milan 6 184	40 693	49,00
UCB Credicasa.....	Milan 77 300	27 042	49,00
Union de Creditos Inmobiliarios SA.....	Madrid 371 312	-17 690	10,00
CB UK actions A.....	Sutton 1 109 915	-659 636	18,29
CB UK actions B.....	Sutton 1 048 238	232 782	50,00

(1) y compris les refinancements par pension.

*Résultat provisoire.

Les capitaux propres des sociétés étrangères sont convertis en francs au cours du 31 décembre 1995, leur résultat au cours moyen de l'année 1995.

Le Siège social des sociétés françaises est au 5, avenue Kléber - 75116 Paris

Renseignements globaux

	en milliers de francs			
	Filiales		Participations	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Valeur comptable des titres détenus				
• Brute.....	7 009 920	107	733 271	1 337 947
• Nette.....	6 570 292	107	718 337	987 050
Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés (1).....	98 774 811	-	1 273 412	1 907 297
Montant des cautions et avals fournis par la Société.....	819 919	-	-	983 411
Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice.....	353 014	-	38 559	23 422

(1) y compris les refinancements par pension ou escompte.

Rapports des Comptes Sociaux

Résultat du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés (1)	Montant des cautions et avals fournis par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
15 390	167 215	167 215	2 194 277	-	25 500
307 921	482 923	482 923	10 836 631	28	-
1 013 058	1 162 524	1 162 524	27 930 642	104 384	89 374
-763 889	2 083 786	2 083 786	53 953 114	529 218	-
-94 706	251 444	251 444	7 800	-	-
4 315	463 789	463 789	114 620	-	40 211
7 728	884 261	884 261	201 632	-	197 877
-120 486	299 500	215 500	818 017	-	-
27 122	847 923	847 923	2 063 152	-	-
*-348 888	316 301	0	489 617	30 119	-
722 493	516 068	516 068	127 400	-	37 706
19 690	54 964	54 964	-	50	384
309 076	134 963	134 963	1 146 012	-	-
-42 271	61 699	18 485	-	274 106	-
20 138	83 733	83 733	-	613 144	23 423
*9 381	41 498	41 498	-	-	-
*-5 585	246 430	93 777	2	-	-
*423 884	871 856	721 137	-	-	-

PRINCIPALES SOCIÉTÉS DONT LA COMPAGNIE BANCAIRE EST ASSOCIÉ INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Noms	Adresses	Forme juridique
Echat 9	5, avenue Kléber - 75116 Paris	S.N.C.
Presbourg Etoile & Cie	37, rue La Pérouse - 75116 Paris	S.N.C.
GEP-CB	5, avenue Kléber - 75116 Paris	G.I.E.
GAM-CB	5, avenue Kléber - 75116 Paris	G.I.E.
SORAFE	5, avenue Kléber - 75116 Paris	S.C.P.

*NDLR : ces comptes sont publiés au BOD et disponibles auprès de la société sur simple demande.



COMPAGNIE BANCAIRE



COMPAGNIE BANCAIRE

Direction de la Communication

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 2 733 979 800 francs – RCS 592 052 070
5, avenue Kléber – 75116 Paris – Tél. (1) 45 25 25 25